This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

NYPL RESEARCH LIBRARIES
3 3433 06665710 1

The
Gordon Lester Ford
Collection
Presented by his Sons
Worthington Chauncey Ford
and
Paul Leicester Ford
to the
New York Public Library.

MÉMOIRES

POUR SERVIR A L'HISTOIRE

DE LA

CAMPAGNE DE 1815,

DANS LA VENDÉE.

PAR

M. LE LIEUTENANT-GÉNÉRAL

COMTE CHARLES D'AUTICHAMP,

PAIR DE FRANCE, COMMANDEUR DE L'ORDRE ROYAL ET MILITAIRE DE SAINT-LOUIS, COMMANDANT LA 22e DIVISION MILITAIRE.

PARIS,

ADRIEN ÉGRON, IMPRIMEUR

DE SON ALTESSE ROYALE MONSEIGNEUR DUC D'ANGOULÊME,

rue des Noyers, n° 37.

OCTOBRE 1817.

5 0 6 2 '09

THE NEW YORK
PUBLIC LIBRARY
7981O
ASTOR, LENOX AND
TILDEN FOUNDATIONS.
1897.

AVERTISSEMENT.

Depuis l'heureux retour du Roi, en 1815, une foule de brochures ont paru sur la dernière campagne dans la Vendée, et quelques manuscrits ont circulé sourdement dans le monde. J'avoue que je n'avais point encore pu me résoudre à lire tous ces *monumens historiques*, quoique je susse, par des gens plus patiens que moi, que je n'y étais pas fort bien traité, ainsi que le corps d'armée que je commandais. Mais comme j'ai toujours trouvé, dans la confiance et les bontés dont le Roi m'honore, une garantie et une sécurité avouées par ma conscience, je ne me suis point tourmenté de l'opinion de certaines gens, remplis de la folle présomption de juger en dernier ressort et des hommes et des choses, en présentant les événe-

mens sous le jour qui convient à leurs desseins mal déguisés.

Persuadé du peu d'intérêt que ces écrits pouvaient inspirer, je pensais, mal à propos, qu'ils ne survivraient point à la triste époque qui leur a donné naissance, et que leur partialité remarquable détruirait l'impression qu'ils pourraient produire. Je me trompais ; et je vois qu'il ne faut pas plus en temps de paix négliger un libelle, qu'il ne faut en temps de guerre mépriser son ennemi.

En effet, un écrivain laborieux s'est emparé de tous ces écrits éphémères, et leur a donné une nouvelle vie. Je veux parler de l'historien qui a tracé l'histoire de la campagne de 1815. Quand M. de Beauchamp dit dans sa préface : « Tous mes « matériaux ont été tirés de sources au- « thentiques et de communications par- « ticulières propres à inspirer la con- « fiance ; plus de trente manuscrits m'ont « été communiqués sur les événemens « de 1815 », le lecteur n'est-il pas autorisé

à croire que tout ce qu'il lit est l'exacte et pure vérité, et ne doit-il pas se former une opinion fixe et invariable?

Eh bien! je le déclare (qu'on fasse attention qu'il ne s'agit ici que de ce qui concerne la dernière guerre de la Vendée), l'ouvrage de M. de Beauchamp, sur beaucoup de points, n'est pas plus exact que les sources authentiques dans lesquelles il a puisé, et c'est ce que je me propose de démontrer dans ces Mémoires que je publie aujourd'hui. Je les ai écrits d'après le journal de mes opérations, et tout ce que j'avance est appuyé de pièces originales, et qu'on peut dire *officielles*.

Certainement j'aurais continué à ne répondre que par le mépris à l'étrange aveuglement de gens qui m'ont vivement attaqué, si les discours dirigés contre moi n'avaient acquis une toute autre importance par la publicité et le caractère historique que leur a donnés M. de Beauchamp. J'ai donc dû rompre un silence qui permettait à l'opinion publique de

s'égarer sur mon compte, et j'ai profité avec empressement de cette circonstance qui m'offrait aussi un moyen de payer à la mémoire outragée de mon ami le comte de Suzannet, le juste tribut que lui mériteront éternellement, dans l'esprit des hommes sages et impartiaux, sa conduite irréprochable, sa droiture, son courage, sa loyauté et son amour pour le Roi. Cet hommage, qui lui a été déjà rendu publiquement, est un devoir sacré pour moi, et la seule consolation que mon attachement pour lui puisse offrir à sa veuve et à ses enfans (1).

---

(1) *Lettre insérée dans le* Journal des Débats *du 14 septembre 1817.*

AU RÉDACTEUR.

Paris, 13 septembre 1817.

Monsieur,

Il appartient à un journal aussi justement estimé que le vôtre, d'accueillir les sages réclamations qui lui sont adressées, et vous venez d'en donner une nouvelle preuve dans votre feuille du 10 septembre, relativement

D'ailleurs, M. de Beauchamp, annonçant qu'il fera paraître cette année, ou la prochaine, l'histoire complète de la guerre de la Vendée, je tiens à rectifier des erreurs qu'il a peut-être commises involontaire-

---

à l'ouvrage de M. de Beauchamp sur la campagne de 1815. En lisant, dans la *Quotidienne* du 31 août, un article sur ce même ouvrage, j'ai applaudi, avec tous les bons Français, aux sages réflexions que cet article renferme, et à la noble réserve que le rédacteur s'est imposée. Plût au ciel que beaucoup d'écrivains se fussent soumis à la même loi, et que M. de Beauchamp lui-même s'en fût fait un devoir ! je ne serais pas aujourd'hui dans le cas de réclamer contre un mot de cet article, que, du reste, j'ai lu avec tant d'intérêt. C'est, dit-il, un tableau plein de mouvement, d'énergie et de *vérité*. Ce dernier mot semblerait confirmer des erreurs graves que l'auteur a commises en parlant de M. le comte de Suzannet; et l'amitié qui nous unissait me fait un devoir de ne pas laisser peser un reproche sur la mémoire de celui qui fut toujours sans reproche pendant son honorable carrière. Le rédacteur a bien raison de dire que la vertu et l'honneur n'ambitionnent point un frivole éclat. Mais tout loyal et preux chevalier peut et doit repousser des inculpations qui entacheraient sa gloire : celles que, sur des mémoires infidèles, on s'est permises contre M. de

ment; et comme je ne suis point de ceux qui peuvent redouter *l'inflexibilité* de l'histoire contemporaine, je me plais à livrer ces Mémoires à l'examen sévère de cet écrivain, en lui faisant observer toutefois qu'il n'y a que la justice qui puisse être inflexible, et que la justice d'un historien, c'est son impartialité. Je suppose que ce mot n'a pas pour lui deux acceptions. Qu'il y prenne donc garde, et que, dans sa critique éclairée, il pèse, avec plus de sagacité, le degré de confiance qu'on doit accorder à des écrits qui mon-

---

Suzannet, sont entièrement fausses; je les déclare et les proclame telles, au nom de la franchise et de la loyauté qui pour lui étaient, comme la bravoure, un besoin autant qu'une habitude. Les enfans qu'il a laissés, et que son inconsolable veuve élève dans le respect dû à sa mémoire, n'auront point à reprocher à ses amis d'avoir eu l'air d'accréditer, par leur silence, des imputations que son nom seul réfutait.

Agréez, etc.

Le Ministre d'Etat, Pair de France,

Signé Comte FERRAND.

trent, à la première vue, ou une ignorance complète des événemens, ou une inexactitude maligne dans leur récit, et des sentimens haineux dans leur fausse interprétation.

Sans doute j'ai eu tort de mépriser pendant si long-temps des écrits que j'aurais dû démentir. Mais on me le pardonnera, car j'en ai été bien puni.... Je les ai lus. Et me voilà, moi qui n'ai jamais fait la guerre qu'avec mon épée, obligé d'en faire une avec ma plume.

Je suis très-nouveau dans ce genre d'escrime; mais enfin, le bon sens, la raison et la franchise, ne sont peut-être pas de mauvaises armes. Et comme c'est uniquement pour la classe des honnêtes gens qui chérissent et recherchent la vérité, que j'écris, j'ai la douce espérance qu'ils m'entendront, qu'ils rendront justice à mon caractère, et qu'ils apprécieront le ton sage et modéré que je conserve partout, et que commandaient la dignité dont je suis revêtu, le rang que j'occupe dans les armées du Roi, la force de ma

conscience, et la solidité de mes sentimens éprouvés.

Or, pour mettre le public à même de juger en toute connaissance de cause, je vais lui désigner les principaux ouvrages dont je prétends signaler les erreurs involontaires ou commises sciemment, point sur lequel le lecteur prononcera dans sa sagesse.

Je mettrai naturellement en première ligne, et comme le plus important, l'*Histoire des Campagnes de* 1814 *et de* 1815, seconde partie, par M. Alphonse de Beauchamp (1).

Ensuite, un volumineux Rapport au Roi, par M. l'abbé Jagot, sur la dernière guerre de la Vendée. Malheureusement il n'est point imprimé ; mais l'auteur a pris soin de le répandre dans les salons de Paris, et de le colporter dans plusieurs provinces, où il en a fait des lectures, et laissé prendre des copies. C'est ce manuscrit dans lequel, sans aucun doute,

(1) A Paris, chez Le Normant, rue de Seine. 1817.

M. de Beauchamp a dû particulièrement puiser des matériaux abondans. Pour consoler le lecteur qui n'a peut-être point connaissance de ce *monument historique*, je le préviens qu'il trouvera dans ces Mémoires de nombreuses citations, extraites avec soin d'une copie très-exacte dont je suis possesseur, et qui le dédommageront du regret qu'il éprouvera indubitablement de ne pas connaître l'original.

Viennent après les deux *Relations* des événemens qui ont eu lieu depuis le 27 mai jusqu'au 10 juin 1815, et de ce qui s'est passé, le 24 juin de la même année, à la Tessouale, près Chollet; par M. Gabriel Duchaffaut (1).

Je viens de rendre compte du but que je me propose; il ne me reste plus maintenant qu'à dire un mot du plan que je me suis tracé.

---

(1) La première Relation chez Dentu, Petit, libraires au Palais-Royal. Paris, 1816.

La seconde à Bourbon-Vendée, chez Ferré, imprimeur. 1816.

pagne de 1815 dans la Vendée que j'ai voulu tracer (c'est une tâche trop difficile et trop délicate); je me suis borné simplement à présenter les faits qui ont plus particulièrement rapport à l'armée d'Anjou que je commandais. Je ne parle donc des autres corps qu'autant que leurs opérations se lient aux mouvemens de celui sous mes ordres.

N. B. Si le lecteur est curieux de connaître plusieurs ouvrages qui font mention de la dernière guerre de la Vendée, ou qui ont quelques rapports avec ces Mémoires, voici la liste de différentes brochures qui me sont parvenues :

Causes secrètes de la non jonction de l'Ouest avec le Midi, par R. P. Vittery-de-Nagone. 26 juillet 1816. Sans nom d'imprimeur.

Supplément à l'Oraison funèbre du marquis de Larochejaquelein, en réponse à quelques mécontens, amis et partisans de MM. de Suzannet et d'Autichamp. Paris, chez Dentu, imprimeur-libraire. 1816.

Un mot sur les Vendéens, ou la Vérité dévoilée. A Paris, chez P. Gueffier, imprimeur, rue Guénégaud, n° 31. 1816.

Défense du lieutenant-général Lamarque, compris dans l'ordonnance du 24 juillet 1815. Paris, décembre 1815. Imprimerie de Doublet.

MÉMOIRES

POUR SERVIR A L'HISTOIRE

DE LA

CAMPAGNE DE 1815,

DANS LA VENDÉE.

PREMIÈRE PARTIE.

Le Roi m'avait confié en 1814 le commandement d'une subdivision de la 22e division militaire. J'avais sous mes ordres les troupes réparties dans les départemens de Maine-et-Loire et de la Mayenne, et je m'étais rendu à mon quartier-général à Angers, dans les premiers jours de mars. La nouvelle du débarquement et de la marche de Buonaparte avait produit dans ces pays là même impression que dans le reste de la France. L'indignation

était encore le seul sentiment que causait une entreprise aussi extraordinaire, et dont les conséquences devaient être si funestes. C'est alors que prévoyant les secours que la Vendée pourrait offrir, dans ce moment de crise, j'expédiai au Roi un de mes aides-de-camp, en sollicitant une autorisation d'agir dans la Vendée, et d'y provoquer un rassemblement de tout ce qui avait appartenu aux armées royales de l'Anjou et d'une partie du Poitou. Ce fut le 14 mars que mon aide-de-camp partit pour Paris, et ce fut dans le même jour que S. A. S. Monseigneur le Duc de Bourbon arriva à Angers. Dès ce moment, je pris ses ordres, et toutes mes opérations lui furent soumises. Je lui rendis compte de l'appel que j'avais fait aux volontaires royaux et de l'effet qu'il avait produit. Peu de jeunes gens s'étaient présentés, et dans le nombre on n'y remarquait guère que des ouvriers sans ouvrage et des militaires qui sortaient de la ligne. J'instruisis également S. A. S. de la fermentation qui se manifestait déjà dans la troupe et de cette inquiétude vague qui agissait violemment dans toutes les têtes. C'est à la suite de ces différens entretiens que j'engageai S. A. de se rendre dans le cœur de la Vendée, et d'y embraser les esprits en procla-

mant, par sa présence, les dangers qui menaçaient le trône auguste de saint Louis.

Le Prince m'objecta qu'il était sans les pouvoirs nécessaires pour prendre cette résolution : S. A. S. était partie précipitamment de Paris sans instructions positives (1). Cette incertitude cruelle, l'inaction dans laquelle elle tenait les serviteurs du Roi, l'impossibilité d'agir sans le consentement d'un prince, sur les ordres duquel les mouvemens devaient être calculés, tout arrêta un premier élan, et jeta dans les esprits une froideur d'autant plus dangereuse, qu'ils s'étaient préparés à recevoir une impulsion plus vive (2).

---

(1) « Parti brusquement de Paris, sans instructions, « sans argent, sans officiers, Monseigneur le Duc de « Bourbon arriva le 14 mars à Angers.....

« On assure que le Prince attendit pendant cinq jours « ses pouvoirs : de là une perte de temps irréparable, « dont le vide fut à peine rempli par son empressement « à passer en revue les troupes de ligne, les gardes nationales et les volontaires. »

(*Campagnes de* 1815, tom. 1er, pag. 369 et 371.)

(2) « M. le lieutenant-général d'Autichamp, qui, par « sa position, était à même de tout préparer, de tout « faire, et qui naturellement devait fournir à Monsei- « gneur le Duc de Bourbon une population entière armée

Cependant mon aide-de-camp étant arrivé à Paris, le Roi daigna l'admettre en sa présence et lui faire plusieurs questions. Après avoir pris connaissance de ce que je lui mandais, S. M. ordonna à M. le Duc de Feltre de me répondre. Mais les nouvelles alarmantes, quelquefois contradictoires, qui se succédaient avec une extrême rapidité, forcèrent S. Exc. à retarder le départ de mon aide-de-camp jusqu'au 17 mars. Ce ne fut donc que dans la nuit du 18 que je reçus la réponse à la dépêche que j'avais adressée au Roi. Cette réponse portait en substance :

« Que S. M. était satisfaite de ce que je lui « avais mandé le 13; qu'elle me louait et me « remerciait de mes efforts et de mon zele; « qu'elle voulait que l'organisation de ses sujets « de Maine-et-Loire restât telle qu'elle était, et « qu'on ne fît *aucun acte sans son ordre exprès;*

« pour son Roi, perdit un temps précieux en vaines dé- « libérations, au lieu de donner une commotion grande « et générale au pays, en faisant sonner le tocsin dans « toute la Vendée, en se hâtant d'y distribuer des armes « et des munitions, en organisant les gardes nationales « des villes, de manière à les rendre utiles à la cause du « Roi. On se contenta d'enrôler quelques volontaires. »

On verra tout-à-l'heure combien cette assertion de M. l'abbé Jagot est fondée.

« que S. M. voulait que dans le dispositif de « cette organisation on prît, *autant qu'il se « pourrait*, des militaires et autres de ses sujets « qui ne faisaient point partie jadis des troupes « vendéennes; que je pouvais, dès à présent, « former douze bataillons de même force et de « même composition que les bataillons de trou- « pes de ligne; que le Roi voulait et avait or- « donné, *trois fois expressément*, que ces ba- « taillons fussent moitié d'anciens royalistes de « la Vendée et moitié de ses autres sujets; après « je devais y placer le plus d'officiers possible « ayant servi dans les troupes de ligne, et dont « la fidélité au Roi ne serait point équivoque; « que ces bataillons, sous la dénomination de « bataillons nationaux de Maine-et-Loire, se- « raient dirigés en poste sur Orléans. » Le Ministre recommandait encore de nouveau « que « les chefs de ces bataillons eussent servi dans « les troupes de ligne pendant la révolution, « pourvu qu'ils offrissent une garantie de leur « fidélité au Roi. Il est surtout du plus grand « intérêt, ajoutait S. Exc., que la discipline « de ces bataillons soit bien exacte, sans quoi « ils feraient plus de mal que de bien à la « cause du Roi. »

Ces dernières phrases auront, sans doute,

frappé le lecteur; je lui en montrerai tout à l'heure le développement et les conséquences.

Enfin le Ministre terminait sa depêche en me donnant des nouvelles sur la marche de Buonaparte, sur les succès présumés du maréchal Ney et sur l'espoir brillant qu'offrait l'armée aux ordres de S. A. R. Monseigneur le Duc de Berry.

M. de Beauchamp, que j'aurai occasion de citer plus d'une fois, dit : « Rien n'était plus antipathique que cette mesure avec les idées de ces hommes simples (les Vendéens) qui répugnaient à adopter la couleur des soldats qu'ils avaient si long-temps combattus ; l'amalgame, d'ailleurs, *frappait de mort l'insurrection.* »

L'effet de cette disposition était si évident pour moi, que je ne dus point le dissimuler à Monseigneur le Duc de Bourbon. D'ailleurs, la promptitude des événemens ne permettait déjà plus de réaliser un projet qui aurait demandé des soins infinis et des ménagemens d'une délicatesse extrême. Mais je veux, avant de passer outre, fixer l'attention du lecteur sur l'intention présumée de cette disposition qui paralysait l'élan qu'on aurait pu donner à la Vendée.

Les têtes étroites en politique ne s'attachent

qu'aux détails locaux, n'embrassent des événemens que les rapports qu'ils peuvent avoir avec ce qui se passe sous leurs yeux, et pour peu que la passion les anime, elle les tourne, les présente sous l'aspect qui leur sourit le plus pour servir d'aliment à leur malignité ou à leurs sombres desseins. C'est ainsi que dans un rapport au Roi, j'ai été signalé comme n'ayant rien fait à Angers de ce qu'il aurait fallu faire; et le passage de ce rapport que j'ai cité plus haut, ne démontre-t-il pas évidemment que si la Vendée ne s'est pas levée en masse vers le milieu de mars, c'est moi, uniquement moi, qui en suis la cause? Le lecteur est maintenant à portée de juger; mais ce que je voudrais ici lui faire pressentir, ce sont les vues sages et prudentes qui avaient dicté dans le temps cette même disposition qui a fourni à quelques personnes un si juste *prétexte* à leur récrimination.

Le Roi, en ordonnant formellement l'amalgame dont il a été question, avait sans doute pour but, d'abord de relever, d'électriser l'opinion vacillante des troupes de ligne, et de les forcer à rester fidèles, en mêlant dans leurs rangs des sujets dont l'attachement loyal était irrévocable. Il pouvait espérer que ces batail-

lons ainsi formés d'élémens opposés, se maintiendraient au moins par leur propre contrepoids ; que si des Vendéens tiraient des coups de fusil sur l'usurpateur, les troupes de ligne, mêlées avec eux, devenant malgré elles, et par le fait, complices de la fidélité, imiteraient leurs compagnons d'armes, ne fût-ce que pour se garantir du danger du moment. Dès lors on avait fait un grand pas, car il ne fallait qu'un coup de fusil peut-être pour arrêter l'usurpateur dans sa marche. Cette disposition était donc bonne ; mais était-elle praticable dans la tourmente où l'on se trouvait ?

J'irai plus loin, et je crois que le Roi avait encore une autre pensée, où sa bonté et son amour pour son peuple se peignent tout entiers. On a vu avec quel soin particulier M. le Duc de Feltre recommandait que ces nouveaux bataillons eussent une discipline exacte et sévère ; sans quoi, dit S. Exc., *ils feront plus de mal que de bien à la cause du Roi.*

Effectivement, les Vendéens, en marchant pour défendre le trône ébranlé de nouveau, auraient partout répandu cette chaleur de dévouement, qui leur fit à tant d'époques enfanter des miracles ; ils auraient voulu tout entraîner sur leur passage ; un cri séditieux pro-

noncé devant eux eût été suivi d'un rigoureux et prompt châtiment ; un doute seul pouvait les exciter ; de là, des rixes, des mouvemens d'agitation et des troubles civils que l'âme du Roi redoutait pardessus tout. Le Roi voulait ainsi enlever à son peuple jusqu'au prétexte même d'un mécontentement et d'une défiance de ses intentions bienveillantes. L'amalgame projeté était donc, dans ce sens, une espèce de barrière qu'on opposait à la fougue des passions, et c'est en cela que la disposition était sage et prévoyante : mais était elle praticable ?

La grande question, au temps où le Ministre m'écrivait, n'était point encore décidée ; on comptait encore sur le maréchal Ney !.... Le Roi n'était pas parti !.... On se croyait obligé à bien des ménagemens ; et comme l'Europe devait s'y attendre, S. M. aurait voulu qu'un projet aussi téméraire que celui de Buonaparte échouât, sans que la France offrît aux spéculations politiques le moindre prétexte d'une dissension intestine.

Ainsi, après la dépêche dont j'ai rendu compte, il restait peu d'espoir de tirer aucun parti des Vendéens, si S. A. S. Monseigneur le Duc de Bourbon ne prenait sur lui de franchir les limites qu'on venait de tracer, en se rendant

dans la Vendée. C'est ce que j'osai lui indiquer, lorsqu'il reçut le 18 mars ses pouvoirs de gouverneur-général des provinces de l'Ouest. Mais S A. S. continua à m'objecter qu'une pareille démarche exigeait l'assentiment spécial de Sa Majesté.

Obligé donc de me borner aux instructions que j'avais reçues du Ministre de la guerre, il ne me restait qu'à m'occuper de la formation des bataillons royaux qui ne m'offraient qu'une faible ressource, sans m'inspirer beaucoup de confiance. C'est ainsi que passant une partie des journées chez Monseigneur le Duc de Bourbon, l'instruisant de tout ce que j'apprenais, des obstacles sans nombre que je rencontrais, provoquant sans cesse des ordres que S. A. ne pouvait me donner, nous apprîmes le 22 mars l'entrée de Buonaparte à Paris, et le départ du Roi pour le nord de ses Etats. Cette nouvelle glaça tous les cœurs et répandit la consternation parmi les sujets les plus dévoués. L'inquiétude et la douleur se peignaient sur toutes les physionomies. Dans les traits seuls des partisans de l'usurpateur on commença à distinguer cette contraction joyeuse qui présageait leur triomphe prochain. Ils abordaient les soldats, rappelaient leurs victoires passées, et présentaient déjà à

leur imagination exaltée, comme une douce espérance de leurs services, tous les maux de la guerre et la ruine du monde. La situation des choses rendait le séjour de Monseigneur le Duc de Bourbon très-précaire à Angers. Sa présence n'aurait bientôt plus contenu les malintentionnés. Etait-il prudent qu'il y demeurât ?

Quel est l'homme assez ignorant pour croire que cette ville fût plus à l'abri qu'une autre de la secousse épouvantable qui ébranlait alors tout le Royaume ? (1)

Je suis donc loin de le désavouer, je crus que la personne de S. A. S. pourrait être compromise, et mon avis fut qu'elle devait passer la Loire pour se rendre dans la Vendée. Je ne lui cachai point que je regardais ce parti comme avantageux sous beaucoup de rapports. Car, indépendamment de ce que je pensais que la présence du Prince agirait efficacement sur l'esprit des habitans, je l'aurais vu avec plus de tranquillité se placer au milieu d'une population fidèle, qui l'eût mis du moins à l'abri des

---

(1) « Dès qu'on eut appris à Angers le départ de Votre « Majesté, *on crut* tout perdu, et la résistance impossible.»

(*Rapport de M. l'abbé Jagot.*)

premières tentatives que les agens de Buonaparte pouvaient diriger contre S. A. Monseigneur le Duc de Bourbon résolut son départ en me donnant l'ordre de rester à Angers, où il supposait que je pouvais encore être utile, malgré le désir que je manifestai de le suivre. Je sentais combien ma position allait devenir difficile; j'osai réclamer cet ordre par écrit: S. A. S. me le donna. Sa parole devait me suffire; sans doute, elle me suffisait à moi: mais le prince blâmera-t-il aujourd'hui ma demande, s'il lit que dans un Rapport au Roi, on semble me faire un crime (1) d'être demeuré à Angers après que S. A. eut quitté cette ville.

Le départ de Monseigneur le Duc de Bourbon étant décidé, je restai auprès de lui jusqu'à trois heures du matin qu'il partit à cheval, suivi de M. le comte de Ruilli, de M. d'Auteuil, de M. Jacques, secrétaire de ses commandemens, et d'un officier vendéen que je lui avais donné pour guide (2).

---

(1) « Malgré le départ du Prince, il (le comte d'Auti-« champ) était resté à Angers. »

(*Rapport de M. l'abbé Jagot.*)

(2) Je releverai ici une petite erreur de M. de Beauchamp, qui assure, tome I^er^, page 374, que le prince ne

Forcé de demeurer à Angers, je me convainquis bientôt que j'étais entouré de gens prêts à abandonner la cause du Roi. Une tournée que je fis dans la ville acheva de me démontrer qu'il ne me restait aucun espoir d'arrêter l'effervescence, qui n'attendait qu'un signal pour se développer. Je me décidai à expédier quelqu'un de suite à Monseigneur le Duc de Bourbon, pour solliciter l'autorisation d'aller le rejoindre. Toutes mes idées se reportaient sur la Vendée, où je pensais toujours que l'arrivée de Son Altesse devait produire un bon effet. J'ignorais encore l'impression qu'avait faite la nouvelle des événemens inattendus qui s'étaient succédés si rapidement, nouvelle qui avait répandu partout le découragement et la douleur.

Le colonel de la gendarmerie, M. Noireau,

---

trouva pas même à sa disposition des chevaux de poste.

La voiture qui suivit S. A. S. fut attelée de ses propres chevaux; mais toutes celles qui se dirigeaient sur Nantes le furent des chevaux de la poste.

Plus loin, à la fin de la page 375, M. Beauchamp dit encore que, dans le plan d'insurrection arrêté à Beaupreau, le commandement du département de Maine-et-Loire fut dévolu à M. le comte de la Rozière. Ce commandement lui avait été déjà confié, sous mes ordres, avant le 20 mars, par S. Exc. le Ministre de la guerre.

venait de recevoir l'ordre de prendre le commandement des troupes à Angers, et ces troupes se rangeaient avec empressement à sa voix. La crise était pressante, car l'insurrection étant proclamée avec autant d'audace que de célérité, je devenais un objet de la plus sévère surveillance..... Le poste n'était plus tenable.

J'avais sollicité Monseigneur le Duc de Bourbon, presqu'au moment où il venait de quitter Angers, de vouloir bien me rappeler auprès de sa personne. Sa réponse tardant beaucoup à m'arriver, je n'y comptai plus, et je me déterminai à aller joindre S. A. S., contre laquelle on soupçonnait déjà qu'il pourrait être pris quelques mesures dangereuses par les ministres de l'usurpateur. Cette inquiétude fut un motif de plus pour me décider, et je pensai aux moyens de me rendre à Beaupreau, sans me faire arrêter moi-même. Dans l'instant où je venais de prendre cette résolution, je reçus la réponse de Monseigneur le Duc de Bourbon, qui, ignorant encore la marche des événemens, et surtout les progrès que le mauvais esprit avait fait à Angers, me conseillait d'y rester encore. Celui qui m'apporta cette lettre ne me cacha point que le prince n'était pas tranquille, et soupçonnait aux adhérens de Buonaparte des

intentions perfides contre sa personne. Comme je l'ai déjà dit plus haut, ce bruit circulait également à Angers. On assurait secrètement que le colonel de la gendarmerie avait reçu l'ordre de faire arrêter Monseigneur le Duc de Bourbon. Un coup de main sur Beaupreau pouvait être tenté; une affreuse témérité en aurait pu assurer le succès!..... Je me hasardai à aller trouver le colonel Noireau, pour pénétrer, s'il était possible, quels étaient ses desseins, et je le fis sans me dissimuler le danger qui pouvait résulter pour moi de cette démarche. Après quelques mots d'une conversation qui roula sur ce qui se passait alors, il me vint à l'idée de lui dire ce qu'il n'aurait point ignoré un moment plus tard, vu la surveillance avec laquelle mes pas étaient épiés; et en outre, voulant le mettre sur la voie, je lui déclarai donc que, croyant de mon devoir d'aller rejoindre monseigneur le duc de Bourbon, j'allais me rendre près de lui. Aussitôt le colonel Noireau me montra l'ordre qu'il avait reçu de faire arrêter le prince; mais je dois à la justice d'ajouter que cet officier me manifesta une extrême répugnance à prendre sur lui l'horreur d'une telle action. Peu rassuré toutefois par ce discours, je déclarai de nouveau que, quelque chose qu'il pût m'en arriver,

mon intention était de me transporter sur-le-champ auprès de monseigneur le duc de Bourbon ; alors il me proposa de me charger d'une lettre pour S. A. S. C'était un moyen d'intéresser le colonel de la gendarmerie à mon voyage, et je me décidai sur-le-champ affirmativement, d'abord parce qu'il me paraissait instant que monseigneur le duc de Bourbon connût les ordres que Buonaparte avait donnés à son égard, ordres qui pouvaient en même temps avoir été expédiés à Nantes, à La Rochelle, sur toute la côte enfin, et ensuite, parce que j'avais ainsi l'assurance de pouvoir me rendre sans obstacle dans la Vendée.

A peine rentré chez moi, je reçus la lettre du colonel Noireau pour le prince, et me mis immédiatement en route. Je marchai toute la nuit, et c'est à une petite distance de Beaupreau que je rencontrai des habitans de différentes paroisses qui s'en retournaient chez eux, après avoir manifesté que leur intention n'était pas de prendre les armes dans le moment présent. Dès-lors je mesurai l'étendue de tout le mal qu'avaient produit et le retour de Buonaparte, et les efforts de ses partisans. Ils avaient su avec adresse faire envisager la cause du Roi comme perdue. Mes premiers entretiens avec quelques

anciens officiers de mon armée achevèrent de me convaincre que, dans la disposition où étaient les esprits, effrayés par la crainte de ne pouvoir s'opposer seuls aux progrès de l'usurpateur, l'instant n'était point favorable pour tenter un soulèvement qui serait resté sans effet, ou plutôt qui aurait amené le plus déplorable des résultats, en découvrant aux yeux de l'Europe une tiédeur momentanée qui fût devenue un triomphe pour Buonaparte et ses adhérens.

Aussitôt arrivé, je me rendis chez le prince. Après qu'il eût entendu les raisons qui m'avaient déterminé à quitter Angers, il voulut bien me demander mon opinion sur ce qu'il convenait de faire dans la position où il se trouvait. Je lui fis avec courage le pénible aveu de la vérité; je lui développai ensuite l'insuffisance des moyens que nous avions, en les comparant avec ceux dont l'usurpateur pouvait déjà disposer par la défection totale de l'armée, qui, sur tous les points de la France, reprenait ses sinistres couleurs, et j'ajoutai que je croyais que la saine politique commandait d'attendre le moment où Buonaparte, distrait par les inquiétudes du dehors, et obligé de se préparer à une guerre colos-

sale, nous laisserait les moyens de miner son autorité en secondant les efforts de toute l'Europe ; enfin je proposai à S. A. S., comme le parti qui me semblait concilier tous les intérêts, de gagner la côte, de monter sur un bâtiment, et de rester en vue quinze jours ou trois semaines ; je lui fis observer que, pendant ce court espace de temps, les habitans reviendraient de leur première impression, que l'espoir du succès ranimerait leur ancienne ardeur, que les vexations qu'ils éprouveraient infailliblement des agens de Buonaparte les irriteraient, et que les chefs royalistes, occupés à souffler, à exciter cette heureuse disposition, profiteraient alors de cette fermentation pour proclamer une insurrection, qui s'effectuerait en même temps sur tous les points au moment le plus opportun.

Le prince eut la bonté de m'écouter avec la plus grande attention, et me quitta pour rassembler son conseil.

La plupart des opinions émises dans ce conseil eurent le caractère d'une aveugle présomption. L'un, sans connaître la Vendée, sans y avoir jamais servi, offrait un plan incohérent dans toutes ses parties ; un autre, plein d'une confiance que personne ne partageait, assurait

qu'il ne fallait qu'un seul mot pour avoir une armée de cinquante mille hommes en vingt-quatre heures ; enfin c'était un tableau brillant de succès infaillibles : ce n'était que gloire, que triomphe ; c'était une chaleur, un enthousiasme bien louables assurément, mais ce n'était ni ce calme réfléchi, ni cette froide combinaison des moyens qui préparent le succès. Au bout du compte, ce qu'on apercevait de plus réel dans cette confusion d'idées, c'était l'envie de jouer un rôle. Il faut convenir que la solution d'un tel problème était fort difficile. Et comment persuader à des jeunes gens, pleins de la plus noble impatience, que c'est en se dissimulant ainsi les difficultés d'une entreprise, qu'on s'expose à en compromettre le succès ; que c'est en prévoyant, en calculant toutes les chances, qu'on rend la fortune favorable, et qu'enfin, comme l'a dit un grand orateur en parlant du plus grand de nos capitaines : « La « valeur n'est qu'une force aveugle et impé- « tueuse, qui se trouble et se précipite, si elle « n'est éclairée et conduite par la probité et par « la prudence (1).

Je vis alors le mal que peut faire à la meil-

(1) Oraison funèbre de Turenne, par Fléchier.

leure des causes le conflit de tant de passions, la divergence de tant d'avis mal digérés, et l'exaltation des esprits. Je vis les plus honnêtes gens du monde séduits, entraînés par l'illusion de quelques projets élevés sur un sable léger et mouvant, et je restai inébranlable dans les sentimens que j'avais précédemment exprimés au prince, au risque même de lui déplaire. Je me retirai donc triste et affligé, mais convaincu d'avoir fait mon devoir ; et la manière dont Monseigneur le Duc de Bourbon me traita à son retour d'Angleterre, lorsqu'il se rendit de Nantes à Angers, m'a suffisamment montré que j'avais conservé toute sa bienveillance.

Le lendemain de mon départ, MM. de Suzannet et de la Roche Saint-André arrivèrent au quartier-général du prince, et lui annoncèrent que, d'après les renseignemens qu'ils s'étaient procurés, ils pouvaient assurer que le département de la Vendée et celui de la Loire-Inférieure ne se souleveraient point, comme on l'avait espéré. Les raisons de cette disposition des esprits découlaient des mêmes causes et de l'effet général qu'avait produit la grande catastrophe qui avait, au premier moment, consterné l'Europe entière. C'est alors que Monseigneur le Duc de Bourbon reconnut la justesse

des observations que je lui avais faites, et envoya au colonel Noireau M. d'Auteuil, son aide-de-camp, afin d'obtenir des passe-ports pour les personnes de sa suite. S. A. S. partit dans la nuit même du 26 mars, pour gagner la rivière de Nantes, et s'embarquer.

Conformément à l'engagement que j'ai pris avec le lecteur, je vais maintenant lui expliquer quelques circonstances de cette époque désastreuse, qui sont rapportées sous des couleurs peu flatteuses pour moi dans l'ouvrage de M. de Beauchamp.

D'abord, veut-on une preuve évidente du peu d'accord qu'il y avait dans les idées de ceux qui nous ont tracé l'histoire de cette époque? D'un côté, M. Jagot qui, comme tant d'autres, a toujours provision de remèdes infaillibles contre les dangers passés, me cite gratuitement, et presque exclusivement, comme la cause unique de l'immobilité de la Vendée, dans cette bourrasque politique; de l'autre, M. de Beauchamp s'exprime en ces termes:

« Cependant Monseigneur le Duc de Bourbon « brûle de faire prendre les armes aux Ven- « déens. Il sonde d'abord les dispositions de « plusieurs notables du pays. La plupart pro- « testent que le peuple est peu disposé à se sou-

« lever, et qu'il redoute de supporter seul le « poids de la guerre. En même temps, des of- « ficiers-généraux accourent de Bretagne et « des provinces limitrophes, feignent de pren- « dre les ordres du prince, s'abouchent avec « les ennemis du Roi, et, par des menées « sourdes, entravent l'insurrection. »

Grâces au Ciel, je ne suis point un de ces officiers de la Bretagne ou des provinces limitrophes! Mais, d'ailleurs, quelle étrange manie de fermer ainsi les yeux à la lumière, et de ne pas admettre qu'il est, à cette époque si fertile en événemens prodigieux, des circonstances où tout l'esprit humain se confond et s'égare! La France ne fut-elle pas frappée comme d'un coup de foudre? Cette secousse, partie du golfe Juan, ne s'étendit-elle pas, avec la rapidité de l'éclair, jusqu'au centre de l'Europe? Eh bien! où était la barrière qui devait empêcher ce mouvement de s'étendre jusque dans les provinces de l'Ouest, et d'y produire d'abord le même effet?

Une page plus loin, M. de Beauchamp dit, dans son ouvrage :

« On allait afficher dans toutes les paroisses la « proclamation du prince gouverneur général, « qui appelait sous les drapeaux les Vendéens,

« depuis dix-huit jusqu'à cinquante ans, lors-
« qu'on reçut la nouvelle *que les volontaires*
« *royalistes commis à la garde d'Angers ve-*
« *naient d'être licenciés; qu'on avait détourné*
« *un convoi de poudre destiné pour la Vendée,*
« et que partout on armait les rebelles et on
« désorganisait les serviteurs du Roi. L'arrivée
« à Beaupreau de M. le comte d'Autichamp ne
« laissa bientôt plus de doutes sur ces tristes
« résultats. Navré de douleur et de l'inutilité
« des tentatives pour armer les Vendéens; con-
« vaincu des dangers personnels qui environ-
« naient le prince gouverneur-général, par
« suite de tant d'irrésistibles défections, le
« comte d'Autichamp rendit compte au Duc de
« de Bourbon de la situation d'Angers, et lui
« communiqua une lettre du colonel de la gen-
« darmerie, écrite dans les termes les plus res-
« pectueux, mais où l'on conjurait le prince de
« calmer l'effervescence qui pouvait encore en-
« sanglanter la malheureuse Vendée..... Vous
« jugerez, Monseigneur, ajoutait le colonel
« Noireau, qu'un plus long séjour dans l'arron-
« dissement de Beaupreau compromettrait à la
« fois la sûreté intérieure du pays, et la sûreté
« particulière de Votre Altesse. M. d'Auti-
« champ, de son côté, motiva l'avis d'ajour-

« ner tout projet de soulèvement, incompatible « avec la disposition générale de la Vendée, et « la rapidité effrayante d'une crise sans exem- « ple. Il invoqua, à cet égard, le témoignage « des députations de plusieurs paroisses, qui, « surprises par un si brusque orage, se mon- « traient peu disposées à lui résister. *Mais ses « observations ne purent être accueillies par « des hommes qui ne respiraient que la guerre. « Presque tous s'étonnèrent qu'un officier-gé- « néral, si dévoué à son Roi, se fût chargé de « la sommation d'un officier de gendarmerie « qui intimait à un prince du sang l'ordre de « quitter la France.* Des murmures et des re- « proches se firent entendre. Les passions s'exal- « tèrent; on vit alors se renouveler ces divi- « sions jadis si funestes à la Vendée. M. d'Au- « tichamp, exposé à de fausses interprétations, « s'éloigna, après avoir persisté à soutenir que, « dans l'état désespéré des affaires, toute ten- « tative d'insurrection serait préjudiciable, et « compromettrait le prince : son opinion paraît « avoir été partagée par MM. d'Andigné et de « Suzannet. »

Les mots que j'ai soulignés sont ceux sur lesquels je crois devoir donner quelques éclaircissemens ; car il faut instruire un peu mieux

M. de Beauchamp, qui a puisé, dans l'inépuisable rapport de M. Jagot, presque tous les matériaux de sa campagne de 1815.

Je vois trois points principaux dans le passage que je viens de citer.

1°. Le licenciement des volontaires royaux;

2°. Le convoi de poudre destiné pour la Vendée;

3°. La remise de la lettre du colonel Noireau.

Quant aux volontaires royaux, j'ai déjà fait observer que la composition en était peu rassurante, et j'ai rendu compte de l'instruction rigoureuse du ministère, qui prescrivait le mode de leur formation. Cet ordre, par ses conditions remarquables, n'avait produit et ne pouvait produire qu'un mélange, avec lequel on n'aurait certainement pas atteint le but désiré. Le nombre des royalistes ne pouvait pas être assez fort pour balancer celui des Buonapartistes, déjà exaltés par le retour de leur idole. Cette troupe était d'ailleurs bien loin d'être en état de partir; et les ordres que le prince m'avait donnés à cet égard, portaient qu'ils devaient être dirigés sur Orléans. Indépendamment de cette circonstance qui explique tout, je devais craindre que ces volontaires n'allassent encore se jeter dans le parti de l'usur-

pateur ; et ma crainte était d'autant plus fondée, qu'un grand nombre d'entre eux manifestait un très-mauvais esprit. En les licenciant, je séparai les bons d'avec les mauvais, bien sûr de retrouver, dans le besoin, les vrais amis du Roi ; et je m'applaudis encore aujourd'hui de cette mesure, qui me parut commandée par les circonstances, et qui avait été adoptée à Paris même lors du départ de Sa Majesté. Vouloir faire pénétrer ces troupes dans la Vendée, et leur confier la garde du prince, est une idée qui ne pouvait entrer que dans la tête de M. l'abbé Jagot (1) .

Le convoi de poudre, dont il est ensuite parlé, arrivait de La Flèche, et devait se rendre au Pont de Cé. N'étant point prévenu de son passage, il me fut impossible de l'empêcher d'entrer dans la ville ; il était d'ailleurs escorté par des gendarmes qui, méconnaissant mon autorité, n'obéissaient plus qu'à leur colonel ; car ce fut

---

(1) « Les derniers actes de son autorité dans cette « ville furent le licenciement des volontaires royaux, « *que naturellement on devait diriger auprès du Prince;* « le renvoi des officiers à demi-solde ; enfin la remise des « poudres et cartouches aux Buonapartistes. »

(*Rapport au Roi par M. l'abbé Jagot.*)

peu d'heures avant mon départ pour Beaupreau que ce convoi, qui n'était que de deux milliers de poudre, arriva à Angers.

Il ne me reste plus qu'à fixer l'attention du lecteur sur ces mots de M. de Beauchamp : « Pres- « que tous s'étonnèrent qu'un officier général, « si dévoué à son Roi, se fût chargé de la som- « mation d'un officier de gendarmerie, qui in- « timait à un prince du sang l'ordre de quitter « la France. »

D'abord, je ferai observer que personne ne me fit part de cet *étonnement;* ensuite je répondrai qu'à mes yeux il ne s'agissait point ici d'une sommation, mais de sauver le prince; car, de quelque manière que l'on s'y prenne pour définir sa position, il courait, suivant moi, de véritables dangers. Je le déclare donc, si, aujourd'hui même, la vie d'un de nos princes était encore menacée, je tiendrais avec courage la même conduite, dût-il m'en coûter une réputation acquise depuis vingt-cinq ans.

Mais que dis-je? En quoi serait-elle attaquée par cette démarche? C'est le propre d'une conscience forte et tranquille de braver les inconvéniens attachés souvent aux actions les plus louables en elle-même. Je laisse aux intrigans,

aux égoïstes, le froid calcul, seul fondement de toutes leurs vertus : l'homme probe et résolu marche, agit, et trouve dans la pureté de ses intentions sa force et son appui.

SECONDE PARTIE.

Après les événemens dont je viens de rendre compte, je m'étais retiré dans le Poitou, avec l'intention d'aller trouver Madame à Bordeaux. Le départ de S. A. R. me força de rester dans une de mes terres auprès de Parthenai, d'où je m'occupai de préparer le soulèvement de la Vendée. J'entretenais à cet effet une correspondance active ; plusieurs officiers de mon armée vinrent souvent chez moi, et firent différentes courses, sur l'objet desquelles nous nous étions concertés.

Tout se disposait comme je l'avais prévu. Dès le mois d'avril les Vendéens, revenus de leur étonnement, commençaient déjà à s'agiter. Leurs regrets étaient mal dissimulés, ou ne l'étaient plus : ils ne parlaient que du Roi et de son auguste famille, qu'ils rappelaient de tous leurs vœux ; ils refusaient de payer les impôts, ils rétablissaient le drapeau blanc, et attaquaient même les gendarmes en résidence dans l'intérieur ; en un mot, tous manifestaient une irri-

tation entretenue avec soin par tous les vrais serviteurs du Roi, qui observaient de leurs retraites ces divers mouvemens, et cherchaient à précipiter le moment de l'explosion. C'est dans cette intention que, dans les premiers jours de mai, je commençai à me montrer, sur différens points, à la tête de détachemens considérables, marchant moi-même à pied et le fusil sur l'épaule. Enfin, l'instant paraissant favorable et décisif, nous convînmes, MM. de Suzannet, Auguste de la Rochejaquelein et moi, de nous réunir en conseil de guerre, pour fixer l'époque précise d'un soulèvement général. Notre réunion eut lieu à la Chapelle-Basse-Mer, le 11 mai. M. Auguste de la Rochejaquelein nous y donna connaissance des lettres qu'il avait reçues de son frère, et qui annonçaient des secours en armes et en munitions (1). Nous

(1) Le 13 mai, M. Fourcaud, officier du marquis de la Rochejaquelein, arriva à Maisdon, où se trouvait M. de Suzannet. Il venait de quitter l'escadre anglaise. Suivant son rapport, fait devant plusieurs officiers, il y avait à bord 14,000 fusils, des munitions, de l'argent, plus que nous ne pouvions en espérer; des canons et 300 canonniers anglais M. Fourcaud ajouta même qu'un convoi plus considérable, chargé de 1,500 hommes de troupes,

arrêtâmes, à l'unanimité, que ce mouvement s'opérerait au moyen du tocsin sonné partout, le même jour et à la même heure (1). Nous nous séparâmes ensuite, et j'allai établir mon quartier-général au château du Lavoir, commune de Neuvy, d'où je publiai la proclamation suivante, en la datant de la Tour-Landry, lieu célèbre dans les premières guerres de la Vendée.

BRAVES VENDÉENS,

« L'Europe a retenti de nos combats et de « nos victoires. Une occasion nouvelle, et sans « doute la dernière, nous rappelle sous les dra- « peaux. Un attentat moins sanglant, mais plus « perfide que celui de 1793, a été commis dans « notre patrie : la trahison a livré le trône de

---

devait être arrivé. M. Fourcaud et M. de Saint-André, autre officier du marquis de la Rochejaquelein, répétèrent ces discours partout où ils passèrent. On verra plus tard le fâcheux effet que produisirent ces rapports exagérés, lorsque les espérances qu'ils avaient fait naître furent détruites.

(1) M. de la Rochejaquelein ne fit point, à cette entrevue, l'observation dont parle M. de Beauchamp, tome II p. 149.

« de saint Louis à un étranger qui fut le fléau « de la France, et que l'Europe, inondée du « sang qu'il a versé, repousse avec horreur. « Louis XVIII, victime de sa confiance, a été « réduit à quitter sa capitale, et à s'éloigner du « peuple qui l'adore.

« Par ses prétendues constitutions, l'usurpa- « teur, entouré de tous les crimes, ôte à notre « religion sa prééminence, et proscrit l'auguste « maison des Bourbons, tandis que, sous le « masque d'une apparente douceur, il souffle la « persécution contre les ministres des autels.

« Ainsi, la cause sacrée de la religion est liée « avec celle des fils de saint Louis.

« Levons-nous donc, braves Vendéens : re- « prenons nos armes; il est temps de venger « tant d'outrages, et de secouer le joug qu'on « nous impose.

« Vous brûlez, je le sais, de combattre pour « la plus sainte des causes. Douze ans de repos « n'ont point amolli le courage des vainqueurs « de Vihiers, de Thouars, de Saumur, d'Eri- « gné, de Fontenay, d'Entrames, de Dol, de « Gété, etc..... Vos anciens chefs, tous ceux « qui survivent à tant de combats et de périls, « et un grand nombre d'autres, vont marcher « à votre tête : les lâches qui ont trahi la patrie

« fuiront devant nos phalanges ; et bientôt,
« oui, bientôt, le Roi, sur son trône, recon-
« naîtra la bravoure de ses troupes loyales et
« victorieuses.

« Braves compagnons d'armes, tant que nous
« fûmes fidèles à Dieu, la victoire aussi fut fi-
« dèle à nos drapeaux. Loin de nous la licence
« du crime et l'esprit de vengeance ! Les hom-
« mes paisibles et les propriétés, les femmes et
« les enfans seront respectés. La discipline la
« plus sévère sera observée ; les sages institu-
« tions que le Roi a données à la France seront
« religieusement maintenues. Plus de rivalités
« ni de divisions ; plus de jalousies ni de dé-
« fiances : généraux, commandans, chefs de
« légions, officiers et soldats, nous n'aurons
« tous qu'un cœur et qu'une âme. Nos augustes
« alliés, les empereurs et les rois, viennent à
« notre secours sous les bannières de la France.
« L'Europe entière est en mouvement ; ses ar-
« mées innombrables vont marcher sur Paris,
« et combattre les rebelles.

« Français de tous les pays ! habitans des
« villes et des hameaux ! accourez sous les dra-
« peaux de l'honneur : venez vous ranger sous
« les lis antiques qui firent la gloire et le bon-
« de nos aïeux. DIEU et le ROI, voilà notre

« devise ; la paix dans l'intérieur et avec les « nations, est le but de notre entreprise.

« Et vous, soldats, qu'on trompe et qu'on « égare, songez aux dangers qui vous entou- « rent, et venez vous rallier à vos frères. Dé- « sertez les étendards du crime ; déposez les « couleurs de la révolte, ces signes honteux de « la trahison et du parjure.

« Le mérite et les vertus guerrières seront, « parmi nous, les premiers titres à l'avancement « et aux distinctions. Les officiers de la ligne, « quels que soient leurs grades, les conserve- « ront dans notre armée, et seront recomman- « dés à la munificence du Roi.

« Braves amis, vous êtes Français, vous êtes « Vendéens; nos triomphes sont assurés. »

VIVE LE ROI !

15 mai 1815.

Dans la nuit du 15 au 16 mai, le tocsin fut sonné dans toutes les paroisses de la partie de l'Anjou, dite Vendée, comprise entre les rivières du Layon, de la Sèvre et de la Loire, et dans laquelle se trouvent enclavées les villes de Chollet, Beaupreau, Chemillé, Saint-Florent et Chalonne, etc. Ce territoire peut avoir douze

lieues de diamètre : Beaupreau se trouve à peu près au centre. L'usurpateur avait alors environ 4000 hommes de troupes, cantonnés par détachement, dans les lieux ci-dessus désignés; 1500 à 2000 occupaient Chollet.

Dès le 16 mai, les chefs de division de notre armée rassemblèrent les hommes de leurs différentes paroisses, chacun sur un lieu désigné à cet effet, et obtinrent en général des masses assez prononcées pour qu'elles pussent déjà m'inspirer une confiance réelle dans la réussite de la levée projetée.

Le 17, le nombre doubla, et le 18 je pus réunir 4 à 5000 hommes à Jallais. Ce premier rassemblement, en ranimant l'ardeur de nos braves Vendéens, jeta l'alarme parmi les troupes de Buonaparte. Effrayées d'un mouvement aussi rapide, elles se concentrèrent de suite sur Chemillé et Chollet, petites villes situées sur la route d'Angers à La Rochelle, route de communication avec le Poitou, où les généraux Travot et de Lauge commandaient. Le premier occupait alors Bourbon-Vendée et observait la côte (1).

(1) La garnison de Chollet fut renforcée, le 19, par le 26e régiment de ligne qui, sous les ordres du colonel

Voulant m'assurer positivement de la situation des Vendéens réunis sous mes ordres, je pris une connaissance exacte des munitions qu'ils avaient apportées. Un tiers environ n'était armé que de simples bâtons, quelques-uns de faux, d'autres de baïonnettes attachées à l'extrémité d'une perche. Le reste, ayant des fusils de différens calibres, n'avait pas au delà de trois ou quatre cartouches par homme ; encore fallait-il refondre une grande partie des balles pour s'en servir.

C'est dans cet état de choses que je reçus, presqu'en même temps, une lettre de M. Auguste de la Rochejaquelein, datée du Boupère, du 18 mai, et un petit mot du comte de Suzannet, commandant le 3e corps d'armée, sans date de lieu et de temps, écrit fort à la hâte, à en juger par sa forme.

Le premier me mandait que, bien qu'il m'eût fait part de l'intention où il était de se porter sur Chollet, l'affaire qu'il avait eue la veille aux Echaubroignes, avec le 26e régiment de

---

Prévost, avait voulu retourner à Bourbon-Vendée, et avait été contraint de se replier, après avoir eu un engagement, aux Echaubroignes, avec le corps de M. Auguste de la Rochejaquelein, le 17.

ligne, avait changé en partie ses dispositions, et que dès le lendemain il se réunirait à M. Dulandreau pour exécuter ensuite sa jonction avec M. le comte de Suzannet. Il ajoutait : Que le désir d'avoir promptement des munitions ne lui permettait pas d'hésiter dans ses opérations, c'est-à-dire, de se rapprocher du point où M. Louis, son frère, devait avoir effectué son débarquement et celui des secours qu'il avait annoncés.

Ce besoin de munitions, je l'éprouvais autant que M. Auguste de la Rochejaquelein, et c'est ce qui me détermina à me prêter au mouvement que le comte de Suzannet m'indiquait dans son billet. Il me mandait que M. Auguste de la Rochejaquelein, ou son frère, amenerait le convoi au *Temple*, et qu'ils enverraient un détachement à Saint-Laurent-sur-Sèvres. Il m'invitait en conséquence à me porter sur Mortagne, en faisant filer un parti sur Saint-Laurent. Je devais par ce moyen entrer en communication avec ces messieurs ; je pouvais me concerter avec eux, et je devenais maître de déterminer le point sur lequel devraient être dirigées les munitions qui m'étaient réservées.

M. le comte de Suzannet finissait par ces

mots : « Il vaudrait mieux, mesemble, blo-« quer Chollet, si on est certain que la gar-« nison n'a pas de vivres pour deux jours. » Quoique je sentisse combien il m'était nécessaire de voir les chefs des différens corps d'armée, et surtout de me mettre en possession des munitions qu'on m'avait destinées, je n'en reconnaissais pas moins combien il eût été important de chasser préalablement l'ennemi de Chollet et de Chemillé, où sa présence gênait tous mes mouvemens ; mais je ne me crus pas en état d'agir de vive force avec le petit nombre de fusils et de cartouches que j'avais, contre des troupes bien armées, retranchées ou combattant derrière des murs de jardin qu'on avait crénelés. Je pris donc la résolution de faire observer ces deux points, pendant le mouvement que j'allais faire rapidement vers la côte, et en ne prenant que deux divisions avec moi, de laisser autour de Chollet assez de monde pour en inquiéter la garnison par l'apparition de petits corps embusqués, et de la tenir ainsi dans une continuelle alarme, en rompant ses communications, interceptant ses correspondances, et gênant ses moyens de subsistance. Ce parti me paraissait d'autant meilleur que je croyais essentiel à l'ouverture

de la campagne de ne pas débuter par une entreprise dont le succès fût douteux. Or, l'attaque de Chollet et de Chemillé pouvait me coûter beaucoup de monde, et tout militaire qui aura quelque notion du pays, de l'esprit des Vendéens, de la manière dont ils font la guerre, s'il considère un moment la résistance que je devais rencontrer, s'il songe à la qualité des armes qui existaient dans le corps que je commandais, ce militaire, dis-je, ne pourra refuser son approbation au plan que j'avais adopté, qui eut un plein succès, et qui était fondé sur des avis positifs qui m'étaient parvenus, et qu'une circonstance heureuse devait bientôt confirmer, comme on le verra tout à l'heure.

Je me mis donc en mouvement le 20 pour Mortagne, avec les divisions de Beaupreau et de Montfaucon. Arrivé sur ce point, j'envoyai quelques cavaliers à Saint-Laurent-sur-Sèvres. On n'y trouva personne non plus qu'à Mortagne. Je poussai jusqu'à Clisson, d'après les renseignemens qui me furent donnés, dans l'espérance de rencontrer le corps de Suzannet. Je ne fus pas plus heureux.

Ayant envoyé à Legé, où l'on ne trouva également personne, et me voyant ainsi isolé, sans connaître les projets de ces messieurs, et

par conséquent sur quel point ils s'étaient dirigés, je me déterminai à revenir sur mes pas, pour me rapprocher du territoire que j'étais chargé de défendre, et pour donner à mes troupes les vivres dont elles avaient besoin.

C'est le 21, dans ma marche, que je reçus une lettre de M. le comte de Suzannet, datée du 20, de Palluau, à cinq heures du soir. Cette lettre, plus détaillée que le petit mot qu'il m'avait écrit à la hâte précédemment, contenait en résumé les détails suivans :

Après avoir procédé le 15 mai à la levée de ses divisions, il s'était rendu le 16 à Saint-Paul-de-Commequiers, où il prit connaissance dans la nuit d'un billet écrit à un de ses officiers par M. le marquis de la Rochejaquelein, qui se trouvait à Saint-Hilaire-de-Rié, sur le bord de la mer. Le comte de Suzannet lui manda qu'il serait le lendemain à Saint-Gilles. Dès qu'il y fut arrivé, il vit M. Louis de la Rochejaquelein, et passant la rivière, ils se rendirent sur le lieu du débarquement, qui s'était effectué à Sainte-Croix-sur-Vic. Il me faisait un tableau du désordre qui avait présidé à cette opération, et me témoignait l'étonnement et le chagrin qu'il avait éprouvés, lorsqu'il apprit qu'il n'y avait en tout que 2000 fusils, dont plus de la moitié

avait été enlevée par la division du Marais; qu'il existait environ huit cent mille cartouches, mais qu'il ne se trouvait ni canons, ni canonniers, ni argent. Le comte de Suzannet témoigna au marquis de la Rochejaquelein combien il était affligé qu'on l'eût ainsi trompé, et lui fit entendre que des promesses exagérées ne pouvaient que détruire la confiance au lieu de l'accroître.

M. Louis de la Rochejaquelein répondit qu'un second convoi allait arriver.

Ces détails durent me faire supposer que MM. Fourcaud et de Saint-André s'étaient au moins abusés sur les secours qu'ils avaient annoncés. Du reste, Suzannet dans cette même lettre me prévenait que les munitions qui m'étaient destinées, et dont il ne m'avait point indiqué la quantité dans son billet précédent, se montaient à 30 ou 40 barils de cartouches qu'on ferait filer avec beaucoup de peine sur des charrettes tirées par des bœufs. Il m'informait de plus qu'il était réuni à Palluau avec le corps de M. de Sapinaud, dont la force était à peu près de 4 à 5000 hommes; qu'ils allaient tous les deux effectuer leur jonction avec les troupes aux ordres de M. Auguste de la Rochejaquelein, et que de là ils marcheraient ou

pour attaquer le général Travot, qui les avait forcés de quitter Saint-Gilles, ou pour s'emparer de Bourbon-Vendée et se rendre maîtres du pays.

Ces nouvelles ne me laissant aucune inquiétude de ce côté, et assuré de l'entier achèvement du débarquement, je ne m'occupai plus que de hâter ma marche pour revenir sur Chollet, afin d'en presser l'évacuation par de fortes démonstrations, convaincu, comme je l'étais, que les troupes de Buonaparte ne pourraient plus tenir le poste. Je ne pouvais avoir aucun doute à cet égard, d'après les deux lettres qui avaient été interceptées, des colonels du 15e et du 26e de ligne au lieutenant-général comte de Laborde, commandant alors les 12e, 13e et 22e divisions militaires, toutes deux sous la date du 20 mai.

Le colonel Levavasseur écrivait : « Nous ne « savons pas comment nous vivrons ici, si « nous y restons encore long-temps; le pain est « presque assuré pour demain, mais nous ne « sommes pas certains d'en avoir après de- « main. »

Le colonel Prévost disait, de son côté : « En « général tout le pays est insurgé, et pour peu « que nous fassions un pas en avant, notre si-

« tuation devient plus critique, car la position « de Chollet qui n'offre aucun avantage, de- « viendra inoccupable faute de pain, puisque « nous sommes obligés d'attendre pour la dis- « tribution journalière. »

Ces deux chefs finissaient d'ailleurs par solliciter l'autorisation de se retirer sur Angers, considérant leur retraite sur Bourbon-Vendée comme impossible, par suite de la présence de mes troupes qu'ils affectaient d'évaluer à 18,000 hommes. Je dus me persuader, à la lecture de ces deux lettres, qu'ils n'attendraient point l'ordre qu'ils provoquaient pour évacuer le pays, et je ne me trompai pas. A la nouvelle de mon approche, ils effectuèrent leur retraite de nuit sur Angers.

Ainsi, le septième ou huitième jour de notre prise d'armes, après avoir parcouru successivement les points les plus importans du pays, après avoir fait reconnaître partout sur mon passage l'autorité du Roi, après avoir décidé par la présence de mes troupes, jusqu'aux plus timides, à se rallier sous les drapeaux des lis, j'eus la satisfaction d'entrer à Chollet, à la tête de près de 10,000 hommes accourus de toutes les paroisses, sans que j'eusse à regretter la perte d'un sujet fidèle au Roi.

L'opération fort simple que je viens de décrire, a cependant encore besoin de quelque développement pour détruire entièrement les doutes qu'ont pu faire naître l'ouvrage de M. de Beauchamp, et surtout le rapport de M. l'abbé Jagot. Il est des hommes qui, de leur cabinet, dans la sécurité la plus profonde, à l'abri des fatigues, des privations, des dangers de la guerre, font combattre à leur guise, manœuvrer les armées, et grands prophètes après les événemens, s'empressent de signaler les fautes qu'on n'a point faites, en étalant ainsi leurs vastes connaissances dans un art dont ils parlent en ignorans; hommes d'ailleurs fort indifférens sur le sort de ceux qui, dans leur dévoûment absolu, exposent leurs intérêts les plus chers, et sacrifient leur vie.

Il fallait, selon eux, enlever Chollet de vive force. Sans doute le moyen était plus expéditif, mais était-il le plus sûr? Je sais qu'en guerre comme dans toutes les entreprises, qui veut la fin, veut les moyens. Mais s'il s'en présente deux, est-il défendu de choisir le meilleur, de prendre celui qui, en atteignant le but qu'on se propose, n'offre pas des chances aussi désavantageuses, et qui épargne la vie des soldats, qu'il ne faut prodiguer qu'à la dernière extrémité, ou

quand une nécessité impérieuse l'exige? Que l'on réfléchisse un moment que les Vendéens sont presque tous des pères de famille, et qu'on pèse dans la balance le soin que doivent exiger des hommes qui ne sont soldats que par amour pour leur Roi.

Me dira-t-on que j'ai manqué de confiance dans ces braves royalistes que je commandais ? Qui voudra le croire? Me dira-t-on que les ennemis étaient dans une position fâcheuse et qu'ils n'auraient point fait de résistance ? Oublie-t-on qu'ils étaient Français, quoique parjures à leur Roi; que plus leur position était désespérée, et plus la défense devait-être opiniâtre, M. l'abbé Jagot n'est nullement convaincu de tout cela. Voici comment il s'exprime en parlant de la retraite du 26e sur Chollet après l'affaire du 17.

« Son arrivée jeta la consternation dans cette « ville : c'était bien le cas de profiter de leur « découragement pour les attaquer. *La victoire « était aisée.* » M. Jagot croit-il donc qu'il est aussi aisé de remporter une victoire qu'il lui est facile de faire des rapports ?

« M. d'Autichamp qui, le 17, avait fait son « rassemblement, le laissa se retirer, quoiqu'il « eût 10,000 hommes avec lui. Il n'entra dans « la ville qu'après qu'elle eut été évacuée tota-

« lement. C'est un grand malheur que cette « garnison n'eût pas été *totalement détruite*. « Travot se fût trouvé isolé au milieu de l'in- « surrection, sans espoir de secours. Ce succès « eût enflammé le courage, et dans moins de « huit jours, des bords de la mer aux rives de « la Loire, tout était soumis à Votre Majesté. » En effet, l'usurpateur n'avait pour toute armée que le 15e et le 26e régiment de ligne!!! Il serait trop long et trop humiliant pour moi de relever toutes les inepties de ce passage. En le transcrivant tout entier, j'ai voulu donner une idée de la profondeur et de la justice de l'auteur du rapport au Roi. Je laisse au lecteur le plaisir de lui décerner la part d'admiration qu'il mérite.

M. de Beauchamp, plus réservé, se contente de dire (1) : « La garnison était nombreuse et « retranchée. M. d'Autichamp assura *depuis* « qu'il n'avait pas attaqué faute de munitions. » Il n'y a que le mot *depuis* qui dénote une arrière-pensée, et ce mot n'est pas dans le rapport de M. Jagot l'historien.

A peine étois-je entré dans Chollet, que je reçus une lettre du comte de Suzannet, sous la

(1) Tome II, page 157.

date du 22 mai. Elle contenait des détails intéressans sur la surprise d'Aizenay. Je la transcris ici, parce que je pense qu'elle peut jeter quelque lumière sur cet événement.

« J'avais réuni avec Sapinaud sept à huit « mille hommes; nous étions en marche de « Palluau sur Aizenay, où Sapinaud était déjà « rendu avec la Rochejaquelein. Je pris une po- « sition près de la chapelle de Palluau : la Ro- « chejaquelein vint de sa personne me trouver; « j'attendis jusqu'à la nuit : je me mis en marche « à la fin du jour, et j'arrivai à Aizenay, où « Sapinaud avait son armée. Comme c'était la « nuit, nous étions très-encombrés; je fis dé- « filer mon armée en dehors d'Aizenay, sur la « route de la Mothe-Achard. La division de « Legé avait eu ordre de suivre la même « marche; mais la plus grande partie des sol- « dats étant entrés à boire, on ne put les faire « sortir d'Aizenay. Pendant ce temps il y eut « une alerte. On tira des coups de fusil dans les « champs que traversait le grand chemin; j'i- « gnore à qui ils étaient adressés; mais comme « on pouvait supposer qu'ils partaient de nos « troupes, on crut un moment à la trahison. « A ces coups de fusil il en partit quatre ou cinq « cents du milieu de la route. J'y étais avec plu-

« sieurs officiers, dont quelques-uns furent dé-
« montés. Enfin, je parvins à faire cesser le
« feu, et remettre un peu d'ordre dans l'armée;
« mais les idées qu'on était trahi, avaient fait
« des progrès, et les esprits en étaient frappés.
« A minuit, d'autres coups de fusil se firent
« entendre à Aizenay. Je voulus alors faire
« marcher l'armée; celle de Sapinaud se trouva
« mêlée à la mienne. Alors il me fut impossible
« de la faire agir. Je pris seulement mon avant-
« garde, qui était restée intacte au milieu du
« désordre, et je la dirigeai sur le point où l'at-
« taque avait lieu; mais elle se trouva bientôt
« arrêtée par la multitude qui refluait. Il n'y
« eut pas moyen de s'ouvrir un passage; on n'y
« voyait rien. Le feu continuait, sans être très-
« nourri. Voyant que les hommes étaient in-
« quiets de cette confusion, j'ordonnai la retraite
« sur le bois d'Aizenay. Tout se replia avec le
« désordre que l'obscurité occasionait.

« J'ai envoyé les officiers dans les différentes
« divisions, lever seulement quelques hommes,
« puis je vais refaire mes rassemblemens géné-
« raux; tous mes hommes avaient été excessi-
« vement fatigués par les marches pour le dé-
« barquement. »

A la fin de sa lettre, M. de Suzannet m'an-

nonçait que les cartouches qui m'étaient destinées seraient le même jour aux Aubiers, où je pouvais les envoyer prendre.

Après l'échauffourée d'Aizenay, la plupart de nos hommes s'étaient dispersés. Car c'est ainsi que se fait la guerre dans notre pays, soit que cette habitude naisse des privations et des fatigues, d'un dégoût causé par des revers, ou de la lassitude même de la victoire. En effet, les Vendéens, presque tous cultivateurs, marchant sans bagages et sans vivres, ne peuvent se résoudre à rester absens de chez eux un long temps (1). Cette habitude, que rien n'a pu vaincre encore, est devenue souvent un très-grand obstacle dans l'exécution des plans le plus sagement combinés, et présentant les plus heureuses chances de succès. Cela est si vrai que je me souviens fort bien qu'en 1793, après la victoire que nous avions remportée à Chantonay, rien ne put décider notre armée à rester vingt quatre heures de plus sous les armes pour emmener les pièces d'artillerie que nous avions

(1) D'anciens Vendéens ont cité comme remarquable la durée du premier rassemblement de l'armée d'Anjou, qui a été à peu près de treize jours pour quelques divisions. C'est par cette considération que, pendant la première guerre, on avait formé dans chaque division des compagnies qui ne quittaient point les drapeaux.

enlevées aux républicains. Les officiers furent obligés de faire le métier de charretiers, et d'atteler leurs propres chevaux à ces pièces, dont la conquête nous avait coûté si cher.

Il faut donc absolument que le lecteur ne s'étonne pas, dans la suite de cet ouvrage, s'il entend parler de nouveaux rassemblemens, quand son esprit lui présente sans cesse des corps existans sous les armes ; il faut aussi qu'il se garde de penser que ces masses puissent se mouvoir à volonté, comme dans les armées disciplinées et pliées au joug militaire. Ce n'est que par la persuasion, pour ainsi dire, qu'on peut faire agir les Vendéens ; et s'ils ne sont pénétrés de l'utilité de ce qu'on veut leur faire faire, il y a lieu de croire qu'ils s'y prêteront de mauvaise grâce, s'ils ne refusent formellement d'obéir. C'est cette disposition morale, particulière à la Vendée, qui exige une attention extrême, et qui y rend les opérations les plus simples en apparence, si compliquées dans le fait.

Après la surprise d'Aizenay, MM. de la Rochejaquelein et de Suzannet se retirèrent par Boulogne et la Plissonnière, le premier à Cérisay, et le second à Maisdon, pour s'occuper de nouvelles levées.

Le 23, dans la soirée, je reçus à Chollet deux lettres de MM. de la Rochejaquelein. L'une, de M. Auguste, était datée de Cerisay le 23, à deux heures du matin, et l'autre, de M. Louis, sous la date du même jour et du même lieu.

M. Auguste me mandait : « Nous sommes « dans la plus belle position, mon cher général, « surtout si vous êtes à Chollet, comme j'ai tout « lieu de le croire. Ces messieurs ont eu une « échauffourée de nuit : Travot, coupé, a voulu « passer à Aizenay pour retourner à Bourbon, « et a réussi. Nous n'avons perdu que quatre ou « cinq hommes, les bleus beaucoup davantage ; « mais personne n'est dissous, et un courrier a « apporté la nouvelle que deux cents hommes « à Travot ont été battus, ayant voulu revenir « sur Aizenay. J'ai des cartouches et de la poudre « à vous donner. Ce matin, tout le monde qui « avait été se reposer après l'affaire des Eschau- « broignes, revient me rejoindre, et nous pour- « rons entreprendre ce que nous voudrons. « Louis est avec moi ; nous désirons beaucoup « vous voir : il ne faut plus que les bleus remet- « tent les pieds chez nous. Venez au-devant de « nous et de votre poudre, et écrivez-moi « promptement : portez-vous avec un détache- « ment sur Châtillon, et apportez quelques

« vivres pour vos gens, cela ne nuit pas ; cepen-
« dant, en bons frères, nous pourrions vous
« en donner, en cas de besoin. »

Voici ce que m'écrivait M. Louis : « Mon
« cher d'Autichamp, je suis arrivé ici dans l'in-
« tention de vous voir et de m'entendre avec
« vous sur toutes nos opérations. Le Roi m'a
« ordonné de prendre provisoirement le com-
« mandement en chef de la grande armée du
« Roi (1); cela n'altérera en rien la bonne in-
« telligence qui doit régner entre nous. Sitôt
« mon débarquement, j'ai rendu compte au
« Roi de notre position et de l'empressement
« que vous avez mis à faire votre rassemble-

---

(1) *Extrait d'une lettre du duc de Feltre, ministre de la guerre, datée de Gand, le* 11 *juin* 1815, *adressée à M. le marquis de la Rochejaquelein, et insérée dans le* Rapport au Roi *de M. l'abbé Jagot.*

« Quoique satisfait de votre conduite, et des preuves
« de dévoûment que vous donnez, le Roi ne peut approu-
« ver, M. le Marquis, que vous ayez pris, même provi-
« soirement, le titre de général en chef, parce que cela
« contribuerait plus à réveiller les anciennes jalousies
« qu'à les calmer. Le Roi a donné, à ce sujet, des ins-
« tructions à Monseigneur le Duc de Bourbon. Il veut
« qu'on les suive ponctuellement. »

« ment. Je lui ai demandé en grâce qu'un « Prince vînt nous commander ; j'ai sollicité « MADAME de venir à l'Isle-Dieu, en attendant « qu'elle puisse débarquer dans ce pays-ci : elle « me l'a promis, à moins qu'elle ne pût aller à « Bordeaux.

« Quant à l'affaire que nous avons eue à Ai- « zenay, elle n'est rien du tout : les républi- « cains ont autant perdu que nous, et sans la « désobéissance de quelques officiers supérieurs, « nous eussions parfaitement réussi à couper « Travot de Bourbon. Plusieurs divisions, du « reste, se sont retirées en bon ordre, et l'ar- « mée n'a été dissoute en partie que pour don- « ner deux jours de repos aux hommes. Les « divisions se relèvent partout ; les paysans « sont montés au dernier point, et honteux de « leur échauffourée. Nous avons une immense « quantité de munitions dans divers endroits ; « j'attends tous les jours une très-grande quan- « tité d'armes et de munitions, canons, sou- « liers, sabres, carabines, et de l'argent aussi. « Soyez sûr, mon cher d'Autichamp, que je « partagerai avec vous de manière à ce que vous « soyez content ; et puis je veux vous dire que « si le Roi, d'après votre grade, vous ordonne « de me commander, je vous obéirai avec le

« plus grand plaisir. Je vous engage à vous por-
« ter sur Chollet, et d'y tenir jusqu'à ce que
« nous concertions un mouvement général.
« Soyez assez bon d'envoyer un fort détache-
« ment à Châtillon pour recevoir vos muni-
« tions, et faites-moi prévenir du moment où
« il doit y arriver, afin que je fasse partir vos
« munitions de suite.

« Soyez assez bon de me faire connaître votre
« arrivée à Chollet le plutôt possible; j'aurai
« soin de vous faire connaître ma position; j'irai
« vous voir à Chollet; adieu mon cher d'Auti-
« champ: vous savez que je ne veux agir que
« pour le bien du service, d'accord avec tous
« messieurs les généraux, et que vous devez
« compter sur ma bien sincère amitié. »

Le 24 M. le marquis de la Rochejaquelein arriva à Chollet dans l'intention de concerter avec moi les opérations ultérieures de la campagne qui venait de s'ouvrir. La lettre que je viens de rapporter, le ton affirmatif dont les volontés du Roi s'y trouvaient spécifiées, l'autorité dont le marquis s'était déjà emparé, la déférence que les autres corps d'armée paraissaient avoir montrée à ses ordres, tout me faisait un devoir sacré d'oublier mon grade de lieutenant-général, les titres que me donnaient mes

services antérieurs et de ne considérer que l'intérêt de S. M. et mon dévouement pour son auguste personne. Je ne crus donc pas devoir me permettre une seule observation et manifester le désir de connaître les pouvoirs dont le marquis de la Rochejaquelein devait être nanti; sa parole fut aussitôt pour moi une garantie suffisante, tant j'avais à cœur de ne pas perdre un temps précieux dans des discussions d'un amour-propre justement blessé, et de compromettre par des prétentions intempestives, l'accord qui devait régner entre nous, et devenir le gage des succès que nous ambitionnions tous. Tout fléchit en conséquence devant ces argumens irrésistibles, et cessant de comparer le grade de M. le maréchal de camp Louis de la Rochejaquelein avec le mien, je ne vis plus en lui que l'officier-général, dans le zèle et les talens duquel le Roi avait placé sa confiance. Le lecteur me pardonnera de m'être arrêté avec quelque complaisance sur cette époque de ma vie. Le souvenir m'en est cher, parce que c'est le moment, je crois, où il m'a été possible de donner au Roi une plus grande preuve de mon amour, et le plus sincère témoignage de mon respect pour ses volontés.

Cependant, je puis le dire aujourd'hui, sans

crainte de troubler les mânes du marquis de la Rochejaquelein, sa noble ardeur, son zèle actif, que personne n'apprécie plus que moi, toutes ses qualités recommandables enfin, manquaient de maturité peut-être, et ne s'appuyaient point sur cette réputation de guerre qui subjugue par son ascendant et commande la confiance. Il arrivait pour la première fois parmi nous; il y venait, il est vrai, sous les auspices d'un nom chéri des Vendéens et auquel se rattachaient des souvenirs glorieux; il foulait une terre où son frère Henri avait acquis une réputation brillante, et cueilli des lauriers arrosés de son sang; Louis avait un digne exemple à suivre et sans doute il fut électrisé en touchant la terre classique de la fidélité..... Sans doute aussi c'est à cette émulation, puissant aiguillon de l'honneur, à la louable envie d'imiter son frère, de le surpasser même, que le militaire calme et impartial attribuera cette témérité qui n'admet aucun obstacle et cette précipitation dans des mouvemens non subordonnés pour la plupart au pays où nous faisions la guerre et surtout à l'esprit singulier de nos braves soldats qu'on ne saurait mouvoir comme les autres, et dont les coutumes, ainsi que je l'ai dit plus haut, les mœurs

et les préjugés exigent un système de conduite et une volonté flexible qu'on ne connaît point dans les armées disciplinées.

Ces réflexions, le lecteur sera bientôt à portée d'en faire l'application en lisant les événemens qui vont suivre.

Nous tînmes le 24, à Chollet, un conseil de guerre où prit place M. le lieutenant-général Canuel en qualité de major-général des armées. Il y fut convenu que le marquis de la Rochejaquelein allait se porter sur la côte où l'on espérait recevoir de nouveaux secours des Anglais, et que, pendant cette opération, je marcherais, moi, sur le Pont-Barré où les troupes qui avaient occupé précédemment Chemillé et Chollet, s'étaient arrêtées. Je devais les débusquer de ce poste et les forcer à se retirer au Pont de Cé sur la Loire. Cette disposition me paraissait à la vérité sans objet réel, dans la ferme persuasion où j'étais que l'ennemi, chassé de la position du Pont-Barré, la reprendrait aussitôt que nous serions revenus sur nos pas. C'était donc, à ma manière de voir, puisqu'il n'entrait pas dans le plan de conserver le Pont-Barré et de s'y maintenir, c'était, dis-je, perdre mal à propos des hommes, de la poudre et du temps. Cependant MM. de la Rochejaquelein

et le lieutenant-général Canuel ayant persisté dans leurs opinions, je m'y rangeai.

Dans ce même conseil, il fut encore arrêté que l'on se bornerait désormais à ne lever que des hommes armés. Cette mesure était bonne, car nous avions eu plus d'une fois l'occasion d'observer que, devant l'ennemi, des hommes qui n'ont pour toutes armes que des faux et des baïonnettes au bout de perches, sont plus prompts à s'alarmer dans l'inaction à laquelle ils se trouvent forcés, et réagissent d'une manière très-fâcheuse sur l'esprit des autres.

Le 25, après avoir rassemblé deux divisions dont la force pouvait s'élever à peu près à 1500 hommes, je me mis en marche, ainsi qu'il avait été convenu la veille. Je m'arrêtai le soir à Chemillé pour y recevoir les avis que j'attendais sur la position et le nombre des ennemis, décidé à me porter dès le lendemain matin de très-bonne heure sur Saint-Lambert-du-Latay, et de là au Pont-Barré situé entre Saint-Lambert et Mozé.

Le 26 au matin, au moment où j'allais exécuter mon projet, je reçus la lettre suivante de M. Louis de la Rochejaquelein écrite le 25, sans date de lieu.

« Le cours des choses étant changé, mon

« cher d'Autichamp, il est urgent que vous vous « mettiez en marche sans perte de temps pour « vous réunir à nous, aux Essarts, après de- « main, dans la matinée. Nous nous réunissons « sur ce point pour faire notre jonction avec « Suzannet et Sapinaud. Mettons de la célérité « dans notre marche pour écraser Travot, « avant qu'il reçoive des renforts qui lui vien- « nent. Cette opération faite, nous nous por- « terons sur la côte pour y recevoir des mu- « nitions que trois frégates anglaises nous ap- « portent. Au nom de Dieu, mettons de la « célérité dans nos mouvemens et tout ira bien. « Vive le Roi ! »

Je compris d'après le contenu de cette lettre, qu'on supposait Travot sorti de Bourbon-Vendée pour venir à Belleville. Du moins c'était l'idée que M. le comte de Suzannet mettait en avant dans une lettre qu'il m'avait écrite le 24 à neuf heures du matin. Ainsi, dès le lendemain de notre entrevue à Chollet, le général en chef sentait l'importance extrême de nous réunir et l'inutilité du mouvement que je venais de faire sur Pont-Barré.

Le lecteur remarquera que M. le marquis de la Rochejaquelein me prescrivait d'être rendu, dans la matinée du 27, aux Essarts. Il m'était

impossible de faire nos rassemblemens, et d'atteindre le point fixé à l'époque prescrite. Dans ma réponse au général en chef, réponse que je lui expédiai par un exprès, qui eut ordre de faire la plus grande diligence, je lui annonçai que j'allais revenir au May, où je donnerais ordre à toutes les troupes de se réunir pour le dimanche suivant 28, et je chargeai M. Cady, l'un de mes chefs de division, commandant celle de Chemillé, de pousser une forte reconnaissance sur le Pont-Barré, pour occuper l'ennemi, le tenir en échec, et lui masquer ainsi le mouvement que j'allais faire vers la côte.

Le 27, je reçus encore de M. Louis de la Rochejaquelein la lettre suivante :

« Puisque vous ne pouvez pas nous rejoindre « aux Herbiers, mon cher d'Autichamp, je « pense que vous allez continuer votre opéra- « tion : faites-moi dire demain matin, aux Her- « biers, quel en aura été le résultat. Je conti- « nue ma marche, et j'exécuterai mon projet « sans vous. Puisque vous êtes dans l'intention « de faire votre rassemblement dimanche pro- « chain, je vous engage d'indiquer, à cet effet, « le point de Mortagne. Lundi vous vous met- « trez en marche pour vous porter à Saint- « Fulgent, et de là vous continuerez jusqu'à

« Belleville, où vous devrez vous trouver « mardi vers midi; là, vous recevrez des or- « dres pour vos mouvemens futurs. Songez « bien, mon cher ami, que vous n'avez point « de temps à perdre, que ce n'est que par la « célérité de nos mouvemens, qu'en cherchant « et combattant l'ennemi, que nous pouvons « réussir à faire quelque chose de bon. Dépê- « chez-moi un courrier aussitôt votre arrivée à « Belleville : je n'indique point le point où il me « trouvera, mais vous aurez connaissance de « ma marche lorsque vous serez dans le pays. »

D'après cette lettre, je n'eus à faire autre chose que d'envoyer de nouveaux ordres dans les paroisses, pour changer le lieu de rassemblement, et faire diriger tout le monde sur Mortagne.

Le 28 au matin, autre dépêche du général en chef. Il me mandait, de son quartier-général des Herbiers, sous la date du 27 :

« Nos mouvemens devant être une consé- « quence de ceux de l'ennemi et de ceux qui « nous apportent des secours, il n'y a pas de « doute qu'à chaque instant ils doivent varier; « c'est pourquoi ce qui paraissait bon à faire la « veille, devient impossible et sans but le len- « demain. Il faut nous attendre à toutes ces va-

« riations, jusqu'à ce que nous nous soyons « procuré les moyens d'entreprendre de grandes « opérations. C'est donc pour arriver à ce but, « que nous nous portons vers la mer. Comme « il est essentiel que vous nous secondiez, il « faudra que vous vous portiez lundi (29) pro- « chain sur Montaigu, et mardi 30) à Legé, « où vous resterez jusqu'à ce que je vous dé- « pêche un officier qui vous indiquera les mou- « vemens que vous aurez à faire. Il est de la « plus haute importance que vous vous por- « tiez sur les points indiqués, pour nous soute- « nir en cas d'événemens. »

Ensuite de cette nouvelle disposition, je me mis en marche pour Mortagne ; et, pour épargner des pas inutiles à quelques paroisses éloignées de ce point, et plus rapprochées de la route qui m'était tracée, je leur ordonnai d'envoyer leur monde à Tiffauges, que je ne pus dépasser le 29, nonobstant la diligence que firent les troupes, et les précautions que j'avais prises. Mon rassemblement étant alors entièrement achevé, je me trouvai à la tête de près de 3000 hommes armés. C'est dans cette ville que MM. de Malartic, de Flavigny et de la Béraudière vinrent me trouver, pour me donner connaissance de la mission dont ils étaient char-

gés par Fouché : je leur répondis que je ne voulais point entendre parler des propositions dont ils étaient porteurs.

Le 30 je fus coucher à Vieille-Vigne, trois lieues au delà de Montaigu, et le 31 au soir j'arrivai à Legé, au lieu du 30, jour fixé par M. Louis de la Rochejaquelein. Ce retard de vingt-quatre heures est suffisamment expliqué par les variations dans les ordres de l'état-major-général, par le temps nécessaire à mes rassemblemens, le mauvais état des chemins, la pluie continuelle et les précautions que j'avais dû prendre pour me garder dans cette route.

Dans ma marche de Montaigu à Legé, j'avais reçu un mot, sans date de lieu et de temps, du Marquis de la Rochejaquelein. Il m'enjoignait de me rendre, par la traverse, à Saint-Christophe, en me prévenant que c'était pour nous réunir contre Travot qui s'avançait. Bien qu'en arrivant à Legé je fusse fort mal à mon aise sous le rapport des vivres, la circonstance étant urgente, je donnai l'ordre à mes troupes de se tenir prêtes à marcher dans la nuit même, fermement persuadé que des dispositions avaient été prises pour assurer des vivres

à mon corps d'armée, sur le point où il devait se rendre.

Mais, avant de continuer, que le lecteur me permette quelques réflexions sur le mouvement que l'armée d'Anjou venait d'effectuer.

M. le marquis de la Rochejaquelein m'avait mandé, le 27, que c'était pour se procurer les moyens d'entreprendre de grandes opérations qu'il se portait, avec tous les corps sur la mer. Il s'agissait sans doute d'y recevoir de nouveaux secours ; et, quoique le général en chef ne me dît rien du général Travot, j'avais dû supposer que celui-ci ne se trouvait point à Belleville, parce qu'il eût été impossible de se jeter dans le marais, sans lui passer sur le corps, ou sans l'avoir sur nos derrières. Il était donc évident pour moi que Travot, que l'on croyait à Bourbon-Vendée ou dans les environs, devait se trouver à Nantes, ce qui m'avait obligé à une très-grande surveillance dans la marche de flanc que je faisais pour joindre les autres corps.

Je savais, de plus, que des forces imposantes se réunissaient à Angers, point sur lequel des régimens de la Garde de Buonaparte avaient été expédiés en poste de Paris. Il était encore possible de croire que ce serait aussi par ce côté que nous serions attaqués, l'ennemi reconnais-

sant toute l'importance de l'occupation de Chemillé et de Chollet, qui leur r'ouvrait la communication avec Bourbon-Vendée. Effectivement, depuis mon départ de Chollet, j'avais appris que les troupes d'Angers avaient renforcé considérablement le poste du Pont-Barré, dans l'intention présumable de reprendre Chemillé; ce à quoi elles réussirent pendant ma marche sur Legé (1). Pour remédier à cet inconvénient, et me donner le temps de revenir au secours de cette partie de l'Anjou, que j'étais chargé spécialement de défendre, j'avais ordonné aux chefs de mes divisions d'avoir une partie du reste de leur monde sur pied pour la défense du pays. Les uns étaient chargés de tenir les troupes en échec vers le Pont Barré; les autres de garder et observer la rive gauche de la Loire, sur laquelle l'ennemi nous inquiétait avec des barques armées, et menaçait les villages qui la bordent : mais ces mesures étaient insuffisantes, et n'avaient pu arrêter l'ennemi dans ses projets; de sorte que, plus j'avançais vers la mer, et plus les nouvelles qui me par-

(1) Le général Brayer, de la Garde de Buonaparte, entra, le 3 juin, à Chemillé avec une partie des troupes arrivées en poste de Paris.

venaient me donnaient d'inquiétude pour ce qui se passait derrière moi, en ne m'offrant que de faibles espérances pour les événemens qui se préparaient en avant.

C'est donc dans la disposition d'esprit que je viens de décrire, et agité par mille soins divers qui portaient tour à tour sur l'objet essentiel de notre mouvement vers la côte, sur les progrès que l'ennemi pouvait faire dans l'Anjou, et sur le besoin des vivres qui se faisait sentir dans mon armée, besoin qui n'avait été prévu par aucune mesure de l'état-major général, que j'entrai dans Legé, où les nouvelles que j'y appris ne furent point de nature à me tranquilliser.

Et qu'on ne croye pas que cet embarras de subsistances ne fut qu'un vain prétexte; voici ce que m'écrivait M. de Sapinaud, le 30 mai :

« Vous verrez qu'il sera bon d'envoyer en « avant pour vous précautionner de vivres. « Vieillevigne n'offre point de ressource. En- « voyez donc des courriers en avant pour que « l'on puisse vous approvisionner sur votre « passage, puisque l'on a de la peine à le faire « sur les lieux. »

M. le comte de Suzannet me faisait part aussi des embarras qu'il éprouvait à cet égard,

dans sa lettre du 31 mai, datée de Chalans à 6 heures du matin. Elle contient d'ailleurs d'autres détails intéressans, et qui ont rapport aux événemens dont il sera question tout à l'heure.

« Nous allons nous rapprocher de toi, mon « cher d'Autichamp; nous sommes excessive- « ment gênés pour les vivres. Nous avons des « officiers à la flotte où il y a, dit-on, des bâ- « timens qui nous apportent des armes, des mu- « nitions. Il n'est point question de troupes. On « espère un prince, mais nous n'avons aucune « donnée certaine, car l'on n'a point eu de com- « munication directe à raison du vent con- « traire. Nous avons cru que nous serions atta- « qués hier soir, parce que l'on vit quelques « hommes armés entre Chalans et Machecoul. « Nous nous éloignons un peu, car nous ne « pouvons vivre tant de monde ensemble, et « puis aussi pour nous réunir, ce qui est fort « essentiel. »

Plusieurs routes de communication aboutissent ou passent à Legé, particulièrement celle de Nantes à Bourbon-Vendée. Je sentais à mon arrivée qu'il était nécessaire ici de me tenir constamment sur mes gardes. C'est alors que l'on vint m'informer que les corps de MM. de Sapinaud et de Suzannet s'étaient portés sur

Falleron et Touvois, que leurs troupes se débandaient, et que l'on me remplit enfin l'esprit de bruits si singuliers et si affligeans, que je me hâtai de me rendre à Falleron avec M. de Charbonnier, mon aide-de-camp, pour sortir de cette pénible incertitude, et connaître au juste ce qui s'était passé. C'est ce dont je vais instruire le lecteur, afin de le mettre à même d'asseoir son opinion. En partant je donnai ordre à mon chef-d'état-major de faire bivaquer mon armée dans la lande de Legé, dans le cas où je ne serais pas de retour avant le commencement de la nuit. La source où je puise les détails qu'on va lire, doit au moins inspirer autant de confiance que celle où M. de Beauchamp a pris ceux qu'il a placés dans son histoire de la campagne de 1815. Je les tiens d'une notice écrite par le comte de Suzannet avec ce naturel et cette franchise qui le caractérisaient.

Il venait de faire ses rassemblemens à Maisdon, et se portait sur Saint-Philibert, pour y lever le reste de ses divisions, lorsqu'il reçut une lettre de M. de la Rochejaquelein qui lui prescrivait de se rendre sur la côte. M. de Suzannet était près d'arriver à Legé, lorsque M. Guitoneau, capitaine dans le Marais, et deux cavaliers lui remirent un paquet très-pressé

qu'ils avaient caché. Le comte de Suzannet y trouva une lettre ouverte du capitaine Anglais commandant la frégate l'*Astrée*, adressée à M. Louis de la Rochejaquelein. Ce capitaine mandait au général en chef, qu'ayant appris les désastres d'Aizenay, il donnait l'ordre aux transports de son convoi de retourner en Angleterre, ainsi qu'il l'en avait prévenu par sa lettre du 23 mai, et qu'il attendrait deux jours pour le recevoir à son bord (1).

---

(1) *Copie de la lettre du capitaine anglais.*

26 mai 1815.

Monsieur,

Ayant été informé de vos revers * par vos amis, dans deux communications que j'ai été enfin capable d'avoir avec eux depuis que j'ai eu le plaisir de vous voir, et de la grande difficulté de vous faire parvenir des lettres, comme aussi de leurs doutes sur vos succès, à moins que vous ne soyez soutenu par des troupes anglaises, je ne pourrais me justifier en différant plus long-temps d'exécuter l'ordre positif que j'ai reçu de renvoyer les transports en Angleterre, et de retourner moi-même immédiatement à Plymouth avec tous les bâtimens sous mes ordres, ainsi que j'ai eu l'honneur de vous en informer par ma lettre du 23 du courant.

Je les ai, en conséquence, fait partir aujourd'hui pour

* L'affaire d'Aizenay.

Cette lettre décida le comte de Suzannet à se rapprocher du marquis de la Rochejaquelein qui, le 28 mai, s'était porté de Chauché au Poiré, avec les corps de MM. Auguste de la Rochejaquelein et de Sapinaud, forts tous les deux d'environ 5000 hommes.

M. de Suzannet jugea également devoir adresser au général en chef la lettre anglaise dont il venait de prendre connaissance, supposant que M. de la Rochejaquelein renoncerait d'après son contenu au projet de se rendre sur le

---

Falmouth; mais, d'après ma sollicitude pour votre sûreté personnelle, j'ai pris sur moi de rester deux jours de plus sur la côte avec ce vaisseau et le schooner le *Télégraphe*, dans l'espoir que vous et vos amis puissent être dans le cas de me joindre, et je ne négligerai rien pour me rendre aux désirs que vous me manifestez à ce sujet, autant que cela sera compatible avec les ordres que j'ai reçus.

Signé EKITTOE.

Cette lettre fut trouvée sur M. le Marquis de la Rochejaquelein après sa mort; elle est insérée dans un Rapport officiel, au deuxième supplément du *Moniteur* du 17 juin 1815.

N. B. C'est cette même lettre que M. Duchaffaut traite de *prétendue* dans sa Relation des événemens de la Vendée.

bord de la mer. C'est ce qui n'arriva pas. Le général en chef persista, et le comte de Suzannet le suivit dans son mouvement sur la côte. Mais n'ayant point trouvé de vivres à Beaufou, il fut obligé d'y faire halte jusqu'à trois heures, et s'étant remis en marche, il n'arriva qu'à dix heures du soir à Saint-Christophe du Ligneron. Les deux autres corps étaient alors au bivac à Soulans.

A son arrivée à Saint-Christophe, M. de Suzannet s'empressa d'envoyer au quartier-général un de ses officiers, pour demander à l'avance 2000 rations de vivres dont il avait le plus grand besoin, et qui lui furent promises positivement; mais lorsqu'il vint à Soulans, avec les 2500 hommes qu'il avait sous ses ordres, il ne put se procurer une livre de pain. On lui ordonna alors d'envoyer à Challans où l'on supposait qu'il trouverait plus de ressources. Le comte de Suzannet fit partir en toute hâte un détachement pour cet endroit, mais tout ce qu'on put ramasser furent 80 livres de pain; ce qui ne diminua en rien les embarras du comte de Suzannet, et le mécontentement de ses troupes.

Dans la journée du 30 mai, le général en chef et M. de Sapinaud vinrent trouver M. de

Suzannet. Celui-ci leur communiqua les avis qu'il avait reçus sur la position de Travot, auquel on prêtait l'intention de se mettre en marche pour venir nous attaquer. Il leur donna aussi connaissance des lettres qu'il avait reçues de trois officiers royalistes venant de Paris, qui annonçaient qu'on voulait traiter avec les Vendéens d'une suspension d'armes, sous condition que le pays serait évacué par les troupes de Buonaparte. Il ne fut donné aucune suite à cette communication; mais après avoir établi que, dans la persuasion où l'on était que Travot ne pouvait être éloigné, il n'était point prudent de s'enfoncer dans le Marais, et qu'au contraire il était indispensable de se réunir au 1^er^ corps d'armée, et d'occuper des positions qui permissent d'agir suivant les circonstances, et surtout de se procurer des vivres en s'étendant un peu plus, *il fut convenu*, ce sont les propres expressions de M. le comte de Suzannet, dont je copie avec une sévère exactitude le rapport; *il fut convenu* que l'on se porterait sur Saint-Christophe du Ligneron, dont les environs offraient des ressources en vivres, et l'avantage de se rapprocher de mon corps d'armée qu'on savait devoir être rendu à Legé le 31. Ce mouvement n'était pas moins commandé par les in-

quiétudes qu'on pouvait avoir sur Travot, qui avait le choix de la route de Machecoul ou de celle de Legé, pour se placer sur notre flanc ou nos derrières, et nous tenir en échec dans le Marais.

Le comte de Suzannet envoya à l'avance à Saint-Christophe, et se procura enfin des vivres pour ses troupes, qui en avaient un extrême besoin.

Arrivé dans ce village, aussitôt qu'il eut placé son monde et établi ses postes, le comte de Suzannet alla se jeter sur un lit. A peine avait-il pris quelque repos, que le général en chef vint le réveiller pour faire battre le rappel. Le marquis de la Rochejaquelein voulait se rendre immédiatement au Perrier, dans le Marais.

Qui avait pu si promptement le faire changer de manière de voir ? Ne retrouve-t-on point ici cette précipitation dont j'ai déjà parlé ?

Le comte de Suzannet rassembla sur-le-champ ses officiers, qui tous s'accordèrent à déclarer que leurs soldats ne voulaient point aller dans le Marais. Ordres, prières, instances, reproches, tout fut inutile. Et qu'on ne s'étonne point de cette résistance. Elle est un de

ces inconvéniens attachés au système militaire de la Vendée, ou, pour mieux dire, à leurs mœurs guerrières. Je m'explique.

Un officier, dans les armées régulières, tient son autorité du gouvernement, qui lui donne des soldats obligés par les lois de la discipline à le reconnaître pour chef, et à lui obéir.

Un officier, dans la Vendée, ne tient son autorité que de la confiance qu'il inspire. S'il est heureux, s'il prend soin des troupes qui l'ont reconnu volontairement pour chef, s'il montre pour leurs intérêts un dévouement absolu, cette autorité s'accroît et s'affermit ; s'il est malheureux, la confiance s'affaiblit ; s'il commet des fautes, il la perd ; s'il heurte avec rudesse l'opinion, les coutumes, les préjugés même de ses troupes, son autorité disparaît.

De là, la nécessité absolue de ménager cette confiance, et l'on sent que d'entraves une semblable obligation peut apporter dans les combinaisons d'un plan général. En un mot, un chef vendéen ne peut s'isoler des hommes qu'il commande et avoir une volonté indépendante d'eux. Tous les hommes n'étant soldats que par leur propre mouvement, sans être liés par aucun engagement, aucun salaire, ils ne se

croient point obligés à une obéissance rigoureuse. Les officiers même sont, relativement à leurs supérieurs, dans une situation tout-à-fait pareille. Ainsi, on peut bien éloigner les Vendéens de leurs habitations momentanément; mais dès qu'ils éprouvent le besoin, ou qu'ils sentent le désir d'y retourner, rien ne pourra les en empêcher, et l'on se trouve alors dans la pénible alternative de céder au torrent, ou de rester seul et abandonné.

M. de Suzannet rendit compte au général en chef de la fâcheuse disposition dans laquelle se trouvait son corps d'armée, et même celui de M. de Sapinaud, en l'invitant à différer son départ et à tenir un conseil composé des principaux officiers, suivant l'usage invariable dans nos armées. Mais le Marquis de la Rochejaquelein persista dans son projet, bien qu'il avouât qu'il n'eût reçu aucun avis positif de l'escadre anglaise. Il partit pour la côte avec 1500 hommes.

MM. de Sapinaud et de Suzannet, entraînés par leurs soldats, décidèrent alors qu'ils se rendraient à Legé pour faire leur jonction avec moi, et ils se mirent en route pour Falleron et Touvois, où déjà une grande partie de leurs soldats, répugnant à l'idée de s'enfoncer dans

le Marais (1), se détachèrent et prirent la route de leur pays.

Si l'on admet que les réflexions qu'on vient de lire sont fondées, s'étonnera-t-on que des généraux vieillis dans la Vendée, comme Sapinaud et Suzannet, eussent la prétention de croire qu'on devait quelque déférence à leurs avis et quelque confiance à leur expérience? S'étonnera-t-on si, pénétrés de la nécessité de fléchir sous des habitudes que rien n'a pu changer, ils répugnaient à entraîner malgré eux, dans le Marais, des hommes qui ont en général regardé ce terrain comme un séjour de sinistre présage? M. Duchaffaut ne justifie-t-il pas lui-même cette assertion, lorsqu'on lit dans sa première Relation des événemens qui ont eu lieu en 1815 dans la Vendée, qu'il répondit au marquis de la Rochejaquelein qui lui proposait de le suivre : « Non, en vérité, je ne « vais pas dans le Marais ! »

S'étonnera-t-on davantage si, avec le sang-froid que donne l'âge, et une vieille connaissance des hommes et des lieux, MM. de Sa-

(1) Le Marais est un pays coupé de larges fossés qu'on ne peut franchir qu'avec de longs bâtons dont se servent les habitans.

pinaud et de Suzannet étudiaient avec prudence toutes les chances d'une entreprise, pour en écarter les dangers par une sagesse prévoyante? S'étonnera-t-on enfin, s'ils ont opposé à la fougue de la jeunesse un esprit spéculatif qui se refuse aux illusions souvent pernicieuses de l'ambition ou de la présomption?

Mais, indépendamment de ces considérations qui me paraissent raisonnables, voici qui combat victorieusement les reproches qu'on a faits à MM. de Sapinaud et de Suzannet, sur le mouvement rétrograde qu'ils avaient proposé de faire sur Saint-Christophe. C'est la lettre suivante du marquis de la Rochejaquelein, que j'ai déjà citée plus haut, et que j'avais reçue avant mon arrivée à Legé.

« Mon cher général, Travot marche sur « nous, les troupes qui étaient à Bourbon sont « sorties : il paraît qu'il a l'intention de nous « prendre en tête et en queue. Il est indispen- « sable que vous vous portiez à marche forcée « sur Saint-Christophe-du-Ligneron, où nous « allons nous réunir aujourd'hui ; il est inutile « que vous passiez par Palluau, il vaut mieux « prendre la traverse, afin d'arriver plus vite. »

« Il y a sur la côte six gros bâtimens et trois « plus petits chargés pour nous ; j'ai un officier

« à bord ; à son retour, je vous ferai connaître « ce qu'il y a au juste. »

Cette lettre prouve évidemment que le marquis de la Rochejaquelein ne jugeait pas comme dénués de fondement les avis que le comte de Suzannet avait reçus du mouvement de l'ennemi. Elle démontre également que son opinion était bien réellement que Travot se portait sur nous d'un côté, tandis que les troupes de Bourbon-Vendée allaient agir de l'autre, et qu'ainsi nous serions attaqués, comme il le dit lui-même, en tête et en queue. S'il n'eût point été persuadé de l'exactitude des rapports qui lui avaient été faits, me l'aurait-il mandé ? Aurait-il consenti à rétrograder sur Saint-Christophe? On prétend qu'il y fut entraîné !... Mais qui pouvait le faire céder à une impulsion étrangère? N'était-il point général en chef? De deux choses l'une : ou il a reconnu la nécessité de ce mouvement rétrograde, ou il n'a pu résister à la force générale des opinions qui lui étaient opposées. Or, le lecteur doit avoir présent ici ce que j'ai cherché à lui faire voir dans le courant de cet ouvrage ; c'est que la guerre ne se fait point dans la Vendée comme partout ailleurs, et qu'il n'y règne point cette obéissance aveugle qui rejette toute réflexion et tout

raisonnement. On voit une preuve assez singulière de ce que j'avance, dans la réponse que j'ai rapportée plus haut de M. Duchaffaut à M. Louis de la Rochejaquelein.

Convenons-en franchement, puisque l'occasion s'offre ici de nouveau d'éclairer le lecteur (et l'expérience que j'ai acquise dans la Vendée pourra donner quelque poids à mon opinion), c'est dans la difficulté extrême de soumettre toutes les volontés à la prépondérance d'une seule, que gît la véritable cause de tous les contre-temps qui sont presque toujours devenus des obstacles insurmontables dans l'exécution des grandes entreprises, que la populations fidèle de la Vendée aurait pu tenter.

Un prince seul était capable de dominer cet esprit qui attache exclusivement au sol les hommes qui lui appartiennent.

Quoi qu'il en soit, tels étaient les événemens qui avaient précédé mon arrivée à Falleron où je trouvai MM. de Sapinaud et de Suzannet. Ils m'expliquèrent dans le plus grand détail les circonstances qui les avaient déterminés à s'éloigner du Marais, et sur le tableau qu'ils me firent de la situation des choses, je me rangeai à leur avis, et signai avec eux la lettre par laquelle nous faisions connaître au marquis de

la Rochejaquelein les raisons qui nous empêchaient de nous porter dans le Marais ainsi qu'il le désirait.

Cette lettre, qu'on a qualifiée d'arrêté, n'en était point un. Je regrette infiniment de n'en avoir pas gardé copie, mais voici en substance ce qu'elle pouvait contenir :

« Que M. d'Autichamp venait de rejoindre « MM. de Sapinaud et de Suzannet ; que le « premier avait son corps d'armée à Legé où il « manquait absolument de vivres ; que ce be- « soin impérieux se ferait bien autrement sentir « si toute l'armée s'entassait sur un même point: « que les corps de Sapinaud et de Suzannet « étaient dissous aux trois quarts ; qu'on l'en- « gageait à différer son projet d'aller dans le « Marais ; que le moment n'était pas favorable ; « enfin que les trois corps d'armée allaient ren- « trer dans leur pays, et qu'après avoir pro- « cédé à de nouveaux rassemblemens et avoir « mieux pris des mesures pour assurer la sub- « sistance des troupes, on pourrait se porter en « masse sur l'ennemi. »

Je viens d'exposer simplement les faits ; je vais actuellement développer plus au long les causes de cette résolution à laquelle on a donné une couleur si extraordinaire, qu'on est forcé

de convenir qu'il entre un peu d'extravagance dans sa composition.

Qu'un homme, à la première nouvelle d'un événement inattendu et dont les justes causes sont rejetées par une aveugle prévention, ou désavouées par une ignorance entière des mœurs et des habitudes des Vendéens, cède à un mouvement d'humeur; que dans un billet, tracé à la hâte et qui conserve l'empreinte d'une fâcheuse disposition d'esprit, cet homme annonce qu'un grand œuvre d'iniquité est consommé, qu'une infâme défection est accomplie (1)!... personne ne pourra appliquer ces étranges paroles aux noms cités dans ce singulier billet, à ces noms qui, depuis vingt-cinq ans, j'ose le dire sans crainte d'être démenti, sont chéris et révérés dans la Vendée; personne, dis-je, ne pourra croire que Sapinaud, Suzannet et d'Autichamp, ayent dévié du droit chemin et flétri leur honneur par une infâme défection. Des expressions hasardées ne sont pas des raisons; et pour renverser ou détruire, aux yeux des gens sen-

(1) Expressions de la lettre de M. le lieutenant-général Canuel, trouvée sur le Marquis de la Rochejaquelein.

sés, des réputations acquises par de longs services et une fidélité constante, il faut heureusement autre chose.

Qu'il me soit encore permis, en passant, de repousser une inconséquence que me prête fort gratuitement M. Duchaffaut dans sa première relation des événemens qui ont eu lieu dans la Vendée en 1815. Il dit, en parlant de l'entrevue que j'ai eue à Falleron avec MM. de Sapinaud et de Suzannet :

« M. d'Autichamp débuta par demander « de quel droit M. de Larochejaquelein se prétendait le général en chef, et s'il avait exhibé « les pouvoirs du Roi? »

J'en demande pardon à M. Duchaffaut; mais j'ose lui assurer ici que sa mémoire l'a mal servi. En effet, il faudrait me supposer peu de raison, et encore moins de bon sens, pour avoir fait, dans le moment dont il s'agit, une question aussi oiseuse, et si peu d'accord avec ma soumission aux ordres de celui qui s'était annoncé parmi nous comme envoyé par le Roi pour prendre le commandement de ses armées. Personne ne savait alors que M. Louis de la Rochejaquelein s'était mépris sur les intentions de Sa Majesté (s'il faut en croire du moins la

lettre du Ministre de la guerre du 11 juin) (1), et j'aurais eu tout-à-fait mauvaise grâce à demander de quel droit M. de la Rochejaquelein nous commandait, quand sa parole m'avait paru une garantie telle que je ne lui avais même pas manifesté un doute à cet égard, à notre entrevue à Chollet. La soumission était donc entière; mais je ne puis le dissimuler, la confiance ne l'était pas. C'est à mesure que les opérations prenaient un caractère plus sérieux, qu'elles ont dénoté moins de condescendance pour les coutumes et l'esprit des Vendéens. C'est à mesure que les ordres expédiés du quartier-général ont montré ces formes que l'on voulait introduire parmi nous, et que l'on empruntait aux troupes que nous devions combattre, que la défiance s'est accrue. Avouons-le encore, l'intention de nous entasser dans le Marais, sans aucuns moyens de subsistance, et lorsque ce mouvement offrait de si graves inconvéniens, sembla peu militaire, et capable d'amener les plus funestes résultats. En effet, on conçoit que dans la certitude où des troupes marchaient de

(1) Déjà citée plus haut, page 52, comme extraite du Rapport de M. l'abbé Jagot.

Nantes et de Bourbon-Vendée, c'était nous exposer à avoir l'ennemi sur notre front et nos flancs, et n'avoir que les flots de la mer pour retraite. Un coup d'œil sur la carte suffit pour démontrer cette vérité, et que MM. de Sapinaud et de Suzannet avaient opéré militairement, en pressant une jonction générale.

L'opiniâtreté de M. le marquis de la Rochejaquelein a détruit le bon effet qu'on avait lieu d'attendre de ce mouvement, en persistant à se jeter dans le Marais avec la seule division de son frère.

Qu'on joigne maintenant aux différentes circonstances que je viens d'indiquer, l'effet qu'avait produit la lettre du capitaine anglais qui, sous la date du 26 mai, déclarait formellement qu'il renvoyait en Angleterre tous ses transports, et le lecteur aura la clef de tout ce qui s'est passé à Saint-Christophe et à Falleron.

Les motifs qui me déterminèrent à signer la lettre écrite à M. Louis de la Rochejaquelein, et dont il a été question plus haut, sont donc en résumé les suivans : ils s'appuient sur les faits qu'on vient de lire, et les observations qui les ont suivis.

1°. L'opération projetée par le marquis de la Rochejaquelein, ne m'inspirait point de

confiance, surtout n'ayant point la certitude que les Anglais eussent des secours à nous fournir, et la lettre du capitaine de l'*Astrée*, d'une date si récente, détruisant alors l'espoir qui nous avait attirés vers la côte.

2° Je ne concevais l'opération d'un débarquement, qui ne pouvait être ignoré de l'ennemi, que de la manière suivante :

Les quatre corps de l'armée auraient fourni chacun un détachement pour se porter dans le Marais, afin que le partage des secours se fût fait dans d'égales proportions.

Les quatre corps d'armée, au lieu de s'enfoncer dans le Marais, d'où la retraite serait d'une grande difficulté devant un ennemi habile, manœuvrant avec ensemble, auraient été placés, pour observer Nantes et Bourbon-Vendée, et se soutenir mutuellement, sur les points principaux de Machecoul, Legé, Aizenay, et Lamotte-Achard, lieux entre lesquels l'ennemi ne peut déboucher sans être aperçu. On sent que dans cette disposition, sur quelque point que l'ennemi se présentât, il était facile de réunir toute l'armée, et de prendre le temps nécessaire pour faire retirer dans la direction convenable, et les troupes employées au débarquement, et le convoi qui leur était confié.

On aperçoit aussi, au premier coup d'œil, la facilité que le général en chef eût rencontrée à disposer les quatre corps dans la position la plus favorable, relativement au territoire auquel ils appartiennent, et aux ressources que les troupes eussent trouvées pour subsister.

3.° Le peu de déférence que le marquis de la Rochejaquelein montrait pour des officiers-généraux qui, ayant tous fait les guerres de la Vendée, pouvaient se croire, sans beaucoup de vanité, en état de donner de bons avis dans l'intérêt de la cause commune, était on ne peut pas plus impolitique. Elle annonçait une présomption dangereuse et une volonté impérieuse que jamais les Bonchamp, les Lescure, et les Henri la Rochejaquelein n'avaient eues.

4.° La dissolution des corps de Sapinaud et de Suzannet rendait la retraite du mien indispensable.

5.° La nécessité enfin de ramener dans son pays le premier corps que je commandais, pour lui procurer des vivres, lui accorder un repos que les hommes réclamaient instamment, et pourvoir à la sûreté du territoire dont il avait particulièrement la défense, me firent accéder à la résolution qui fut prise en commun.

Le 1^er^ juin, dans la matinée, je me mis en

route des Landes de Legé, où j'avais pris position la veille, pour revenir à Chollet, après avoir toutefois consulté les officiers de mon corps d'armée, qui, dans un conseil, furent unanimement du même avis que moi sur ce mouvement.

Les généraux de Sapinaud et de Suzannet réunirent aussi de leur côté, et le même jour, à Touvois, un conseil des chefs de division de leurs corps, qui reconnurent également l'impossibilité de se porter dans le Marais avec les soldats qui restaient. M. Gabriel Duchaffaut, M. de La Bastière, et tous les principaux officiers décidèrent qu'on retournerait faire de nouveaux rassemblemens.

TROISIÈME PARTIE.

MA marche, pour revenir en Anjou, n'offrant rien d'intéressant au lecteur, jusqu'à ma rentrée à Chollet; je vais lui mettre sous les yeux les extraits des différentes lettres du Comte de Suzannet, relatives aux événemens qui suivirent notre séparation. La simplicité avec laquelle il s'exprime, la franchise qui se manifeste dans toutes ses phrases, feront assez connaître les sentimens d'un homme que l'esprit de parti a calomnié avec un acharnement remarquable. Suzannet était mon ami depuis longues années, et je ne dois négliger aucune occasion de rendre justice à ses vertus et à son caractère.

Le 2 juin, de retour à Maisdon, il m'écrivait :

« Si l'armée n'eût pas, malgré nous, pris le « parti de s'en aller chez soi, nous aurions pu « attaquer avantageusement un corps d'armée « d'environ 1,500 à 2,000 hommes qui ont pé- « nétré dans le pays. Ils étaient auprès de Legé, « que nous n'en savions rien. Quelques hommes

« seulement ont été les attaquer et les fusiller : « nous avons eu trois hommes blessés, dont un « mortellement. Nos gens ont attaqué très-bra- « vement et ont tué, à ce qu'ils m'ont dit, huit « à dix hommes (1).

« Voilà la Rochejaquelein seul avec la divi- « sion du Marais. Il peut se défendre dans ce « pays; mais aussi il peut y être forcé : c'est « pourquoi il faut le soutenir, malgré l'embarras « où nous sommes et où il nous a mis. Je fais en « conséquence toutes mes dispositions pour « lever le pays et marcher en avant. Il est ab- « solument essentiel qu'à ton arrivée tu prennes « les mêmes dispositions. Je vais envoyer un offi- « cier sûr, qui me dira au juste ce que c'est que « ce débarquement, et en quoi il consiste. »

Le jour suivant, il m'écrivit encore de Maisdon :

« D'après la lettre du commandant de l'esca- « dre anglaise, nous aurons des secours en tout « genre.

« J'aurai sûrement demain les officiers que « j'ai envoyés à la flotte. Je me mettrai en mar-

(1) C'est l'affaire dont parle M. Duchaffaut, dans sa première Relation des événemens qui ont eu lieu dans la Vendée en 1815, page 12.

« che mardi matin pour me porter par Vieille-
« Vigne, Roche-Servières, Legé, etc. Je te
« prie d'evoyer un fort détachement de ton ar-
« mée, si tu ne peux venir toi-même, ce qui
« vaudrait mieux. »

Le 5 juin, au moment de son départ, le Comte de Suzannet m'écrivit de nouveau :

« Si j'en crois les bruits qui courent, et qui
« me paraissent certains, du moins pour moi,
« et qui le sont aussi pour toi et Sapinaud,
« Louis de la Rochequelein nous a destitués
« tous trois. Comme je ne connais point ses
« droits, ses pouvoirs, qu'il ne nous les a pas
« communiqués, je lui ai écrit que je ne me re-
« gardais pas comme destitué; que s'il avait des
« pouvoirs aussi étendus, il fallait nous les com-
« muniquer; que la force des choses nous avait
« obligés de nous éloigner; que moi personnel-
« lement étant plus près, je me portais vers
« lui avec toutes mes divisions. Je serai demain
« à Saint-Christophe. Après cette opération
« faite, si la Rochejaquelein a des pouvoirs
« aussi étendus, et qu'il veuille agir ainsi, je
« suis très-fermement résolu à donner ma dé-
« mission, et je servirai comme volontaire;
« mais, dans le moment du péril, il faut que
« nous employions tous nos efforts pour faire

« échouer les plans de l'ennemi commun. Mais « si un prince ne vient pas, ou un autre chef, « je ne servirai point sous les ordres de la Ro- « chejaquelein, qui, n'ayant jamais fait la guerre « dans la Vendée, donne des ordres sans ré- « flexions, et qui veut que des paysans aillent « comme des troupes de ligne.

« Il paraît certain que la Rochejaquelein a eu « une affaire très-chaude dans le Marais. Les « bleus ont perdu sept à huit cents hommes. Je « vais me porter en force de ce côté; après, « j'aurai une explication avec le général en « chef. Mais si nous sommes ainsi à la merci des « ordres d'un état-major qui donne des ordres « sans penser à notre situation, il est impos- « sible de faire la guerre. Je vais marcher ce ma- « tin. J'emmène la division du Loroux; mais je « crains qu'elle ne me joigne que demain : ce- « pendant je ne puis retarder mon mouvement. « Si nous n'eussions pas fait autant de marches « et de contre-marches, les divisions de Saint- « Philibert, Machecoul, et pays de Retz se- « raient levées. »

Ne voit-on pas, par ces différens passages, quels étaient les véritables sentimens de Suzannet? N'est-on pas convaincu que, s'il fut forcé de céder à l'impulsion de ses soldats,

il a mis, aussitôt qu'il lui a été possible, tout l'empressement à les réunir de nouveau pour marcher au secours de la division du Marais? Ne retrouve-t-on pas aussi, dans cette dernière disposition du Marquis de la Rochejaquelein, une nouvelle preuve de cette précipitation, dont les effets ont eu des suites si funestes pour lui-même? Cette destitution, qu'il a prononcée dans la chaleur d'un ressentiment mal entendu, était-elle juste, réfléchie et politique? Songeait-il que les chefs vendéens tenaient plus leur autorité de la vieille confiance des habitans, que d'une commission spéciale révocable par lui? Pouvait-il intérieurement se croire le pouvoir de faire un acte aussi arbitraire, et que tous les généraux en chef du monde n'ont pas? Certes, ce n'est pas là la conduite qu'aurait tenue un homme dont l'esprit eût été au niveau de circonstances aussi difficiles. Cette mesure, si elle eût été exécutée, aurait pu paralyser la bonne volonté des Vendéens; car, comme je l'ai dit plus haut, ils tiennent aux chefs auxquels ils sont habitués, et ne les commande pas qui veut.

Quoi qu'il en soit, d'après les lettres de Suzannet, et dans l'intention de m'opposer, comme lui, aux progrès de l'ennemi commun,

sans m'arrêter à l'acte d'autorité que M. Louis de la Rochejaquelein venait de faire, acte qui ne pouvait, en ce qui concernait mon armée, recevoir son exécution, je fis réunir à la hâte une division de 1,500 hommes, dont je donnai le commandement au Marquis de la Bretesche, avec ordre de joindre le corps du général de Suzannet, de le suivre dans sa marche et de seconder ses opérations. Je ne me mis point à la tête de ce fort détachement, et en voici les raisons.

On a vu plus haut que l'ennemi, qui occupait toujours le Pont-Barré, s'était reporté sur Chemillé, dont il s'était emparé, et que son intention devait être d'occuper de nouveau Chollet, pour rétablir les communications d'Angers à Bourbon-Vendée. Mon premier soin, en revenant dans le département de Maine-et-Loire, fut donc de me débarrasser le plus promptement possible du voisinage des troupes de Buonaparte. Aussitôt que mes hommes eurent pris quelque repos, je fis former de suite de nouveaux rassemblemens pour aller attaquer l'ennemi; et, tandis que le Marquis de la Bretesche se rendait à Legé, deux divisions bien armées se portèrent sur Chemillé, où le général Brayer s'était rendu avec

une partie de la jeune Garde ; mais la garnison, instruite de ce mouvement et de notre supériorité, se retira, dans la nuit, sur le Pont-Barré, où de nouveaux renforts arrivèrent d'Angers. Les renseignemens particuliers que j'avais reçus de différens côtés, me firent croire que l'ennemi tiendrait dans cette dernière position, qui est avantageuse et d'un accès pénible. Je fis venir aussitôt deux autres divisions, qui portèrent mon corps d'armée à près de 5,000 hommes, et je marchai sur St.-Lambert du Latay, déterminé à tourner la position du Pont-Barré. Pour ne point montrer aux Buonapartistes la force qui me suivait, je ne fis avancer dans la soirée que quelques éclaireurs qui reconnurent, à la nuit tombante, que l'ennemi était encore dans sa position. Les ordres furent donc donnés pour que l'attaque du lendemain se fît avec tout l'ensemble possible : mes troupes, animées d'une ardeur d'autant plus vive qu'elles étaient sur leur pays et défendaient leurs propriétés, me faisaient espérer le plus heureux succès..... A huit heures du soir, les troupes de l'usurpateur décampèrent et se replièrent sur Angers, d'où tout ce qu'il y avait de force disponible, partit bientôt après pour se rendre à Nantes. Il était à présumer

que désormais ce serait de ce côté qu'auraient lieu les attaques les plus redoutables.

Après cette expédition, qui balaya entièrement l'Anjou, je me transportai à Beaupreau dans l'intention d'appuyer le mouvement de M. le Comte de Suzannet, et de suivre celui de M. le Marquis de la Bretesche. De Beaupreau je me dirigeai sur Gété : c'est là que je reçus en même temps la nouvelle de la mort du Marquis de la Rochejaquelein, et la lettre, qu'on lira plus bas, du marquis de la Bretesche.

J'annonçai à l'armée d'Anjou, par un ordre du jour, la perte cruelle que les serviteurs du Roi venaient de faire dans la personne du Marquis de la Rochejaquelein. La douleur ne fit place qu'au désir général de le venger (1).

---

(1) *Ordre du jour, daté de Gété, du* 9 *juin* 1815.

Le Comte Charles d'Autichamp, lieutenant-général des armées du Roi, commandant l'armée royale d'Anjou ;

A ses frères d'armes et aux braves royalistes de toutes les classes, qui ont eu la générosité de se rallier à lui pour concourir au renversement du tyran.

Nous sommes tous amis ; je suis le vôtre, comme vous êtes les miens, puisque nous sommes royalistes. Je dois

Le Marquis de la Bretesche me mandait de Treize-Septiers, le 8 juin matin :

« Conformément à vos ordres, mon cher « général, je me suis mis en marche hier avec

---

donc vous tenir à tous le même langage, et vous faire une ouverture franche de la position où nous nous trouvons.

A qui dois-je, en effet, ouvrir mon cœur, si ce n'est à vous tous qui, depuis un mois, n'avez pas cessé de me donner des preuves de la plus grande confiance, comme celle d'un dévouement sans bornes à la plus juste des causes.

Je suis accablé, mes amis, et pénétré de la plus vive douleur, du bruit qui circule de la mort du Marquis de la Rochejaquelein, du frère de l'homme dont le souvenir réveille toujours en nous les sentimens du devoir.

Cette mort provient peut-être d'un excès de témérité, qui, à tant d'époques et dans tant d'occasions, servit la cause du Roi. Mais, dans la position où s'est trouvé notre pays, occupé par l'ennemi au moment où nous nous sommes levés, menacés de voir arriver contre nous des forces bien supérieures, comme il en est arrivé, et comme nous devions supposer qu'il en arriverait jusqu'à ce que les hostilités fussent commencées sur la frontière, n'était-il pas de notre devoir et de l'intérêt commun de calculer notre marche et nos plans en raison de nos moyens de défense ?

L'espérance de recevoir des armes et des munitions a été notre principal objet. Le Marquis de la Roche-

« environ 1500 hommes, bien armés, dans « l'intention de chercher la piste de Suzannet, « et de me joindre à lui comme vous me l'aviez « marqué. Malheureusement, il paraît qu'il y

---

jaquelein, plus à portée que nous de connaître l'arrivée d'une flotte, nous a donné plusieurs fois l'avis d'un prochain débarquement, en nous engageant à nous rapprocher de lui ; ce que nous avons fait deux fois avec beaucoup d'empressement, non seulement pour recevoir des munitions, mais aussi par le désir de confondre entre eux les soldats de toutes les armées, qui ne doivent en faire qu'une, si nous voulons servir le Roi efficacement.

C'est donc avec une abnégation entière de tout intérêt personnel que nous devons tous agir ; c'est le sentiment que j'apporte, ainsi que tous les officiers de mon armée, et qui est le même, n'en doutez pas un moment, parmi tous les Poitevins.

L'ennemi, toujours actif, toujours prêt à employer contre nous toute sorte d'armes, veut joindre à ses baïonnettes une arme plus dangereuse, celle de la division. Il cherche à la semer parmi nous ; il circule à cet égard des bruits faux et perfides. Il ne réussira pas : nous nous rallierons tous au nom du Roi. Conservons donc notre bon esprit, mes amis. Je vais m'entendre avec les généraux des autres armées, dont j'ai été obligé de m'éloigner un moment pour venir au secours de notre pays, sur lequel l'ennemi s'était porté avec de nouvelles forces ; il l'a quitté à votre approche. Votre levée prompte

« a eu de la mésintelligence entre lui et Du-
« chaffaut. Leurs troupes ont été licenciées par
« eux, et congédiées à Legé et à Saint-Chris-
« tophe avant-hier, ou hier matin. M. de Sapi-
« naud, qui réunissait son monde à Bazoge,
« a suivi l'exemple et a dissous hier son rassem-
« blement. Auguste de la Rochejaquelein a ren-
« voyé aussi le peu de monde qu'il avait, et
« qui est sorti du Marais ainsi que lui. »

Dans le reste de sa lettre, M. de la Bretesche m'instruisait que, sur l'invitation de M. Auguste de la Rochejaquelein, il allait se porter jusqu'à Vieille-Vigne, d'après l'offre que ce général lui avait faite de lui donner des cartouches. Cette opération achevée, M. le Marquis de la Bretesche ramena en Anjou les troupes sous ses ordres, puisque les différens chefs avaient licencié leurs corps.

Le 9 juin, dans la soirée, je reçus de nou-

---

et votre ardeur m'ont convaincu que nous l'eussions détruit, s'il nous eût attendu. Le sang de nos braves n'a pas coulé; je m'en réjouis, en songeant que vous êtes prêts à l'offrir de nouveau, si l'occasion s'en présente. Comptez tous sur moi, mes amis, comme je compte sur vous, et croyez que je n'ai d'autre pensée que celle du rétablissement de Louis XVIII sur son trône. Vive le Roi!

veau un mot du comte de Suzannet, qui me confirma la mort de M. Louis de la Roche-jaquelein.

Il me donnait encore les détails suivans :

« Le 6, je rencontrai en dehors de Legé « M. Auguste de la Rochejaquelein. J'appris la « mort de son frère. J'avais 4000 hommes. Je « marchais sur Saint-Christophe. On me dit que « c'était inutile ; qu'on ne me donnerait rien ; « qu'il fallait faire une nouvelle organisation « de l'armée. Je revins sur mes pas, et tout « l'armée fut licenciée, puisque nous n'avions « plus aucun ennemi à combattre, ni aucun « point où nous porter.

« Nous sommes convenus de nous réunir « tous les chefs et d'arrêter ensemble nos opé- « rations. Je vais ce matin à la Musselière, près « Saint-Hilaire-de-Loulay, où viendront « MM. de la Rochejaquelein et de Sapinaud. « Il aurait été à désirer que tu pusses te trou- « ver là ; mais c'est impossible pour aujour- « d'hui. »

En effet, l'armée se voyant sans chef, il était instant, en attendant l'arrivée de Monseigneur le Duc de Bourbon, ou les ordres de S. M., d'en choisir un provisoire pour ne point la laisser dans l'inaction plus long-temps. De Beau-

preau, je m'étais porté à Montfaucon. Le 10, MM. de Sapinaud, de Suzannet, Auguste de la Rochejaquelein, et le lieutenant-général Canuel, vinrent me joindre dans cette ville. Nous nous occupâmes aussitôt de procéder au choix du général en chef. Toutes les voix se réunirent sur le général Sapinaud, qui était le plus ancien des généraux de l'armée.

Les autres emplois furent distribués de la manière suivante :

M. Auguste de la Rochejaquelein, major-général ;

M. Canuel, aide-major-général; mais il préféra servir comme volontaire ;

M. d'Autichamp, le premier corps ou l'armée d'Anjou ;

M. de Suzannet, le second ou l'ancienne armée de Charette ;

M. de Saint-Hubert, le troisième ou celui que commandait M. de Sapinaud ;

M. Duperrat, le quatrième ou celui que commandait M. Auguste de la Rochejaquelein.

Dans ce même conseil, où l'esprit de conciliation s'était introduit, où chacun s'engagea à n'être plus animé que d'un même sentiment, à n'avoir qu'un seul but, celui de servir le Roi, il fut également convenu que chaque corps

d'armée aurait auprès du général en chef un délégué, chargé de représenter le corps auquel il appartiendrait dans les délibérations qui pourraient être nécessitées par les opérations ultérieures.

Il fut encore arrêté dans ce conseil qu'on s'occuperait sur-le-champ d'une nouvelle organisation de l'armée, sur un plan présenté par le lieutenant-général Canuel, et qui tendait à donner aux armées vendéennes une formation approchante de celle des armées régulières. Après l'achèvement de cette opération, d'autant plus compliquée, qu'elle était une innovation totale dans la Vendée, qu'elle entraînait des écritures et la confection d'une foule d'états, on avait l'intention de se reporter vers la côte, pour y tenter un nouvean débarquement, et en chasser préalablement l'ennemi.

Cette expédition me paraissant d'une extrême importance, vu la réunion progressive des forces qui se dirigeaient sur Nantes, je proposai de marcher de suite et de profiter de 3ooo hommes que je pouvais avoir encore sur pied. Les autres corps d'armée se seraient formés successivement pendant ma marche. Cette

proposition ne fut point goûtée (1); on remit en avant le prétexte de l'organisation projetée, et je me vis dans la nécessité de licencier mon monde. Je me rendis en conséquence à Chollet, après avoir nommé M. Tristan Martin, adjudant-général à l'armée d'Anjou, commissaire pour la représenter auprès du général en chef, ainsi qu'il avait été décidé à Montfaucon. M. Tristan se rendit de suite à la Gaubretière, où M. de Sapinaud avait son quartier-général.

Dans la soirée du 12 juin, je reçus, avec une lettre du général en chef, l'ordre du jour de l'armée. Je prends le parti de mettre sous les yeux du lecteur les pièces officielles; car M. l'abbé Jagot, dont je n'ai pas parlé depuis long-temps, a un tel scepticisme, et il donne à son imagination un si beau champ relativement aux événemens qui ont précédé l'affaire de la Roche-Servière, qu'il ne faut pas moins que le

(1) M. Duperrat dit au conseil :

« Mais pourquoi ne pas profiter de la proposition du « général d'Autichamp qui vous offre son monde? Non, « non, répondit le général Canuel, deux ou trois cents « hommes suffiront pour harceler les troupes qui sorti- « ront de Nantes. »

témoignage de pièces authentiques pour le convaincre, si toutefois cela est possible.

Voici en conséquence l'ordre du jour du du 12 juin :

« M. le général Suzannet fera ses rassemble-
« mens, réunira le plus de monde possible, et
« se mettra en marche de manière qu'il puisse
« prendre poste, le 18 de ce mois, à Soulans et
« à Chalans. Il fera rassembler les deux divi-
« sions de Bouin et du Marais. Celle du Marais
« prendra poste le 18 au Perrier, et celle de
« Bouin le même jour à Saint-Jean-de-Mont.

« M. le général d'Autichamp réunira toutes ses
« forces, et se portera avec elles pour prendre
« poste à Coex ; il occupera la Chèze-Giraud
« et Apremont ; son armée devra occuper ses
« positions le 18 de ce mois.

« Le corps d'armée aux ordres de M. de
« Saint-Hubert prendra poste aussi, le 18 de ce
« mois, à Beaulieu-sous-la-Roche et à Aizenay ;
« il aura le soin de réunir le plus de monde
« possible.

« Le corps aux ordres de M. Duperrat se
« rassemblera au reçu du présent ordre, se
« portera en avant sur Thouars, Loudun, et
« même Poitiers, si cela ne présente pas trop
« de difficultés. Ce mouvement a pour but de

« présenter à l'extérieur de la Vendée une « force qui rassure les royalistes du dehors, et « en impose aux partisans de Buonaparte.

« Le mouvement des trois armées de MM. de « Suzannet, d'Autichamp et de Saint-Hubert « a pour but de retirer du Marais les munitions, « artillerie et armes qui y sont, et de les faire « filer dans le Bocage. Il sera nécessaire que cet « enlèvement se fasse successivement, et par « petits convois, qui seront escortés par des « détachemens proportionnés aux craintes que « l'on pourrait avoir sur les mouvemens de « l'ennemi.

« Ces convois seront dirigés sur les points les « plus centraux, et qui seront plus à proximité « des différentes armées. C'est à l'intelligence « de MM. les généraux qu'est abandonnée « l'exécution de cette expédition. M. le général « d'Autichamp, comme supérieur en grade, « aura le commandement en chef. MM. les gé- « néraux qui se trouveront instantanément « sous ses ordres, se mettront en rapport avec « lui, et l'instruiront de tout ce qu'ils connaî- « tront des mouvemens de l'ennemi. Dans le « cas où ce dernier se porterait en force sur « l'un des corps de l'armée du Roi, le général « commandant en chef ferait faire un mouve-

« ment général de concentration pour lui oppo-
« ser toutes les forces, marcher à lui, et le
« battre. »

Au quartier-général, à la Gaubretière, le 12 juin 1815.

Je pense que le lecteur n'a point oublié que je suis à Chollet, et que toutes les troupes sont licenciées.

Je m'empressai d'expédier des ordres à tous mes chefs de division et à tous les capitaines de paroisse.

Le lendemain je reçus l'ordre suivant, du 13 juin, avec ce petit mot de M. Auguste de la Rochejaquelein :

« Mon cher général, je vous envoie, par un
« officier d'ordonnance, l'ordre du 13 de ce
« mois. Vous sentez combien il est important
« qu'il soit exécuté ponctuellement. Les succès
« futurs de la Vendée, la gloire de l'armée du
« Roi et de ses chefs en dépendent. Nous pou-
« vons d'un seul coup renverser les espérances
« de l'ennemi, qui compte beaucoup plus sur
« notre désunion que sur ses forces. Montrons-
« lui donc que nous marchons franchement et
« sans crainte. Frappons-le de tous côtés; nous
« en avons les moyens, et bientôt cette poi-

« gnée de parjures fuira de notre pays, ou y « trouvera son tombeau. »

Ordre du jour du 13 juin.

« Le général en chef, venant d'être informé « que les troupes aux ordres du général Travot « occupent Challans, Soulans et St.-Gervais, « au nombre de deux mille hommes, et que ce « général a sommé le Marais de se rendre sous « cinq jours, avec menaces, s'il ne le faisait « pas, de couper les chaussées de la Cronière; « craignant, avec raison que, si de prompts « secours ne sont pas portés sur ce point inté- « ressant, les habitans du Marais ne se rendent, « ordonne à M. le Comte de Suzannet de faire, « au reçu du présent, son rassemblement, et « de se porter sur la Garnache, de là, de me- « nacer St.-Gervais et Challans; il mettra assez « de célérité dans son mouvement pour être « près de l'ennemi le 16 de ce mois, à quatre « heures du soir; il sera bon de faire avancer « vers St.-Gervais un détachement propor- « tionné aux forces qui se trouvent sur ce point. « Les divisions Labastière et Desabays se por- « teront vers Soulans, et s'y trouveront aussi « le 16, au soir, à quatre heures; elles se met- « tront de suite en communication avec les

« corps d'armée dont la position est indiquée « dans le présent ordre.

« Le corps d'armée aux ordres de M. de St.- « Hubert se portera sur St.-Christophe-du-Li- « gneron ; il s'avancera vers Challans, et pren- « dra une position entre Challans et St.-Chris- « tophe, le 16 à quatre heures du soir ; il se « mettra en communication avec le corps de « M. de Suzannet, qui se trouvera posté à la « Garnache.

« La division du Marais se réunira à St.-Jean- « de-Mont, et se portera sur l'ennemi partout « où il se présentera pour entrer dans le Ma- « rais. Le général en chef recommande à M. de « Robert, qui commande cette division, de « tenir ferme, et de ne pas se laisser intimider « par les menaces de Travot.

« Le corps d'armée aux ordres de M. le « Comte d'Autichamp se portera, à marches « forcées, par Vieille-Vigne, sur Machecoul, de « manière à y être rendu le 16 de ce mois, à « quatre heures du soir ; il enverra sur Châ- « teauneuf un détachement proportionné à la « force de l'ennemi sur ce point ; il se mettra « en communication avec M. de Suzannet et les « autres corps d'armée.

« La division de M. Caillo se levera de suite ;

« elle observera Bourbon, et si l'ennemi en « sort, elle l'attaquera, si ses forces le lui per- « mettent ; autrement elle le harcellera, en se « portant sur ses derrières et sur ses flancs ; « enfin, M. Caillo manœuvrera de manière à « empêcher ou retarder la jonction des forces « de l'ennemi à celles portées à Challans, Sou- « lans et St.-Gervais ; il préviendra de suite les « corps de l'armée royale, dont il connaît les « positions et la force, de la marche et de la « direction de l'ennemi.

« La division de Bouin se réunira au déta- « chement de l'armée de M. d'Autichamp, à « Châteauneuf ; le 16, à quatre du soir, elle « prendra les ordres de ce général.

« Pour qu'il y ait de l'ensemble dans les mou- « vemens combinés des corps de l'armée du « Roi, en présence de l'ennemi, M. le Comte « d'Autichamp, comme le plus élevé en grade, « prendra le commandement, et donnera des « ordres aux différens corps d'armée dont la « position est indiquée ; au reste, il agira en « raison des mouvemens de l'ennemi : si celui- « ci persiste à rester dans les positions qu'il a « prises, il faut l'attaquer à la fois, et sur tous « les points ; si l'on marche franchement à lui, « le général en chef est convaincu que, dans la

« fausse position où il se trouve, il sera anéanti.
« Dans le cas où l'ennemi ferait un mouvement
« de concentration, tous les corps de l'armée
« du Roi se mettront en mouvement et se por-
« teront sur lui, pour l'attaquer de tous côtés.

« Comme il est impossible de tout prévoir,
« et qu'à la guerre on doit toujours tirer parti
« des circonstances, MM. les généraux ont
« toute latitude pour agir d'après celles qui se
« présenteront.

« Le général en chef recommande de lever
« le plus de monde possible; il faut écraser l'en-
« nemi par des masses; si cet ordre est exécuté,
« la Vendée est libérée, et l'ennemi ne pourra
« plus s'y présenter. La réussite est de la plus
« haute importance; elle n'est pas douteuse si
« l'on y met de l'ensemble et de la vigueur.

« Si l'ennemi se retirait, il faudrait le suivre,
« ne point le perdre de vue, l'attaquer et le
« battre; mais dans ce cas, il faudrait laisser
« au Marais une force suffisante pour enlever
« les munitions et les conduire aux points in-
« diqués. »

« L'armée aux ordres de M. Duperrat étant
« trop éloignée pour arriver à temps, conti-
« nuera les mouvemens ordonnés par l'ordre
« du 12 qui est annulé. »

On voit par ce nouvel ordre du jour qu'il s'agissait d'une opération fort différente de celle indiquée dans celui du 12, et que le but qu'on se proposait était d'écraser Travot dans le Marais, et de délivrer ce pays sur le point d'être entièrement subjugué.

On aura remarqué sans doute aussi que, d'après le premier ordre du jour, je devais seulement être rendu le 18 à Apremont, et que, d'après celui du 13, je devais être rendu le 16 à Machecoul et Châteauneuf, seconds lieux de destination plus éloignés encore de l'Anjou que ne l'étaient les premiers.

Heureusement que M. Tristan Martin qui se trouvait auprès du général en chef Sapinaud, lui fit la juste observation qu'avec le temps qu'il me fallait pour faire mes rassemblemens, il me serait de toute impossibilité d'être rendu à Machecoul avec le corps que je commandais pour le jour fixé.

Le général en chef apprécia tellement la justesse de cette observation, qu'il m'écrivit le 14 :

« Vous avez dû recevoir hier le dernier « ordre du jour, par un officier de M. de la « Rochejaquelein. Par cet ordre vous devez « commander les armées réunies. Sur l'obser- « vation que vient de me faire M. Martin, que

« vous ne pouviez vous trouver en mesure aux « jour et heure marqués par cet ordre, je fixe « définitivement au 18 de ce mois, quatre « heures du soir, votre rendez-vous aux points « indiqués. Je vais en faire part de suite à « MM. de Suzannet et de Saint Hubert; en at- « tendant votre arrivée, je vais les engager à « manœuvrer à une certaine distance de l'en- « nemi afin de l'inquiéter sans cependant se « compromettre. Faites-moi réponse de suite. »

La fin de cette lettre me satisfit pleinement, parce que les corps de MM. de Suzannet et de Saint-Hubert, étant bien plus rapprochés que moi de la ligne d'opération, il leur devenait facile de surveiller l'ennemi, de l'inquiéter et de me donner en conséquence les moyens d'arriver à temps, pour agir tous ensemble. Je m'étais d'ailleurs bien promis de prendre mes dispositions de manière à ne point retomber dans le même inconvénient que nous avions d'abord voulu vainement éviter, et de ne point nous enfoncer tous dans le Marais, à moins que l'ennemi ne se fût mis lui-même dans la situation critique et insensée où on le supposait. Mais j'étais assuré que Travot, qui avait une véritable connaissance du pays, n'aurait point commis une faute si grossière, et sentant com-

bien, dans cette circonstance décisive, il fallait peu donner à la fortune, et ne négliger aucun moyen pour assurer le succès de l'entreprise, je crus devoir écrire les lettres ci-jointes, lettres que me fournirait le rapport au Roi de M. l'abbé Jagot, si je n'en eusse point conservé des copies par devers moi.

« Je reçois à l'instant, mon cher la Rochejaquelein, votre lettre du 13 et l'ordre nouveau. Je vous assure que personne ne sent plus que moi l'importance de réunir le plus promptement le plus de monde possible, pour me porter sur l'ennemi, conjointement avec MM. de Suzannet et de Saint-Hubert. Je fais, depuis avant-hier, mes diligences pour cela. J'ai même donné connaissance à tous les chefs de division de l'importance du motif qui nous faisait brusquer cette levée; mais je crains bien que le mauvais temps et les grandes distances que les différentes divisions auront à parcourir pour se trouver réunies, ne soient cause que je ne sois pas rendu le jour fixé avec tout le monde que je désire y porter. Mais ne croyez-vous pas, mon cher de la Rochejaquelein, qu'il serait convenable de différer, dans les circonstances actuelles, l'entreprise que vous devez faire sur Thouars et

« Poitiers, afin de ne pas tant nous étendre « pour pouvoir nous secourir les uns les autres, « en cas d'événement. J'ai reçu votre première « lettre à laquelle le temps ne me permet pas « de répondre aujourd'hui (1), d'autant que « je suis bien aise de répondre un petit mot au « général Canuel ; mais, dans tous les cas, nous « nous entendrons d'après les dispositions que « vous me manifestez, et qui sont, je vous « assure, bien réciproques en fait d'accord et « d'amitié. »

Il est à remarquer ici que je n'avais point encore connaissance de la lettre que le général Sapinaud m'avait écrite le 14, et qu'on a lue tout à l'heure.

Le général Canuel, qui était à Saint-Aubin de Baubigné le 13, m'avait écrit également de son côté :

« M. Duchêne vient de me dire que vous ne « pensiez pas pouvoir vous rendre à Coex, le « jour indiqué par l'ordre du 12. La marche « de l'ennemi ayant changé les dispositions, « vous avez dû recevoir le nouvel ordre du

(1) Elle était relative à une démarcation de divisions territoriales pour agrandir les levées de l'armée du Poitou.

« jour du 13 du mois. Je vous conjure, au nom « de Dieu et du Roi, de vous porter sur le « point indiqué par ce dernier ordre. En ras- « semblant les divisions qui en sont les plus « proches, vous avez tout le temps d'exécuter « ce mouvement. Il est nécessaire que vous « marchiez de votre personne avec ces divi- « sions, pour être à portée de donner des « ordres à tous les corps qui sont mis sous vos « ordres. Vous ferez bien de laisser derrière « vous des officiers intelligens et actifs, qui « vous amèneront successivement par compa- « gnies ou par divisions selon que vous le ju- « gerez plus convenable les forces qu'ils auront « levées.

« Vous pourrez dans cette circonstance sau- « ver les munitions qui sont dans le Marais, et « l'action qui doit être le résultat des dispo- « sitions prises, vous couvrira de gloire en « débarrassant la Vendée des troupes de Buo- « naparte.

« C'est à vous, M. le comte, que ces con- « trées devront leurs succès futurs, et vous en « recueillerez le fruit. »

« Je vous écris cette lettre, en l'absence du « général en chef. Je n'ai pas caractère pour « vous donner des ordres, puisqu'il est vrai

« qu'on n'a pas reconnu celui qui m'avait été « donné par M. Louis de la Rochejaquelein, et « que je suis décidé à ne servir dans l'armée « que comme volontaire; mais le bien du ser- « vice du Roi me fait un devoir de vous sup- « plier d'exécuter le mouvement prescrit par « l'ordre du général en chef, en date de ce jour. « Je vous le répéte, c'est un coup décisif. »

Voici ma réponse :

« Je viens, monsieur le général, de recevoir « votre lettre du 15. Vos réflexions sur la po- « sition où nous nous trouvons, et l'exécution « des ordres qui en sont la suite, sont trop « justes et trop raisonnables pour que je ne les « approuve pas de tous points. La plus grande « difficulté est l'exécution ponctuelle, vu le « court délai que nous avons pour faire nos ras- « semblemens et les diriger sur les points indi- « qués, dont les distances sont grandes; mais « enfin je mets, ainsi que tous mes officiers, « la plus grande activité pour parvenir au « but désiré, dont ils sentent tous, comme « moi, l'importance pour l'intérêt du Roi, le « seul objet qui les détermine, ainsi que moi, « depuis long-temps à servir. Je suis fâché de « n'avoir pas le temps d'ajouter ici quelques

« observations relatives au mouvement que « vous projetez sur Thouars et Poitiers, et dont « je touche un mot à monsieur de la Rochejaquelein. Je suis au moins bien aise, monsieur « le général, d'avoir cette occasion de vous renouveler l'assurance de la considération avec « laquelle, etc. »

Et veut-on savoir pourquoi M. l'abbé Jagot s'est complu à citer ces deux lettres de moi dans son rapport au Roi? C'est pour montrer combien je mettais peu d'empressement à exécuter les ordres que j'avais reçus!!!

Il aurait voulu que, me conformant strictement aux idées de M. le général Canuel, je me portasse en avant, laissant derrière moi mes autres divisions qui m'eussent joint par détachemens. Mais cette disposition n'était point admissible, d'autant qu'il me fallait laisser dans le pays une portion de la levée pour surveiller les mouvemens de l'ennemi sur la route d'Angers, et les passages du Layon. Au reste, le général Sapinaud ayant reculé mon arrivée à Machecoul jusqu'au 18, à quatre heures du soir, toutes ces précautions étaient inutiles, et j'étais en mesure. Mais l'expédition projetée me paraissait d'une telle importance; elle pouvait être d'une telle influence dans la situation des

choses, que nonobstant ce que j'avais mandé à MM. Canuel et la Rochejaquelein, pour leur faire sentir la nécessité de réunir le quatrième corps aux trois autres, je crus devoir insister directement sur cette réunion, présumant avec une juste raison que le lieutenant-général Lamarque, qui venait de prendre le commandement en chef des troupes de l'usurpateur, dans la Vendée, ne compromettrait point le sort de la guerre, en faisant des attaques partielles, et n'agirait qu'avec des forces capables de décider la victoire en sa faveur.

C'est ce que me confirma parfaitement une lettre que je reçus le 14, et que M. le comte de Suzannet m'avait écrite le 13 à six heures du soir.

Il me mandait :

« Les bleus, au nombre de trois mille, sont « sortis hier matin de Nantes, et se sont portés « sur Machecoul ; ils vont sûrement se joindre « à Travot ; ainsi nous avons absolument be- « soin de toutes nos forces. Indique-moi ta « marche : je réglerai la mienne en consé- « quence ; nous pourrions facilement faire notre « jonction à Vieille-Vigne. »

Je chargeai donc un des officiers de mon état-major, M. de la Haye, de se rendre à Saint-

Aubin de Baubigné, où se trouvait le quartier-général du général en chef, pour presser la jonction du quatrième corps, ce qui était très-possible au 14 juin, son mouvement n'étant pas encore effectué sur Thouars, et s'il se dirigeait par la voie la plus courte.

Cependant tous les officiers de l'armée d'Anjou faisant exécuter avec la plus grande activité les ordres que j'avais donnés pour hâter les rassemblemens, je me trouvai le 15 en état de me mettre en marche. Le 16 j'arrivai à Montaigu, et le 17 à Vieille-Vigne, où je reçus des nouvelles de MM. de Suzannet et de Saint-Hubert, avec lesquels je m'étais mis en communication.

Le premier m'informait :

« Que, se trouvant un peu trop en avant, il « s'était porté sur Saint-Philibert, afin de se « procurer des vivres; que les troupes du gé- « néral Lamarque étaient à Saint-Etienne-du- « Bois, près Palluau; que M. de Saint-Hubert « pouvait être à Beaufou; que les ennemis pa- « raissaient divisés, puisqu'on les supposait à « Challans, Soulans, Saint-Christophe et la « Garnache; mais que sûrement ils se réuni- « raient à la première nouvelle de notre mar- « che; que nous n'avions rien à craindre du

« côté de Nantes; que le seul but qu'on devait « chercher à atteindre dans ce moment, était « de concentrer tous nos moyens pour tomber « ensemble sur l'ennemi; que l'on songerait « après au débarquement, quand une fois nous « aurions forcé les troupes de Lamarque à se « retirer, et délivré le Marais, qui n'attendait « sans doute que notre apparition pour se le- « ver. » Enfin il évaluait sa force à 2,500 hommes, et celle de M. de Saint-Hubert à 4,000.

M. de Saint-Hubert, de son côté, m'écrivait également, le 17, à quatre heures et demie du matin, de la Nicolière de Saint-Denis.

« J'étais hier à Beaufou avec mon armée « forte de près de trois mille hommes; mais « l'ennemi s'étant porté sur Palluau, Saint- « Etienne et le Luc, j'ai été forcé de faire un « mouvement rétrograde, et de venir m'adosser « au bois d'Essarts, entre la Capchainière et le « Luc, où j'ai passé la nuit. J'attendais avec « impatience de savoir votre marche pour ré- « gler la mienne, et me conformer à vos ordres. « Je suis forcé maintenant de me rapprocher « du bourg de la Capchainière pour prendre « des vivres qui me venaient par Chauché et « Saint-Denis, et dont j'ai fait changer la di

« rection d'après la marche de l'ennemi. Je ferai « mon possible pour aller vous voir cette après- « midi, car il est absolument nécessaire de bien « concerter nos opérations, et je crois comme « vous que le dernier ordre du jour est impra- « ticable.

« La désertion a été considérable cette nuit « dans mon armée, et je crains bien qu'elle ne « continue. Si vous quittez Montaigu, veuillez, « je vous prie, m'instruire de suite de votre « marche. »

Ces nouvelles ne laissaient plus de doute sur les projets de l'ennemi, auquel on avait vainement supposé la folle intention de rester dans le Marais, pour s'y laisser surprendre et enfermer. Il était évident qu'il viendrait à notre rencontre, et que son projet était d'accepter la bataille, si nous voulions la tenter. Si la fin de la lettre de M. de Saint-Hubert me donnait l'inquiétude de voir son corps d'armée s'affaiblir par le départ de quelques hommes, le retour de M. de la Haye du quartier-général de Saint-Aubin, me rendit l'espérance de nous voir tous bientôt réunis, et en mesure de lutter avantageusement contre l'ennemi. Voici la lettre qu'il me remit de M. Auguste de la Rochejaquelein, écrite de Saint-Aubin, le 17 juin au matin.

« Nous allons nous porter sur Clisson et Mon-
« taigu aussi promptement que possible, en
« passant par Chollet. Le général en chef or-
« donne à tous les hommes armés de votre ar-
« mée de se réunir et marcher avec nous. Si
« vous retardez les opérations de Travot, par
« vos attaques, nous arriverons pour l'anéantir.
« Le général en chef vous ordonne de conti-
« nuer votre mouvement combiné avec vi-
« gueur. Il paraît que Travot a désuni ses trou-
« pes. Vous pouvez en profiter. Ayez soin de
« nous tenir au courant de tout ce qui se passe.

« L'union peut seule faire notre force; *aussi*
« *c'est cette considération qui nous fait aban-*
« *donner le projet formé, et qui nous serait à*
« *coup sûr plus avantageux.* Mais aucun sacri-
« fice ne me coûtera jamais pour obtenir le but
« où nous devons tous marcher. »

Je vis avec joie que mes observations avaient été accueillies, le projet d'aller à Thouars abandonné, et que le plus grand accord régnait parmi tous les chefs, qu'une seule intention semblait animer. Enfin la lettre qu'on vient de lire me donnait l'assurance qu'en cas de revers, le 4e corps nous soutiendrait dans notre retraite, et la protégerait s'il n'arrivait du moins

pour prendre part à l'affaire que je croyais inévitable.

Telle était donc notre position au 17 juin :

L'armée d'Anjou était dans Vieille-Vigne;

Celle de M. de Suzannet à Saint-Etienne de Corcoué, au-dessus de Legé, sur la route de Nantes;

Et celle de M. de Saint-Hubert, auprès de la Capchainière. Ces trois corps réunis pouvaient monter en tout à 8,000 hommes.

L'ennemi, que nous supposions fort de 6,000 hommes de bonnes troupes, était du côté de Palluau, et se reporta dans la journée sur Legé.

Je vis MM. de Suzannet et de Saint-Hubert, dans la soirée du 17, et nous convînmes que, le lendemain 18, ces messieurs prendraient les positions suivantes :

Le corps du général Saint-Hubert à Saint André de Treize-Voies, et celui de M. de Suzannet à la Roche-Servières. L'armée d'Anjou resta à Vieille-Vigne, à l'extrémité du triangle de la position concentrée que nous venions de déterminer, et je détachai de plus, pour me lier plus sûrement avec les deux corps placés en avant et sur ma gauche M. de Caqueray, avec sa division à la Grolle, M. de la Sorinière à Malabri, M. Dudoré à la Garsonnière avec cha-

cun une subdivision, et les chasseurs au château de Vieille-Vigne. Tous ces corps étaient à peu près sur la même ligne.

Il était également convenu qu'aux premiers coups de feu qui seraient entendus, toutes les troupes se dirigeraient immédiatement sur le point d'attaque pour soutenir l'engagement.

La situation dans laquelle se trouvait l'armée au 18 m'offrait les moyens d'observer l'ennemi, qui se réunissait à Legé.

Je n'eus dans ce jour aucune nouvelle de la marche de l'armée de M. de la Rochejaquelein; mais on me transmit dans la soirée l'ordre suivant, signé du général en chef et du major-général.

AU NOM DU ROI.

« Tous les habitans armés de l'Anjou se « réuniront à Chollet et Clisson, pour rejoin- « dre le plutôt possible l'armée de M. de la « Rochejaquelein. On se réunira à Chollet lundi « matin, à six heures, et à Clisson à la même « heure mardi.

« Messieurs les chefs de division, à leur défaut « les commissaires restés, sont chargés de l'exécu- « tion du présent ordre, et en outre de faire suivre

« les rassemblemens par des chevaux chargés de « vivres. »

Le 19 au matin, je devais croire l'armée dans les mêmes positions que la veille, et cependant M. de Suzannet avait été obligé de quitter la Roche-Servière, et s'était porté en arrière à Mormaison (1).

D'après ce mouvement rétrograde, et que je n'avois pu prévoir, le passage de la Boulogne devint libre pour une reconnaissance forte de 1800 hommes que l'ennemi envoya dans la matinée de Legé. Elle tomba sur la division de M. de Caqueray, et les troupes commandées par MM. de la Sonière et de Dudoré, qui, dans la position de la Grolle, devaient se croire couvertes par l'armée du général Suzannet.

Nos troupes étonnées, mais non découragées de cette attaque subite, reçurent l'ennemi avec valeur, et se maintinrent dans tous leurs postes pendant plus d'une demi-heure. J'étais accouru de ma personne sur les lieux aux premiers coups de feu, après avoir donné l'ordre à la division de M. le marquis de la Bretesche de se mettre immédiatement en marche de Vieillé-Vigne pour renforcer les corps qui se trouvaient engagés.

(1) Je sais positivement que ce mouvement s'était fait contre la volonté du général Suzannet.

Du moment que j'eus acquis la certitude que l'ennemi n'avait d'autres projets que de faire une reconnaissace, je fis porter en avant tout ce que j'avais de disponible à la Grolle, et nous forçâmes l'ennemi à la retraite. La division de M. de Caqueray (1), ainsi que les troupes aux ordres de MM. de la Sorinière et Dudoré, conduites par leurs chefs, qui montrèrent dans cette matinée la plus brillante valeur et la plus grande intelligence, suivirent la reconnaissance de Lamarque jusqu'auprès de la Roche-Servière où la poursuite cessa (2), et en voici la raison : il faisait un temps affreux; le vent qui soufflait avec force était accompagné d'une pluie qui tombait par torrens. Or, si le lecteur ne le sait pas, je lui apprends que les Vendéens n'ont point de gibernes; qu'ils portent leurs cartouches dans les poches de leurs vestes, et qu'il leur était impossible par conséquent d'abriter leurs munitions contre une pluie prolongée. En arrivant près de la Roche-Servière, le peu de

(1) M. de Caqueray fit lui-même un prisonnier.

(2) Le nommé Le Geay, ancien major de la division de Chemillé, eut son cheval tué sous lui au milieu des ennemis.

Les compagnies de chasseurs se distinguèrent particulièrement.

cartouches qui restait aux divisions était entierement hors de service.

Ce mauvais temps fut également cause que les corps de MM. de Suzannet et de S.-Hubert n'eurent que fort tard avis de la marche de l'ennemi, et ne purent entendre la fusillade. Ils restèrent dans leur position. M. de Kersabieck seul, avec un détachement de cavalerie, nous joignit et suivit les troupes de Lamarque dans leur retraite : elles l'effectuèrent en bon ordre.

La perte de l'ennemi dans cette circonstance fut assez considérable. Nous fîmes quelques prisonniers qui m'apprirent positivement que toute l'armée de Lamarque était réunie et se préparait à marcher sur nous.

Cette affaire, qui semblait d'un heureux augure, exalta les têtes dans les armées de MM. de Suzannet et de Saint-Hubert ; leurs hommes voulurent absolument marcher à l'ennemi, pour l'attaquer de nouveau et le poursuivre.

A quatre heures du soir, MM. Duchesnier et Auguste de Toiré, officiers envoyés par MM. de Saint-Hubert et de Suzannet, arrivèrent auprès de moi pour me peindre l'impatience des troupes, et m'exprimer le désir que les généraux témoignaient que je leur accor-

dasse l'autorisation de marcher à l'ennemi. Peut-être ces messieurs s'imaginaient-ils que la colonne qui était venue nous reconnaître composait toutes ses forces, et qu'il était instant de ne point laisser échapper l'occasion de le détruire entièrement. J'étais loin de partager cette opinion. Je fis donc observer aux deux officiers qui m'avaient été expédiés, que mon sentiment était qu'il ne fallait point céder aveuglément à l'impatience peu réfléchie des soldats ; qu'il fallait, au contraire, tâcher de se rendre maître de leur ardeur. J'ajoutai, au reste, que, si ces messieurs attaquaient, je les soutiendrais, sans prendre sous ma responsabilité ce qui pourrait arriver de cette résolution ; que d'ailleurs, d'après les ordres donnés par le général en chef, et l'avis que j'avais reçu de M. Auguste de la Rochejaquelein, il était probable que le quatrième corps nous aurait joints le lendemain, et qu'ainsi nous serions plus en mesure de tenir devant l'ennemi, ou de marcher sur lui.

Pour être sûr que mes intentions seraient fidèlement rapportées, je les mis par écrit, et j'ajoutai verbalement que j'approuvais l'intention où étaient ces messieurs de reprendre la position de la Roche-Servière ; je les fis éga-

lement prévenir que, dans le même moment, j'ordonnais à la division de Beaupreau d'aller occuper la Grolle, et que je serais prêt, avec tout le reste de mon armée, pour soutenir les deux premiers corps, s'ils engageaient l'affaire ou s'ils étaient attaqués.

Le soir, à onze heures et demie, on vint me rendre compte que MM. de Saint-Hubert et de Suzannet n'étaient point à la Roche-Servière, et qu'on supposait qu'en traversant la forêt de ce nom, ils s'étaient dirigés sur Saint-Etienne de Corcoué. Je sentis tous les inconvéniens, ou, pour mieux dire, les dangers d'une telle disposition. Il était évident pour moi que, si l'ennemi marchait à nous le lendemain matin, en se portant sur la Roche-Servière, il trouverait les trois corps séparés, hors d'état de se soutenir mutuellement, et que nous perdrions tout l'avantage que nous offrait la ligne de la Boulogne, notre concentration sur sa rive droite, ainsi que la facilité que nous avions d'attendre le quatrième corps, que je devais croire en marche pour nous joindre.

Je pris donc la plume, et écrivis à la hâte à MM. de Suzannet et de Saint-Hubert :

« Que je ne concevais rien à la marche

« qu'ils suivaient en ce moment; qu'après « avoir changé les dispositions convenues, et « dont MM. de Toiré et Duchesnier leur « avaient sans doute fait part, j'étais loin de « m'attendre qu'ils découvriraient ainsi le « front de la ligne; que c'était, par un mou- « vement si intempestif, compromettre les « troupes que j'avais avec moi, et qu'en con- « séquence je leur donnais l'ordre positif de « faire porter, aussitôt la présente reçue, en- « viron mille hommes sur la Roche-Servière, « et d'envoyer également des cavaliers sur ce « point, qui se mettraient en communication « avec le chef de la division de Beaupreau, qui « était établie à la Grolle. »

Je fis porter cette lettre par un officier qui partit en toute diligence, et recommandai qu'on eût à la Grolle la plus grande surveillance.

A trois heures et demie du matin, l'officier que j'avais expédié trouva MM. de Suzannet et de Saint-Hubert au bois du Coin, près Saint-Etienne de Corcoué. Voici la réponse qu'il me rapporta.

Elle était écrite au crayon, sur un petit morceau de papier, et de la main de M. de Suzannet.

« Nous avons reçu la lettre de M. d'Auti-
« champ. Nous allons nous mettre en position
« pour empêcher les Bleus de se porter sur
« Roche-Servière ; il est essentiel que M. le
« comte d'Autichamp nous soutienne avec sa
« division.

« *Signé*, le comte DE SUZANNET,
et DE SAINT-HUBERT. »

Il était près de cinq heures quand mon officier revint près de moi avec ce billet. Je fis sur-le-champ mes dispositions ; je portai la division de Beaupreau à la Roche-Servière, et la suivis dans ce mouvement avec le reste de mon armée, qui sortit tout entière de Vieille-Vigne au même instant.

Mais déjà à cette heure, M. de Saint-Hubert qui s'était mis en mouvement pour se rapprocher de moi, avait rencontré l'ennemi, qui venait, avec toutes ses forces, de Legé sur la Roche-Servière. Cette rencontre occasionna sur-le-champ un engagement, dont le résultat fut, après une fusillade assez vive, la dispersion du corps de M. de Saint-Hubert.

Au même moment, le corps de M. de Suzannet, qui marchait à peu de distance sans doute, et en échelons, de celui de M. de

Saint-Hubert, fut aussitôt abordé par l'ennemi. Le brave Suzannet se mit à la tête de ses Vendéens, les encourageant de la voix et du geste, et tomba à la première décharge de l'ennemi. Ses troupes, découragées par la perte de leur digne chef, et se voyant assaillies par des forces trop supérieures, se retirèrent également, laissant l'ennemi maître de continuer sa route, et ne devant plus trouver désormais d'obstacles que dans l'armée d'Anjou.

Ces événemens funestes, qui venaient de se passer en si peu de temps sur la rive gauche de la Boulogne, avaient ouvert au général Lamarque tous les débouchés sur la Roche-Servière; il pouvait même présumer que, me trouvant isolé et privé de la coopération de MM. de Suzannet et de Saint Hubert, je ne ferais nulle résistance, et me retirerais immédiatement devant lui. Telle n'était pas mon intention, d'autant plus que, lorsque la tête de la colonne ennemie se présenta devant la Roche-Servière, je n'avais pas encore connaissance de la retraite des deux autres corps, et que je devais supposer qu'ils allaient arriver sur un des flancs de l'ennemi, et changer ainsi ma position du tout au tout. Cette espérance était fondée d'après le billet que j'ai cité plus

haut, et le mauvais temps de la veille qui continuait encore, et n'avait pas permis d'entendre le feu de l'ennemi.

La division de Beaupreau, commandée par M. le chef de division Lhuillier, était donc à peine arrivée à la Roche-Servière, qu'elle y fut attaquée. Je m'y portai de suite avec toutes les troupes qui me suivaient, ne laissant de réserve sur le plateau, en arrière du pont, que la division de Chollet, commandée par M. François Soyer, et par M. de Cambourg père, chef d'une sous-division.

Le village et le pont furent défendus avec opiniâtreté. Les officiers donnaient aux soldats l'exemple du sang-froid et de la valeur; tous rivalisaient de zèle et d'ardeur, et les soldats animés se battaient avec acharnement, faisant un feu meurtrier, et disputant le passage du pont pied à pied.

C'est alors que le général Lamarque, étonné de la résistance qu'il éprouvait, se détermina à tourner la Roche Servière par la droite et la gauche, en passant à gué la Boulogne. La grande supériorité de ses forces lui rendait ce mouvement facile et décisif, vu qu'il m'était impossible, réduit à mon seul corps d'armée, de diviser mes forces pour faire face à toutes les

attaques. Déjà la rivière était franchie, que mes troupes tenaient encore bon dans la Roche-Servière ; mais je ne dus point balancer à les en faire sortir, pour profiter du moment d'hésitation que montra l'ennemi, en voyant s'avancer en bon ordre la réserve que j'avais sur le plateau en arrière du pont. Il me fut alors démontré que je ne pouvais fonder aucun espoir sur l'arrivée des corps de MM. de Suzannet et de Saint-Hubert, et que sans doute ils avaient été dispersés avant l'attaque de la Roche Servière. Cette triste nouvelle nous fut bientôt confirmée par quelques hommes qui nous joignirent isolément.

Mais, du moment que les hommes qui sortaient du village, et qui avaient épuisé leurs cartouches, se furent retirés sous la protection de ma réserve, celle-ci s'ébranla presque aussitôt en voyant le corps de Lamarque déboucher sur trois colonnes qui se déployaient successivement, et la retraite devint générale.

Bien que l'ennemi ait remporté la victoire à la Roche-Servière, il n'en est pas moins vrai qu'il souffrit beaucoup de notre feu : il nous fit aussi beaucoup de mal, je ne puis en disconvenir, tant par la supériorité de ses forces, que par la rage cruelle de ses soldats, qui

achevèrent nos blessés restés entre leurs mains.

Tel fut le combat de la Roche-Servière et les circonstances qui l'ont précédé. Si le lecteur les a bien présentes, il sera maintenant à même d'apprécier la bonne foi, l'exactitude, la véracité et la bonhomie surtout avec lesquelles M. l'abbé Jagot a raconté ces mêmes événemens dans son Rapport au Roi.

Que le lecteur me permette maintenant de lui citer les noms de quelques officiers qui ont honoré les armes du Roi par leur courage et leur dévouement, et surtout de rendre un dernier témoignage de mon éternel attachement au brave et malheureux Suzannet, objet de mes plus tendres regrets.

M. Lhuillier, père de onze enfans, fut atteint dans l'aîne d'une balle dont le coup fut heureusement amorti par sa montre. M. de la Bretesche, qui défendait le pont, développa comme lui, dans cette journée, les qualités les plus distinguées. Ils soutinrent tous deux les efforts de l'ennemi avec une constance digne de tous éloges. M. de Romain, chef de l'état-major, fut blessé dans le village, ainsi que M. de Mausabré qui eut le pied traversé d'une balle. M. de Beauvean, qui défendit le passage du pont de la Roche-

Servière avec une intrépidité remarquable, trois fois blessé pendant l'affaire, et dangereusement, ne quitta qu'à la dernière extrémité ce poste périlleux. MM. de Cambourg et Dureau furent tués. Tous les deux avaient de la valeur et un dévouement sans bornes. MM. Devillers et Poirier-du-Lavoir furent tués également. Enfin, le comte de Suzannet, mon ancien compagnon d'armes, Suzannet, mon ami, périt, au bout de peu de jours, des suites de la blessure qui le mit hors de combat au commencement de l'affaire. Il méritait tous les regrets qui le suivirent dans la tombe. Invariable dans ses sentimens, toujours dans le droit chemin de l'honneur, il n'eut toute sa vie qu'une seule ambition, celle de remplir dignement ses devoirs. Jamais le Roi n'a eu un sujet plus fidèle, jamais le Roi n'aura un plus chaud défenseur.

Le lecteur aura peut-être remarqué que, d'après la lettre que m'avait écrite, le 17 juin, M. Auguste de la Rochejaquelein, et l'ordre, du même jour, du général en chef, le 4e corps devait s'être mis en mouvement pour venir nous joindre. Voici ce qui s'était passé à cet égard, et les détails que me transmit, à mon retour, M. Tristan-Martin, com-

missaire de l'armée d'Anjou, au grand quartier-général.

On a vu que M. de la Haye m'avait rejoint à Vieille-Vigne, m'apportant l'assurance que la demande que j'avais faite, avec de justes raisons, était accordée, et que tous les ordres avaient été donnés en conséquence. Il avait même été décidé alors que le 4e corps serait rassemblé aux Aubiers, où le quartier-général se rendit. C'est là qu'il fut tenu un second conseil, où toutes ces dispositions furent anéanties. On arrêta qu'au lieu de se joindre aux trois autres corps, le 4e continuerait son mouvement sur Thouars, pour s'y rendre maître de deux voitures de poudre et de 1200 fusils, gardés seulement par quinze gendarmes. On reconnut dans ce même conseil, qu'après cette expédition, le 4e corps se porterait, ainsi qu'il avait été prescrit par l'ordre du 12 juin, sur Loudun, pour donner la facilité à beaucoup de royalistes, retirés dans les bois, de venir se ranger parmi nos troupes ; que cette expédition, qui présentait un double avantage, était par conséquent de la plus grande importance, et demandait toute la célérité possible, et que les trois autres corps étaient plus que suffisans pour battre l'ennemi dans

le Bas-Poitou. Cependant on convint qu'on donnerait ordre aux postes sur la Loire, et à la division de Chemillé, sous les ordres de M. Cady, restée pour garder les passages du Layon et le grand chemin d'Angers à Chollet, de se porter en toute hâte sur Montaigu, et de se réunir au premier corps. Malgré les représentations de M. Tristan-Martin, qui avaient pour but de faire sentir l'insuffisance de cette mesure qui ne produirait que des secours tardifs, on passa outre et l'on répondit à ses observations que le rassemblement déjà formé était assez fort pour battre l'ennemi et que le plus essentiel était de prendre Thouars. C'est de cette manière que fut changée la première disposition qui m'avait été communiquée, sans que j'en fusse autrement prévenu qu'après la retraite de la Roche-Servière, et lorsqu'en arrivant à Clisson, je rencontrai la division de Chemillé qui s'était mise en route pour me rejoindre. Les généraux s'étant ensuite séparés, M. de Sapinaud retourna par Chollet à la Gaubretière, où il arriva à dix heures du soir et où M. de Saint-Hubert lui donna les détails de ce qui s'était passé dans la matinée de la journée du 20 juin.

Les revers que les armées royales venaient d'é-

prouver devaient avoir naturellement une grande influence sur la suite des événemens. L'ennemi, fier de ses succès, pénétrait dans le pays, et toutes nos troupes, dispersées, s'étaient retirées dans leurs foyers. Le général Lamarque, dans cette situation avantageuse, renouvela les propositions de pacification que MM. de Flavigny, Malartic, et La Beraudière avaient été chargés d'offrir aux différens généraux de la Vendée : propositions qui n'avaient point été accueillies jusqu'alors.

En effet, à peine étais-je de retour à Chollet, où je trouvai MM. de Sapinaud et Auguste de la Rochejaquelein, que nous reçûmes du général Lamarque la lettre suivante. M. Auguste de la Rochejaquelein en avait déjà reçu une pareille à Châtillon, du général Delaâge qui commandait dans le Poitou, et avec lequel il était convenu d'une suspension d'armes de trois jours (1).

---

(1) Voici ce que je trouve à cet égard dans le Rapport au Roi de M. l'abbé Jagot :

« M. de la Rochejaquelein, en quittant Thouars, se « rendit aux Aubiers, et de là à Châtillon, où il établit « son quartier-général.

« Il y reçut des lettres de l'armée du Bas-Poitou, qui « lui apprirent la triste issue du combat de la Roche- « Servière. On lui mandait aussi que le général La- « marque, immédiatement après cette bataille, avait

Lettre du général Lamarque.

Vieille-Vigne, le 20 juin 1815.

« Monsieur,

« MM. de Malartic, Flavigny, de La Berau-
« dière doivent être dans ce moment auprès de
« vous porteurs des propositions faites par le
« gouvernement.

« Ils m'ont assuré, monsieur, que, malgré la
« différence de nos opinions, vous conserviez le
« cœur français, et que vous n'étiez pas insensible

« fait faire de nouvelles propositions de pacification;
« qu'il devenait utile, et même nécessaire, après ce qui
« venait de se passer, de ne pas fermer l'oreille à ces
« propositions, et de se réunir pour les discuter. On
« fixait le rendez-vous général à la Tessoualle. »

La première entrevue eut lieu à Chollet, et non à la Tessoualle, comme on le verra tout-à-l'heure.

« Le même jour, madame Lemaignan arriva à Cha-
« tillon. Le général Delaâge l'avait chargée de deux let-
« tres, l'une pour son mari, l'autre pour M. de la Ro-
« chejaquelein. Il lui faisait des propositions pour la
« pacification de la Vendée M. de la Rochejaquelein lui
« répondit que de pareilles propositions ayant été faites
« par le général Lamarque, il lui demandait, sur sa pa-
« role d'honneur, une suspension d'armes de trois jours,

« aux malheurs dont ce pays est le théâtre. C'est « du champ de bataille de la Roche-Servière, où « il n'a été versé que du sang français, et au mo- « ment où il me serait facile de suivre mes succès, « que je vous propose de nouveau de donner la « paix aux départemens de l'Ouest.

« Militaire, je ne vous offrirai que des condi- « tions que l'honneur peut avouer, et qui conci- « lieront vos intérêts et ceux de la patrie.

« Il est possible, monsieur, qu'on vous trompe « sur les événemens. Une dépêche télégraphique « que m'a transmise le général Charpantier, et qui « m'est parvenue au moment même où nous nous « battions ensemble, m'annonce que l'empereur

---

« afin de faire connaître ses propositions. Cette suspension « fut accordée. Assuré que son pays ne serait point at- « taqué, il partit pour la Tessoualle, et envoya en même « temps M. Lemaignan auprès du général Delaâge. « Celui-ci mit dans ses procédés beaucoup de politesse; « mais comme c'était à la Tessoualle que l'affaire devait « se traiter définitivement, rien ne fut arrêté entre eux. »

M. l'abbé Jagot ignore-t-il que M. de la Rochejaquelein se rendit d'abord à Chollet, et que l'entrevue de la Tessoualle n'eut lieu que deux jours après? On retrouve encore ici une preuve de la facilité avec laquelle cet historien véridique sait faire plier les événemens à ses vues.

« a passé, le 15, la Sambre, écrasé l'avant-garde « prussienne, et que, le 16, il a remporté une « victoire complète sur les armées réunies de « Blucher et Wellington. Je vous garantis ces « nouvelles sur ma foi militaire.

« Je vous prie, monsieur, de communiquer « ma lettre à M. de Suzannet et aux autres chefs « de l'armée. Au premier mot de réponse, j'arrê- « terai la marche des colonnes, et nous réglerons « le lieu des conférences. »

Bien que les nouvelles que nous transmettait le général Lamarque ne fussent point de nature à nous tranquilliser, convaincus, comme nous l'étions, que l'usurpateur ne pourrait résister long-temps aux efforts de toutes les puissances de l'Europe, nous eûmes l'idée de traîner la chose en longueur pour gagner du temps, et nous remettre dans une meilleure position.

Le 21, le général Lamarque nous ayant écrit de nouveau dans ce même sens, nous lui fîmes le lendemain, collectivement, la réponse ci-dessous, qui fut entièrement minutée de la main de M. Auguste de la Rochejaquelein.

Chollet, 22 juin 1815.

« Général,

« Nous venons de recevoir vos lettres du 20 et « 21 du courant. Nous voulons faire part de vos « propositions à tous les généraux royalistes de « la rive droite de la Loire, bien décidés à ne « point séparer nos intérêts des leurs. Pendant « le temps qui nous sera nécessaire pour avoir « leur réponse, voyez, général, si vous jugez à « propos de suspendre toute hostilité. Nous at- « tendons votre réponse, et votre conduite ré- « glera la nôtre.

« *P. S.* M. de la Rochejaquelein a reçu du « général Delaâge une lettre dans le sens de « celle que nous avons reçue de vous, et il y a « fait une réponse analogue à celle que nous « avons l'honneur de vous faire.

« *Signé* DE SAPINAUD, général en chef.
« *Signé* AUGUSTE DE LA ROCHEJAQUELEIN.
« *Signé* le Comte CHARLES D'AUTICHAMP. »

Il fut fait trois copies de cette lettre pour chacun des généraux, et chacune de ces copies fut signée par tous les trois. La réponse au général Lamarque, et la précaution dont il est ici question, étaient le résultat d'une résolution prise

entre tous les généraux royalistes, et d'après laquelle nul ne pourrait entrer en rapport avec l'ennemi, soit par écrit, soit verbalement, sans le concours de tous ces mêmes officiers, et ce, sous peine de mort.

De Clisson, le 23, le général Lamarque répondit au général Sapinaud :

« Je consens que les stipulations que nous ré-
« glerons soient communes aux chefs de la rive
« droite. Cette explication doit suffire pour lever
« toute espèce de difficulté. Ils regarderont que
« leurs intérêts ne peuvent être en meilleures
« mains.

« J'arrêterai mes colonnes jusqu'au 25 du
« courant. Passé ce temps, je remplirai les inten-
« tions de l'empereur en occupant le pays. »

Au reçu de cette lettre, le général Sapinaud convoqua le conseil de tous les officiers qui se trouvaient à Chollet. M. Auguste de la Rochejaquelein allait prendre la plume, comme la veille, pour répondre, lorsque M. de Romain, major-général de l'armée d'Anjou, prit la parole pour faire remarquer toute l'importance de la démarche que nous allions faire. Il fit sentir qu'il y allait de l'honneur de la Vendée, plus que dans toute autre circonstance; qu'il pensait qu'en un cas semblable, on devait peser avec soin toutes les expressions; et que cela ne pouvait se faire

que très-difficilement dans une assemblée aussi nombreuse. Il proposa donc de nommer trois ou quatre personnes qui seraient chargées de rédiger un projet de réponse d'après les bases convenues, et ces bases reposaient sur l'intention qu'on avait de chercher à gagner du temps, parce que l'on devait croire que les événemens qui se préparaient dans le Nord amèneraient probablement, et très-incessamment, un changement notable dans la situation des choses.

Cette idée fut accueillie. Trois officiers furent nommés : M. Ussaut pour le corps de Sapinaud, et M. de Romain pour le mien ; je ne me rappelle plus le nom de celui que désigna le corps de M. de la Rochejaquelein.

Ces messieurs rentrèrent bientôt après dans la salle du conseil, et l'on adopta à l'unanimité, après le retranchement de quelques expressions qui parurent trop énergiques, la lettre qui suit, et qui fut signée seulement par le général de Sapinaud.

Chollet, le 23 juin.

« Monsieur le général,

« Je viens de recevoir votre lettre en date du « 23 juin 1815, huit heures du matin, en ré- « ponse à celle que j'avais eu l'honneur de vous « adresser hier au soir 22, collectivement avec les

« généraux d'Autichamp et de la Rochejaque-
« lein.

« Je viens de leur communiquer cette dernière.
« Ils pensent comme moi, général, que vous
« n'avez pas saisi parfaitement le sens de l'article
« de notre lettre, par lequel nous vous déclarons
« que nous voulons faire part de vos proposi-
« tions à tous les généraux royalistes de la rive
« droite, bien décidés à ne point séparer nos in-
« térêts des leurs.

« Vous consentez, dites-vous, que les stipula-
« tions que nous réglerons ensemble soient com-
« munes à tous les chefs royalistes de la rive
« droite de la Loire. Si vous n'entendez pas par
« là que nous pourrons communiquer avec ces
« messieurs pour leur donner connaissance de
« vos premières propositions, et nous mettre en
« rapport avec eux, pour vous faire de concert
« une réponse précise sur nos intentions; il est
« impossible que nous arrivions au but désiré, et
« alors vos propositions, qui ont pour but d'évi-
« ter l'effusion du sang français, deviendraient
« illusoires, si, dans nos positions respectives,
« nous ne prenions pas toutes les mesures et le
« temps nécessaire pour bien nous entendre.

« Nous croyons donc devoir vous proposer un
« délai de dix jours, pendant lequel nous pour-

« rons nous rapprocher de messieurs les géné-
« raux royalistes de la rive droite, qui se trouvent
« dans ce moment-ci fort éloignés les uns des
« autres.

« Il est donc indispensable que quelqu'un de
« notre part les voie ensemble ou individuelle-
« ment, et nous rapporte leur détermination pré-
« cise, qui fixera la nôtre.

« Pendant ce délai de dix jours, toute agres-
« sion cesserait de part et d'autre.

« Nous vous observons aussi que nous n'avons
« point encore vu MM. de Malartic, de Flavi-
« gny et de la Béraudière (1). »

Après avoir fait partir cette dépêche, il fut convenu qu'on se réunirait le lendemain 24 à la Tessoualle (2), lieu qui fut désigné par MM. de Sapinaud et de la Rochejaquelein (3), comme plus

---

(1) Cet article répondait au premier paragraphe de la lettre du général Lamarque, du 20 juin, dans lequel il dit que ces messieurs devaient être auprès de nous.

(2) La Tessoualle est un petit bourg à deux lieues de Chollet; il fait partie du commandement de l'armée du Poitou. Les troupes qui s'y trouvaient lors de la conférence étaient celles de l'armée de M. Auguste de la Rochejaquelein.

(3) On voit que M. Auguste de la Rochejaquelein n'avait pas eu besoin d'une invitation pour se rendre à la

rapproché de leurs quartiers-généraux, pour y attendre la réponse du général Lamarque, et y prendre le parti convenable d'après son contenu.

Je m'y rendis avec dix ou douze officiers de l'armée d'Anjou, et j'y trouvai MM. de Sapinaud, de la Rochejaquelein, Canuel, Duperrat, Duchaffaut, et quelques autres officiers de leurs corps d'armée. J'avais avec moi MM. de Romain, de la Bretesche, de la Chevalerie, d'Escayrac, de Charbonnier, Delaistre, Desromans, Duguiny et de la Paumelière (1).

Du moment que le conseil fut rassemblé, on prit connaissance de la réponse du général Lamarque à la seconde lettre écrite de Chollet. Voici ce qu'elle contenait :

Clisson, le 23 juin, au soir.

Monsieur le général,

« Le délai que vous demandez semble annon-
« cer que vous n'avez pas le désir sincère de faire

Tessoualle, comme le fait entendre M. Duchaffaut dans sa seconde Relation. Ce n'est pas la seule inexactitude que j'aurai l'occasion de relever.

(1) MM. Tristan Martin, Martin Baudinière et Oger de Pâle n'arrivèrent à la Tessoualle qu'à neuf heures du soir, quand la délibération était finie.

« la paix. Je vous envoie le traité dont vous avez « vous-même réglé les conditions. Je marche; il « ne tient qu'à vous d'arrêter mes colonnes en « renvoyant le traité signé (1). »

« *Signé* LAMARQUE. »

Quand l'agitation qui suivit la lecture de cette lettre et du projet de traité qui y était joint fut un peu calmée, je pris la parole et jetai un coup d'œil sur notre position. Lamarque avait à peu près 9000 hommes de bonnes troupes. Une colonne, commandée par Travot, était à Montfaucon, tandis que l'autre, sous les ordres même du général en chef, paraissait vouloir se diriger sur Beaupréau. Tous les Vendéens étaient dispersés et rentrés chez eux; les rassemblemens devenaient impossibles en Anjou au moment actuel, au milieu des ennemis qui allaient l'occuper; d'un autre

(1) On voit encore ici que M. Gabriel Duchaffaut a manqué d'exactitude, lorsqu'il présente, comme l'unique et véritable objet de la délibération à la Tessoualle, la lettre du général Lamarque, du 21 juin, et qui est mot pour mot la même que celle qu'on a lue au premier conseil de Chollet. Il n'est pas plus exact, quand il porte à vingt le nombre des officiers qui m'avaient accompagné.

côté, il semblait inévitable que les événemens qui avaient dû suivre la bataille de Ligny et des Quatre-Bras n'eussent un caractère entièrement décisif. J'opinai donc, non pas de faire la paix, comme le dit M. Duchaffaut, et d'après lui M. de Beauchamp, mais bien de paraître entrer dans les vues du général Lamarque, de consentir à des conférences, d'élever des discussions sur les articles qui nous étaient soumis, d'en étendre et prolonger autant que possible la durée, afin de gagner encore du temps : ce qui me semblait un avantage réel dans la situation critique où nous nous trouvions, et nous croyant à la veille de recevoir la nouvelle qui allait enfin décider du sort de l'usurpateur. Telle fut mon opinion; et je suis si loin de la désavouer, que je puis citer à l'appui un témoignage qui pourra surprendre quelques personnes. C'est celui de mademoiselle Lucie de la Rochejaquelein, que je trouvai dans le jardin de la maison où se tenait le conseil. Elle était fort agitée, et elle me dit en m'apercevant : « Monsieur, on va donc faire la paix? Non, mademoiselle, lui répondis-je; ce n'est point la paix qu'il est question de faire. On veut, sous les apparences d'un accord avec le général Lamarque, arrêter son mouvement, et nous donner le temps de nous reconnaître. »

Mais dans cette assemblée tumultueuse de plus de trente personnes, où chacun se croyait en droit de prévaloir, il paraissait difficile de s'entendre. C'est alors que M. de la Rochejaquelein établit qu'il n'y avait qu'à soumettre à la majorité des voix la proposition d'entrer en pourparler avec le général Lamarque. Chacun donna sa parole d'honneur d'accéder au vœu du plus grand nombre, et il fut tellement prononcé, que le général en chef signa (1) immédiatement la lettre suivante, laquelle, quoi qu'on en puisse dire, n'était encore qu'une réponse évasive, puisque le général Lamarque avait averti qu'il n'arrêterait la marche de ses colonnes que si on lui renvoyait les articles du traité signés. Aussi, sans être dupe de ce nouveau détour, il continua son mouvement en avant, mouvement que l'arrivée même de M. Duchaffaut ne put empêcher.

---

(1) M. Gabriel Duchaffaut dit dans sa Relation qu'il y avait trente-quatre votans; que vingt-deux furent pour *oui*, et *douze* pour *non*, et comme il a eu soin d'annoncer que j'avais une vingtaine d'officiers de mon armée avec moi, il devient évident que ce sont eux qui décidèrent la majorité; mais, sur ce point encore, M. Duchaffaut n'est pas exact, puisque je n'en avais que dix ou douze.

Lettre du général Sapinaud au général Lamarque,

La Tessoualle, le 24 juin 1815.

« Monsieur le général,

« J'ai l'honneur de vous prévenir qu'au reçu « de votre lettre, j'ai réuni les généraux et les of- « ficiers qui ont accepté en majorité les bases du « traité dont vous m'avez donné connaissance. « En conséquence, je vous prie de vouloir bien « me répondre de suite par l'officier qui accom- « pagne votre courrier, *afin de fixer le lieu des « conférences et la manière dont on s'y réu- « nira.* »

Si l'on eût été alors dans la véritable intention de traiter, il me semble qu'on ne se serait point séparé sans nommer des commissaires pour convenir des conditions. On se borna seulement à chercher un officier qui consentît à se charger de porter la réponse du général Sapinaud. Personne ne se souciait de cette commission. Quelqu'un parla de M. Duchaffaut, qui s'offrit de bonne grâce, et on lui remit la lettre sans lui donner aucun pouvoir. Sa commission n'avait pour but que d'inspirer de la confiance au général Lamar-

que à l'égard de l'engagement qu'on semblait contracter avec lui, engagement dont l'arrière-pensée était toujours de gagner du temps. Cette mission de M. Duchaffaut atteignit le but qu'on s'était proposé, et l'on voit, dans sa seconde relation, que ce n'est que le 26 juin que M. Auguste de la Rochejaquelein, alors instruit des résultats de la bataille de Waterloo, l'autorisa à traiter définitivement, en lui envoyant le général Duperrat et M. le colonel de la Voyerie, qui signèrent les articles du traité que le général Lamarque nous avait adressé (1).

Après ce conseil, dont la fin eut un caractère

---

(1) *Lettre de M. Auguste de la Rochejaquelein, à M. Gabriel Duchaffaut.*

« Mon cher Duchaffaut, trouvez le moyen de vous « ménager une entrevue avec le général Lamarque. Sa « conduite n'a rien eu que d'honorable jusqu'à ce jour. « Les événemens qui viennent de se passer nous mettent « tous dans une position nouvelle. Celui qui ferait encore « verser du sang en serait responsable à la nation. Faites « entendre cela au général Lamarque, et dites-lui que « nous ne cherchons qu'à éviter le sang et les larmes, en « prenant tous les moyens qui sont compatibles avec « l'honneur et notre devoir. Dites-lui que nous ne sommes « point éloignés d'avoir une entrevue, mais qu'il ne « marche pas. »

d'effervescence fort remarquable, tout le monde se sépara avec promesse de se réunir le lendemain au château de la Tremblaie, où je me rendis avec quelques-uns de mes officiers. J'y attendis jusqu'à midi l'arrivée de MM. de Sapinaud et de la Rochejaquelein. Ne les voyant point arriver, et désirant absolument rentrer dans le centre de l'Anjou, où ma présence était nécessaire, je laissai à la Tremblaie M. de la Bretesche et M. Tristan Martin, mon adjudant-général. Ce ne fut qu'à quatre heures après-midi qu'ils virent arriver M. de Sapinaud, qui leur annonça que M. de la Rochejaquelein ne viendrait pas.

Le 25 nous apprîmes enfin les détails de la taille de Waterloo.

Je m'étais retiré au Lavoir, commune de Neuvy, où j'attendais l'issue de la mission de M. Duchaffaut, lorsque je reçus du général Lamarque la lettre ci-dessous, datée du 26 juin, de Beaupreau.

Monsieur,

« Je ne puis pas croire que les événemens ex-
« traordinaires qui me sont transmis, puissent
« apporter aucun changement au traité que la
« majorité des chefs vendéens a accepté avant-hier
« dans la nuit. Je suis sûr, dans tous les cas,

« qu'un homme d'honneur comme vous tiendra « sa parole.

« Si l'empereur eût été heureux, je n'aurais pas « agravé les conditions; un honnête homme n'a « qu'une manière d'agir.

« Je vous envoie le traité partiel que je fais avec « vous, votre état-major, et avec tout le pays sous « vos ordres. Je m'en estime particulièrement « heureux; car je puis vous assurer que de grands « malheurs menacent la tête de ceux qui conti- « nueront à combattre contre la France. »

J'ignorais encore ce qui avait été conclu avec les autres corps d'armée, et j'étais d'autant plus éloigné de vouloir acquiescer à la proposition que me faisait le général Lamarque, que j'observai dans le traité qu'il m'envoyait, des conditions que je n'avais point remarquées dans le premier projet qu'il nous avait soumis à la Tessoualle.

Je répondis donc le même jour au général Lamarque :

Monsieur le général,

« Je lis avec étonnement dans le traité que « vous me transmettez, des articles additionnels « qui n'étaient point dans celui que vous m'avez « transmis de Clisson. L'article III portant que « vous prendrez avec moi des mesures pour pro-

« céder au désarmement, est une violation mani-
« feste et dérogeant à l'article XI du traité proposé
« par les ministres de la guerre et de la police que
« vous nous avez adressé de Clisson.

« Votre marche à travers notre pays depuis
« l'arrivée de M. Duchaffaut ne peut être consi-
« dérée par nous que comme une suite d'hostilités,
« d'après votre assurance formelle d'arrêter la
« marche de vos colonnes aussitôt l'acceptation
« des bases du traité proposé.

« Cette marche inattendue a rendu les com-
« munications extrêmement difficiles entre les
« différens chefs royalistes, et je vous renouvelle
« ici ma profession de foi de ne jamais traiter sé-
« parément.

« C'est donc vous seul, monsieur le général,
« qui serez responsable du sang français qui serait
« désormais répandu dans la Vendée. »

Forcé de changer de place par les mouvemens continuels des troupes du général Lamarque, je me rendis au château de la Bélière près de Montrevault.

C'est là que, le 28, je reçus la dernière lettre que m'écrivit sous la même date le général Lamarque. Elle m'apprit enfin ce que j'ignorais jusqu'alors, les mouvemens de l'ennemi qui occu-

pait Chollet et les environs, ayant rompu mes communications avec les autres généraux.

Chollet, le 28 juin 1815.

Monsieur,

« M. le général en chef de Sapinaud, M. de la « Rochejaquelein et les autres chefs, viennent de « m'envoyer la ratification du traité fait entre « nous, et dont vous avez eu connaissance.

« Je présume que, faisant partie de l'armée, « vous suivrez les dispositions de votre général « en chef, et que je dois regarder ce traité comme « vous étant commun.

« S'il en était autrement, monsieur, je vous « prie de m'en instruire; car ce n'est pas sur moi « que je veux que retombe le sang qui pourrait « être encore versé.

« On m'assure qu'un courrier a été arrêté à « Chemillé, et qu'il y avait hier une vingtaine « d'hommes armés près de Beaupreau. Je vous « prie, monsieur, de donner des ordres pour que « cet état de choses cesse. Je serai, sans cela, « obligé de faire marcher des détachemens, et de « couvrir de troupes un pays que je voudrais « épargner.

« Je vous préviens que j'arrête jusqu'à demain, « à trois heures du matin, la marche des troupes

« que j'ai ici et de celles des colonnes qui sont à « Doué et à Angers. »

Voici ma réponse, sous la date du même jour :

« Monsieur le général,

« S'il est vrai que M. de Sapinaud, général en « chef des armées vendéennes, vous ait envoyé « la ratification du traité de paix (1), proposé « avant l'abdication de Buonaparte, ce dont je « n'ai reçu aucun avis de sa part, je regarde ce « qu'il a fait comme devant être commun à mon « pays, pour sa propre sûreté.

« Je viens de donner des ordres pour dissoudre « mes rassemblemens, comme une preuve de la « confiance que j'avais dans vos sentimens.

« Ces raisons doivent vous suffire pour ne rien

---

(1) Ce ne fut qu'après le départ de cette lettre que je reçus la suivante :

« Nous vous avertissons, M. le général, que nous « avons traité de la pacification. Nous ne savions où vous « prendre, et nous n'avons pas pu vous faire avertir. « Nous pensons cependant que vous joindrez votre signa- « ture aux nôtres pour votre corps d'armée.

« *Signé*, DUCHAFFAUT,
DUPERRAT,
DE LA VOYERIE. »

« entreprendre d'hostile vis-à-vis de nos habitans, « et qui rentrent chacun chez eux, pour s'y livrer « à leurs travaux ordinaires.

« Voilà une garantie suffisante, et la seule que « vous puissiez exiger; elle coûte à mes principes « et à mes opinions; mais j'aime mon pays, et « je cède pour lui, et non pour moi, à la force « des circonstances, en acceptant les conditions « que l'honneur peut avouer, sans déroger à mes « obligations particulières, comme ayant été in- « vesti par le Roi, du commandement du dépar- « tement de Maine-et-Loire, avant le retour de « Buonaparte.

« Je déclare donc formellement renoncer à « tous les articles du traité, dont les dispositions « peuvent m'être favorables.

« Je me félicite, dans cette circonstance, de « pouvoir concourir avec vous au résultat heu- « reux d'empêcher l'effusion du sang dans nos « malheureuses contrées. »

Le 28 juin, le général Lamarque se mit en route avec ses troupes pour repasser la Loire, et évacuer le pays

C'est ainsi que s'est terminée cette guerre de deux mois que la Vendée a faite pour la cause du Roi. Si elle n'a pas eu un résultat plus important, elle a du moins montré à l'Europe entière que la fidélité aux

principes de la légitimité vivait encore dans tous les cœurs de cette population fière et belliqueuse; elle a forcé Buonaparte de détacher des forces considérables de l'armée qu'il portait à Waterloo; elle a donné le signal de l'insurrection aux autres provinces de l'ouest et à celles du midi; elle a privé l'usurpateur des secours en hommes et en argent qu'il eût tiré de ces contrées fidèles, et a ainsi contribué au retour de nos princes légitimes.

J'ai promis, au commencement de cet Ouvrage, de dire la vérité sur cette courte campagne; de relever des erreurs que je crois involontaires; d'en signaler quelques-unes faites sciemment; de confondre l'ignorance, qui, dans sa folle présomption, ne se montre pas moins maladroite que perfide; d'user avec modération du droit de représailles contre des gens qui n'ont pas craint de s'abandonner envers moi à des sentimens haineux..... C'est au lecteur à prononcer si j'ai rempli mon but.

C'est avec le plus vif regret qu'au moment où la France goûte les fruits d'une douce paix, j'ai dû revenir sur le tableau toujours déchirant d'une guerre qui, quoique légitime, rappelle cependant les plus tristes souvenirs. Il ne m'en a pas moins coûté de parler de moi; mais je devais au nom que je laisserai à mes enfans, à la confiance que le Roi montre en mon zèle, aux

bontés dont il m'honore, de rompre enfin un silence qui permettait à l'opinion de s'égarer sur mon compte.

FIN.

LETTRE

LETTRE

ÉCRITE A M. LE COMTE CH. D'AUTICHAMP, PAR MM. LES OFFICIERS DE SON ARMÉE.

MON GÉNÉRAL,

Nous nous empressons de vous exprimer les sentimens dont nous avons tous été pénétrés à la lecture de la relation que vous avez l'intention de publier, sur les opérations de l'armée vendéenne d'Anjou pendant l'année 1815, afin de relever les erreurs commises dans l'histoire de cette campagne, par M. A. de Beauchamp, en ce qui concerne la guerre de la Vendée.

Nous y avons reconnu l'exactitude des faits, et cet esprit de modération, qui sont les meilleurs moyens de repousser les calomnies, et d'éclairer l'opinion publique qui pourrait être égarée un instant par les attaques que renferme le Mémoire manuscrit de M. l'abbé Jagot, ainsi que les relations tronquées et dénaturées de M. Gabriel Duchaffaut, sources où M. de Beauchamp a puisé ses matériaux, qui ne pouvaient remplacer dans son esprit des documens authentiques, sans lesquels on ne devrait jamais écrire l'histoire. C'est sans doute d'après ce principe, que vous avez

jugé indispensable de réunir à votre Mémoire les pièces officielles. Jusqu'ici, vous aviez été arrêté par la crainte de troubler une union entre tous ceux qui ont suivi la même carière; union si désirable, et cependant si compromise par ces attaques réitérées. Malheureusement il n'est plus temps de suivre ce système, si conforme à votre cœur comme au nôtre.

M. de Beauchamp, en donnant un caractère historique à l'erreur, compromet les réputations de généraux et d'officiers trop dévoués au Roi, pour ne pas rendre leur défense aussi légitime qu'elle devient indispensable.

Nous sommes heureux, mon Général, de la confiance que vous venez de nous témoigner; elle ajouterait, s'il était possible, aux sentimens de respect et d'attachement que vous ont voués les officiers de l'armée vendéenne qui servaient sous vos ordres.

Nous sommes, avec un profond respect,

MON GÉNÉRAL,

Vos très-humbles et obéissans serviteurs.

A Angers, le 13 septembre 1817.

MARTIN BAUDINIÈRE, ancien colonel, chevalier de Saint-Louis.

CADY, ancien chef de division.

F. Soyer, colonel, ancien chef de division, chevalier de Saint-Louis.

Lhuillier, colonel, ancien chef de division, chevalier de Saint-Louis.

B. Dudoré, ancien chef de division, chevalier de Saint-Louis.

De Saint-Ours, chevalier de Saint-Louis.

De Cambourg, chef d'une subdivision de Cholet, chevalier de Saint-Louis.

Le baron De la Haye, ancien adjudant-général.

De la Sorinière, ancien chef de sub-division.

F. de Caqueray, ancien chef de subdivision.

Charbonnier de la Guesnerie, aide-de-camp.

Le baron De romans, aide-major général.

De Romain, major-général.

M. Rayneau, ancien colonel, commandant la première subdivision de Beaupreau.

Tristan Martin, ancien adjudant-général, chevalier de Saint-Louis.

Barbot, chevalier de Saint-Louis.

De la Vincendière, chevalier de Saint-Louis, ancien chef de la division du Loroux.

De la Haye aîné, officier supérieur de la division du Loroux.

Le marquis de Vaudreuil, adjudant-général.

Le marquis de la Bretesche, chevalier de Saint-Louis, ancien commandant de la division de Montfaulcon.

L. DE LA PAUMELIÈRE, aide-de-camp.

LEGEAY, ancien chef de subdivision.

CHARLES DE LA CHEVALLERIE, premier aide-de-camp.

COSSIN DE MAURIVET, ancien chef de subdivision.

OGER DELISLE, ancien chef de la division de Champtoceaux, chevalier de Saint-Louis.

DESMELLIERS, ancien chef de subdivision, chevalier de Saint-Louis.

N. B. Les signatures ci-dessus sont celles de MM. les Chefs de divisions et de subdivisions, ainsi que de plusieurs Officiers de l'Etat-major général.

TABLE

DES MATIÈRES.

PREMIÈRE PARTIE.

Arrivée de M. le Duc de Bourbon à Angers. — Instructions du Ministre de la guerre sur les bataillons nationaux de Maine-et-Loire. — Réflexions sur ses instructions. — Nouvelle du départ du Roi. — Départ de Monseigneur le Duc de Bourbon pour Beaupreau. — Situation d'Angers — Lettre du colonel Noireau à S. A. S. le Duc de Bourbon. — Départ de M. d'Autichamp pour Beaupreau; son entrevue avec le Prince. — Conseil tenu à Beaupreau. — Départ de Monseigneur le Duc de Bourbon pour la rivière de Nantes. — Explication de quelques passages de l'histoire de M. de Beauchamp.

SECONDE PARTIE.

Situation de la Vendée dans les premiers jours de mai. — Réunion à la Chapelle Basse-Mer. — Proclamation aux Vendéens. — Soulèvement de l'Anjou. — Réunion des Angevins. — Mouvement vers la Vendée; Chollet. — Marche vers Montfaucon et Clisson. — Débarquement à Sainte-Croix-de-Vic. — Secours apportés par les Anglais. — Retour vers l'Anjou. — Situation de Chollet. — Entrée dans cette ville. —

Réflexion sur l'occupation de Chollet. — Détail sur la surprise d'Aizenay. — Réflexions sur la guerre dans la Vendée; première lettre du marquis de la Rochejaquelein. — Extrait d'une lettre du Ministre de la guerre. — Conseil tenu à Chollet. — Deuxième lettre du marquis de la Rochejaquelin; troisième lettre du même. — Quatrième lettre du même. — Marche de l'armée d'Anjou pour se rendre dans le Marais. — Observations sur ce mouvement. — Difficultés qui ont précédé le conseil de Falleron. — Lettre du capitaine anglais. — Le marquis de la Rochejaquelein se rend dans le Marais. — Marche rétrograde des corps de Sapinaud et de Suzannet sur Falleron et Touvois. — Réflexions sur cette marche. — Cinquième lettre du marquis de la Rochejaquelein. — Conseil de Falleron. — Décision prise dans ce conseil. — Motifs qui amenèrent cette décision. — Retour en Anjou.

TROISIÈME PARTIE.

Evénemens qui suivirent le départ de Falleron. — Lettres du Comte de Suzannet. Réflexions sur la destitution de trois généraux. — Marche du marquis de la Bretesche. — Expédition sur Chemillé et le Pont-Barré. — Mort du marquis de la Rochejaquelein. — Lettre du marquis de la Bretesche. — Conseil à Montfaucon — Ordre du jour du 12 juin. — Lettre de M. Auguste de la Rochejaquelein. — Ordre du jour du 13 juin. — Lettre du général en chef, du 14 juin. — Lettres à MM. de la Rochejacquelein et Canuel. — Lettre du lieutenant-général Canuel. — Mouvement de l'armée commandée par le lieutenant-général Lamarque.

—Situation des deux corps d'armée sous les ordres du comte d'Autichamp. — Arrivée de l'armée d'Anjou à Vieille-Vigne. — Lettre du 17 juin, de M. Auguste de la Rochejaquelein. — Position des trois corps d'armée près la Roche-Servière. — Ordre du général en chef, Reconnaissance de Lamarque repoussée le 19 juin. — Mouvement des corps de MM. de Suzannet et Saint-Hubert avant le combat de la Roche Servière. — Combat de la Roche-Servière. — Mouvement du quatrieme corps d'armée. — Réunion à Chollet. — A la Tessoualle. — Fin de la guerre.

FIN DE LA TABLE.

DE L'IMPRIMERIE D'A. EGRON,
rue des Noyers, n° 37.